VOL. XIV—No 30 MONTRÉAL, DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 1917

Abonnements par la poste :

CANADA $2.00
ETATS-UNIS $2.50
UNION POSTALE $3.00

LE NUMERO . . . . . 5 sous

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

Rédaction et administration :
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TÉLÉPHONE :
REDACTION : Main 7460.
ADMINISTRATION : Main 7461.

REDIGÉ EN COLLABORATION

DROIT AU BUT

Directeur: PIERRE LABROSSE

LE MAUVAIS EXEMPLE

Les derniers événements

Ce qui vient de se passer pendant ces derniers temps à Montréal fait gloser beaucoup de gens. Toutes sortes d'histoires de conspirations, d'attentats préparés, mais empêchés de se commettre, de coups de force avortés par suite de la vigilance de la police et des agents secrets, ont cours dans les milieux les plus divers; il ne se passe pas de soir que quelque journal à sensation ne publie des récits fantaisistes ou exagérés de complots découverts, de plans diaboliques mis à jour. Le dernier concierge ne peut ouvrir la *Presse*, la *Patrie* ou le *Star* sans avoir d'avance la chair de poule. Et si les enfants ne voient pas, dans leur sommeil, des bandits munis de dynamite et prêts à faire sauter tout un pâté de maisons, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas entendu leur papa et leur maman causer longuement de criminels, de dynamitards, d'assassins, sitôt le père revenu de son travail, à la fin de l'après-midi.

Les gens sont nerveux. Ce qui se passe excuse, jusqu'à un certain point, cette alarme générale. Chacun, en achetant au coin de la rue, son journal du soir, ou en dépliant son journal du matin, au déjeuner, se demande quelle mauvaise nouvelle ce carré de papier lui apprendra. Depuis le jour que le bourgeois montréalais pacifique a trouvé sur le pas de sa porte la *Gazette* ou le *Canada* du 18 mai dernier lui annonçant que sir Robert Borden imposait la conscription au pays, la ville et la province ont vécu d'alarme en alarme. Les attentats de ces jours derniers, les révélations qui viennent de se faire ont ajouté à cette inquiétude générale. Tout le monde se demande "Quand ce cauchemar va-t-il donc cesser?"

Il ne paraît pas que ce soit de sitôt. M. Borden, après avoir trompé le peuple, le jour qu'il a fait fi de la parole donnée en janvier 1916 qu'il n'y aurait pas de conscription au Canada, a posé toute une série d'actes autocratiques tels qu'ils ont poussé bien des gens à se demander si la guerre et ce que notre premier ministre a vu en Europe pendant son dernier voyage outre-mer ne lui ont pas fait perdre le nord, comme disent nos gens. Le bill du *Nord-Canadien*, la loi du scrutin des soldats, le projet de loi de la nouvelle franchise électorale, toutes ces mesures renferment des clauses si dérogatoires au sens commun, si attentatoires aux droits les plus élémentaires du citoyen canadien ainsi qu'à sa liberté, que l'électeur ordinaire ne sait plus guère que penser du régime où il vit.

Cela se comprend. Un parlement moribond, guidé par un chef d'une obstination déraisonnable, abuse des pouvoirs qu'il obtint du peuple en 1911, qu'il s'est accordés arbitrairement en 1916, sans en référer au peuple, comme il l'eût dû, décrète toutes sortes de lois extraordinaires, abusives, réduit à leur plus simple expression les libertés populaires, manœuvre de manière à priver de leur droit de suffrage une partie des électeurs du pays, se prépare froidement, parce qu'il a le nombre de son côté et s'appuie sur la doctrine bismarckienne de la force qui prime le droit, à voler les prochaines élections; l'électeur le voit agir ainsi, mais il ne peut empêcher légalement pour un temps cette série d'abus; aussi reste-t-il aux mains d'une bande de jingos déséquilibrés, d'exploiteurs, de profiteurs de guerre qui, ayant pour eux la force, l'argent, les gros journaux, les grandes administrations, en profitent comme les tyrans d'autrefois usaient et abusaient de leur pays, comme en usent et en abusent aujourd'hui ceux auxquels les Alliés font la guerre.

La conduite de ce groupe de parlementaires, les actes déraisonnables auxquels il se livre, sous couvert de la légalité, — ne fait-il pas des lois pour justifier ses pires actions? — ne font pas qu'inquiéter toute une catégorie d'honnêtes gens qui tolèrent et endurent en silence ces abus d'une autorité tyrannique. Ils constituent un mauvais exemple formidable, dont se sont autorisés déjà des gens qui, se croyant assez forts ou assez bien armés pour ne pas obéir à la loi, ont voulu s'en moquer et se sont livrés de leur côté à des excès comme il s'en est commis dernièrement dans la région de Montréal.

Au plus fort

M. Borden et ses gens se sont servis de leur parlement et de leur majorité emportée par des passions de toutes sortes pour imposer au pays un régime déplorable. D'autres ont cru devoir riposter à des mesures qu'ils considéraient injustes par des coups de force et des actes de violence injustifiables. Le mauvais exemple parti de haut s'est propagé jusque dans les milieux les plus éloignés du parlementarisme. Les actes de violence de Cartierville et d'ailleurs sont l'écho, la conséquence des actes arbitraires d'Ottawa. "Puisque le ministère use de la force, sous le couvert de la légalité," se sont dit des déséquilibrés, des esprits mal orientés, "nous userons, nous aussi, de la force, comme lui. Si la légalité n'y est pas, tant pis. N'aurons-nous pas pour nous le secret, l'ombre, l'obscurité, la frayeur, l'épouvante?" Ils comptaient sans les policiers secrets, sans les agents provocateurs, sans les révélations compromettantes, sans les récompenses en espèces, assez grosses pour délier des langues multiples. Leur détermination a abouti à l'insuccès, aux tragédies, à la fin lamentable que l'on sait. Tous les dessous de cette affaire ne sont pas connus; il plane sur tout cela du mystère; et peut-être se passera-t-il des années avant qu'il soit possible d'aller au tréfonds des derniers événements auxquels peuvent bien avoir été mêlés des agents chargés de compromettre s'ils le pouvaient des gens honorables, pour discréditer tout un groupe. Mais ce qui paraît clair dès aujourd'hui, ce qui ressort immédiatement de tout cela, c'est que les conspirateurs, s'ils n'ont pas été de taille, ont néanmoins usé de la force comme les gouvernants abusaient de leur situation pour imposer au peuple un régime dont, si on lui eût demandé son opinion librement exprimée, il eût déclaré ne pas vouloir. Le mauvais exemple des uns a donc servi de ligne de conduite aux autres; les coups de force d'Ottawa ont provoqué ceux de Montréal.

Quelque étonnant que tout cela puisse sembler, il ne convient pas de s'en étonner. L'autocratie, la tyrannie n'engendrent-elles pas l'anarchie, ne réveillent-elles pas les pires passions, ne poussent-elles pas aux pires excès? Le vraiment surprenant, c'est qu'en face des actes tyranniques d'un groupe de parlementaires, il n'y ait pas eu de plus graves soulèvements. L'incroyable, c'est que les désordres n'aient pas été pires, les excès, plus nombreux, les attentats, aussi rares. Cela parle en faveur de la maîtrise qu'exercent sur eux-mêmes la plupart des électeurs intelligents. Ils ont le respect de l'autorité, quelle qu'elle soit, se portât-elle au-delà des limites légitimes qui la circonscrivent. Cette majorité a espéré contre tout espoir. Elle a continué d'espérer alors même que tout indiquait qu'il fallait s'attendre à tout de la part de ses maîtres. Elle endure encore sans presque trop de manifestations d'impatience tout ce qu'ils lui imposent. Ils la chargent aujourd'hui de dettes au bénéfice de profiteurs et de financiers bien servis par les circonstances, restreignent ses droits électoraux, profitent manifestement de leur force apparente pour terroriser l'opinion hostile à leur projets de lois, laissent même entendre qu'ils ne feront pas d'élections avant d'avoir levé, conscrit et peut-être transporté outre-mer cent mille de nos jeunes gens. La majorité, cependant, subit tout, endure tout, laisse tout faire, se sentant pour l'heure liée de tous ses membres.

Elle pourrait peut-être les rompre, secouer ses chaînes, échapper par quelque coup de force au sort que lui ménagent des gouvernants abusant de la confiance mise en eux par le peuple bien avant la guerre. Elle n'en fait rien. Si le mauvais exemple a déterminé des déséquilibrés, des étourdis, des gens victimes d'agents provocateurs à commettre des actes répréhensibles, il n'en reste pas moins que le peuple n'a pas perdu la tête, non plus que le respect dû à l'autorité établie.

Qu'on prenne garde, toutefois. La mesure, un soir, sera comble, Et ce jour-là, ni les abus de pouvoir, ni les manœuvres électorales les plus basses, ni la conspiration de politiciens empressés à vouloir berner le peuple comme de coutume, ne pourront empêcher les électeurs, justement, légitimement révoltés contre un régime indigne, de le manifester aux urnes électorales, de châtier ceux qui, forts de leur puissance temporaire, en ont profité pour se livrer au nom du *patriotisme*, de la *"liberté"*, *"des intérêts supérieurs de l'Empire et de la civilisation*, au nom de *"la parole donnée"* aux plus condamnables excès de pouvoir tout comme le feraient des ministres de Berlin.

Pierre LABROSSE.

UN EXEMPLE DE TOLÉRANCE CANADIENNE

LE CAS DE M. DONALD DOWNIE

Il y a dans la Colombie Anglaise un avocat assez âgé, originaire de notre province, de langue anglaise et qui n'a pas une goutte de sang français ni canadien-français dans les veines. Ce qui le distingue du milieu où il vit, c'est qu'il écrit et parle bien le français, qu'il aime les Canadiens-français, qu'il a fondé un club français dans sa ville, qu'il prend à l'occasion la défense des Canadiens-français et du Québec.

Il s'appelle M. Donald Downie. Les lecteurs du *Nationaliste* le connaissent de réputation, car son nom et des extraits de ses articles sur le Québec et les Canadiens-français ont déjà souventes fois figuré dans nos colonnes, — il n'y a pas encore un mois.

Or donc, parce qu'il aime les Canadiens-français, parce qu'il défend le Québec, parce qu'il ne voit pas en nous tous des ennemis, des pro-Allemands, des gens ignares, superstitieux, menés par les prêtres, — comme si, à supposer que ce fût vrai, cela ne vaut pas mieux encore que d'être menés par les loges orangistes ou maçonniques, — parce que M. Donald Downie nous a défendus d'accusations ineptes portées contre nous dans la presse colombienne, voilà que M. Donald Downie est classé parmi les gens suspects, parmi les parias.

Nous n'exagérons pas. Voici les faits, tels que les racontent certaines citations de journaux colombiens.

En juillet dernier, un autre avocat colombien, M. Dunbar Taylor, prenait violemment à partie dans un journal de sa province le Québec et les Canadiens-français, les accusant de déloyalisme, de trahison, bref, les peignant sous les pires couleurs, — tout cela, parce qu'ils ne voulaient pas de la conscription et parce qu'ils n'ont pas donné des centaines de mille soldats pour la guerre actuelle.

Le 25 juillet, dans un article remarquable, déjà cité par le *Nationaliste*, ici même, (le 19 août, *Ce qui s'écrit sur nous*), M. Downie mettait au point certaines accusations de M. Taylor, le convaincait d'erreur, niait, avec preuves à l'appui, que nous soyons une race de gens déloyaux, traîtres à l'Angleterre. Il disait tout cela en termes modérés, pondérés, comme il convenait que cela fût dit. Tout son article, du reste, démontrait manifestement que la culture française n'est pas étrangère à M. Downie, puisque la mesure, le goût et la discrétion y brillaient.

Que s'ensuivit-il ?

Le *Daily Sun* de Vancouver du 20 août dernier (le même journal qui a jusqu'ici publié les belles études de M. Downie sur le français et sur les Canadiens-français), le raconte; et ce n'est pas à l'honneur des gens qui invoquent à tout propos la tolérance, le respect de la liberté des autres, et veulent nous faire croire que ce sont là vertus essentiellement britanniques.

M. Downie était membre d'une association de vétérans de l'invasion fénienne. Cette association a un cercle à Vancouver. Le 19 août les membres de cette association se réunissaient et *"Mr. Donald Downie was expelled from further participations in the activities of the order and his name ordered stricken from the rolls"*. En termes nets, M. Downie fut mis dehors. A la même réunion, *"The veterans.... expressed the views in a resolution of thanks to Mr. A. Dunbar Taylor, K.C.* [l'avocat à qui M. Downie avait répondu si justement] *that Quebec had been guilty of treachery"*. Pour s'être fait l'avocat du diable, — en la circonstance, la province de Québec,— M. Downie fut donc chassé de l'association. Il paraît du reste que sa conduite à la conférence de Winnipeg, — où M. Downie, à titre de délégué libéral, manifesta son adhésion aux résolutions adoptées cette fois-là, et à la direction de sir Wilfrid Laurier, — ne fut pas non plus étrangère à son exclusion de l'association des vétérans.

M. Downie qui a de l'esprit, — comme beaucoup d'Anglais ayant quelque culture française, ce qui ne leur nuit pas, — écrivit le lendemain à l'association des vétérans qui venait de le rayer de la liste de ses membres une lettre ouverte courtoise et digne où il parle de leur "faux pas à son égard" et... prend leur defense contre un de ses confrères qui traite d'*intolérants* ceux qui viennent de l'exclure de leurs rangs. "Vous avez droit, dit-il en substance, d'avoir votre avis et de l'exprimer. Je ne vous plais pas, mon avis non plus: vous me le dites ; c'est bien. Le mal, c'est que vous êtes victimes d'une propagande insidieuse conduite dans un but politique et que vous ne vous en doutez pas. Les jingos sont au fond de l'affaire. Vous en verrez bien d'autres. Je ne suis que la première victime. L'ostracisme se répandra, l'esprit jingo fera des proselytes, qui exploitent la guerre à leur profit et pour servir leurs fins obscures. Que vous soyez ou non mes amis, que vous me reniez pour faire plaisir à ces gens, peu importe. Je reste le vôtre."

Les vétérans n'ont pas compris la fine ironie de cette lettre, non plus que la leçon de tolérance qu'elle leur enseigne.

Elle n'est pas perdue, toutefois. Car, le même jour que le *Sun* publiait cette lettre de M. Downie, ce journal protestait, en rédaction, contre le geste des vétérans et disait : "M. Downie prend joyeusement son expulsion par les vétérans. Pourquoi pas ? Il sait son histoire du Canada et comprend que ce qui vient de lui arriver est la peine destinée aux esprits indépendants. Il y a au Canada comme ailleurs une catégorie de gens qui ne voient que les poucettes et le bâillon. Ce sont des individus du même type qui ont jadis emprisonné Robert Gourley, jeté l'imprimerie de William Lyon Mackenzie dans la baie de Toronto, brûlé le parlement de Montréal, lancé des oeufs pourris à lord Elgin, percé de leurs cannes le portrait de la reine Victoria, lors de l'adoption du bill d'indemnité aux victimes de la répression du mouvement de 1837-1838. ....M. Downie doit s'estimer heureux de ne plus avoir quoi que ce soit de commun avec de tels gens. Tennyson, dans ses vers majestueux, parle de l'Angleterre, 'terre, où, entouré d'amis ou d'ennemis, un homme peut dire librement ce qu'il pense", où "la liberté s'agrandit, de génération en génération", où "les factions rarement prennent pied",.... Ces gens ont-ils jamais entendu parler de tolérance? Oont-ils jamais entendu parler de l'Angleterre ?"

Il faut croire que non.

Mais M. Downie en a entendu parler. Le *Sun* aussi. Il convient qu'à côté de l'exemple donné par les vétérans des guerres féniennes, excluant de leurs rangs un homme coupable de tolérance, on puisse noter l'article du *Sun*, et que devant les fanatiques de la Colombie et du reste du pays il y ait des Donald Downie.

André VERBOIS.

LE MAIRE MARTIN

Il parlait fort, il tonnait contre la conscription, au parc Jeanne Mance, il y a des semaines.

Aujourd'hui, il dénonce ceux qui suivent son exemple.

Et si M. Bourassa souligne l'inconvenance de sa conduite, le maire s'exclame, tirant de son sac ce cliché déjà usé : "La conscription, mais c'est de la faute à Bourassa !"

Est-ce Bourassa ou si c'est Martin qui a voté la prolongation du parlement, en 1916 et n'a pas voulu d'élections qui nous eussent débarrassé de Borden ?

Médéric, en laissant se consommer cette ignominie, a-t-il écouté Bourassa, qui demandait des élections, ou Laurier, qui n'en voulait pas?

Le coupable, ce serait celui qui n'a pas voulu tenir le sac, et l'innocent, celui qui s'est fait le complice de Borden en 1916 ?

Voilà de la logique à la Martin... et à la Monet.

UNE REPONSE A LE "SATURDY REVIEW"

La *Saturday Review* de Londres, un des nombreux hebdomadaires anglais qui ont parlé des affaires du Canada, en ces derniers temps, a publié il y a quelques semaines un paragraphe insultant à propos des Canadiens-français et de leur opposition à la conscription telle que veut nous l'imposer M. Borden. Elle y mêlait l'ignorance au fanatisme religieux.

M. Alex. Clément, dont le nom doit commencer d'être familier aux lecteurs du *Nationaliste*, et qui mène dans les journaux et les hebdomadaires d'Angleterre une belle campagne de défense des Canadiens-français contre les calomnies qu'on propage dans ces divers milieux, a répondu le 11 août dernier à une communication parue dans la *Saturday Review* peu de temps auparavant, par une mise au point que ce périodique a insérée sous ce titre laconique: *French-Canadians*.

"Je vous serais reconnaissant, écrit M. Clément à la *Saturday Review*, de me permettre de répondre à la lettre de *A. G. B.* parue dans votre numéro du 28 juillet.

"L'expression *prussianiser* les Canadiens-français, signifie que 250,000 Canadiens-français de l'Ontario sont contraints de subir une politique de dénationalisation imaginée dans le but de faire de nos enfants des Anglo-Saxons. Si *A. G. B.* ignore cela, il est étrangement peu au courant du sujet dont il parle.

"Les Canadiens-français ont la passion de la culture française; c'est ce qui leur fait résister à la politique des francophobes ontariens et manitobains. Ils eussent traversé les mers en plus grand nombre n'eût été le fait que leur culture est aussi sauvagement menacée dans l'Ontario et le Manitoba qu'elle l'est par la Prusse sur les champs de bataille d'Europe.

"*A. G. B.* exprime des doutes au sujet de cette vérité historique que les Canadiens-français ont sauvé le Canada aux Anglais, parce que quelques centaines de paysans auraient marché d'accord avec les rebelles américains [pendant la guerre d'indépendance américaine]. Il oublie soigneusement de mentionner le fait que les Canadiens-français rejetèrent toutes les offres et toutes les garanties que leur firent Franklin et Carroll. Il passe également sous silence les appels de d'Estaing, de Rochambeau, de La Fayette, que n'écoutèrent pas nos ancêtres. Mais il allègue ceci, qu'il convient de noter: les Etats de la Nouvelle-Angleterre blâmèrent l'Angleterre d'avoir garanti aux Canadiens-français leurs droits civils et religieux. C'est à cause de cela que nos ancêtres refusèrent toutes les avances faites par les délégués américains, furent loyaux envers l'Angleterre, lui gardèrent le Canada.

"*A. G. B.* prétendra-t-il aujourd'hui que l'on peut correctement nier leurs droits aux Canadiens-français parce qu'ils n'avaient à choisir qu'entre la fidélité à l'Angleterre ou la négation de leurs droits? Ce genre d'arguments n'en appellerait-il pas plutôt à l'esprit prussien qu'à l'esprit anglais, — je parle de celui que n'empoisonne pas la francophobie, comme c'est le fait en Ontario et au Manitoba?

"Les chefs anglo-canadiens de l'opinion publique dans ces deux provinces sont en train d'écrire une page très sombre de l'histoire du Canada en copiant les méthodes et l'immoralité politiques des Prussiens, dans leurs rapports avec les Canadiens-français dont les droits sont garantis par le roi et le parlement de la Grande-Bretagne et reconnus dans les statuts constitutionnels du Canada. *A. G. B.* ferait bien de se rappeler ceci : ni les abus, ni la coercition ni les menaces ne nous feront renoncer à nos droits ; quoi qu'il arrive, nous ferons que nos enfants apprennent leur langue maternelle et reçoivent leur instruction dans leur langue à eux, dès qu'ils seront assez nombreux quelque part pour y avoir leur école à eux. Si nous devons supporter deux écoles, comme nous le faisons actuellement au Manitoba, l'une à laquelle nos enfants n'iront pas, l'autre, où ils recevront la formation intellectuelle française qui est leur droit imprescriptible, cela ne sera qu'une tache sur la réputation des Anglo-Canadiens. Nous défendrons la culture française au Canada contre les Prussiens de l'Ontario et du Manitoba, quoi qu'il en coûte, — même si la guerre civile en doit résulter. Nous ne nous soumettrons jamais à la politique de dénationalisation de nos enfants, comme l'ont adoptée l'Ontario et le Manitoba".

Voilà qui est parler net, franc, juste.

Une fois de plus, notons quelle excellente besogne fait M. Clément, et comme les journaux anglais d'Angleterre, — à quelques rares exceptions près, comme de *Times*, feuille de Northcliffe, qui passe son temps à publier à notre endroit toutes sortes de communications calomniatrices issues de la plume de sir John Willison, — sont autrement respectables que la *Gazette* publiant des insultes de ses correspondants à notre sujet et refusant, sous des prétextes futiles, d'insérer les réponses qu'on lui adresse.

A. V.

LES SOLDATS ET LA CONSCRIPTION

M. Borden et ses amis comptent évodemment sur le concours des soldats canadiens pour rester au pouvoir. Le bill qu'ils ont déposé ces jours-ci aux Communes à ce sujet, et qui est une maîtresse pièce d'iniquité et d'injustice, le démontre amplement.

Qu'ils ne s'y fient pas trop, cependant. La conscription n'est pas plus chère qu'il ne faut aux soldats coloniaux. Les Australiens du reste l'ont déjà démontré, lors du referendum sur le service obligatoire à l'étranger, il y a plusieurs mois.

M. Louis Esson, journaliste australien de passage aux Etats-Unis, il y a quelques semaines, écrivait dans le *New-York Evening Post* (18 avril 1917) ce qui suit, là-dessus:

"Sir William Irvine, neveu de John Mitchell, le fameux politicien irlandais, et l'un des hommes les plus influents parmi les conscriptionnistes australiens, espéra jusqu'à la fin que le vote des soldats ferait triompher les conscriptionnistes. On avait décidé justement que les soldats australiens auraient leur mot à dire sur la question, bien qu'un avocat distingué de Melbourne déclarât plus simple d'ajouter du coup 200,000 voix aux *Oui* favorables à la conscription, parce que, disait-il, tel serait l'avis des soldats. Mais, à la grande surprise de plusieurs, les soldats se prononcèrent par une forte majorité ("huge majority") contre la conscription. Ce fait fut d'abord supprimé. Mais ce fut bientôt un secret de Polichinelle".

Le geste des soldats australiens fera peut-être réfléchir nos gouvernants. Et s'ils ne réfléchissent pas, nos soldats pourront peut-être penser qu'après tout, les Australiens sont aussi raisonnables qu'eux, puisqu'ils n'ont pas voulu mettre à tout jamais leur pays aux mains d'une autocratie militaire.

Quoi qu'il en soit, l'exemple des soldats australiens devrait servir à nos soldats. Bien que des dépêches les disent unanimes en faveur de la conscription, des lettres et des correspondances particulières montrent que l'unanimité n'existe que dans certaines imaginations.

NÉO-MALTHUSIANISME

Il n'y a pas très longtemps, M. Lougheed, le leader ministériel du sénat, disait en parlant d'un père de famille ayant plusieurs enfants mais peu d'argent: "Il ne devrait pas en avoir autant".

Cette formule néo-malthusienne traduit bien sa mentalité. C'est le même bonhomme, ministre dans le cabinet Borden, qui refusait de consentir l'autre jour un traitement de préférence pour le père de plusieurs enfants atteint par l'impôt sur le revenu et s'opposait à un amendement calqué sur les lois française et anglaise, à ce sujet.

Il est logique. Pourquoi tant d'enfants, surtout dans le Québec? Vous voulez les avoir? Payez maintenant.

C'EST MAL FAIT

Des gens ont tiré des pierres dans les fenêtres de M. Sévigny, à Québec, pour se dédommager de n'avoir pu trouver la maison où loge le sénateur Lespérance.

C'est mal fait.

Comment diable des pauvres maisons paieraient-elles pour les péchés de leurs propriétaires?

Qu'on les laisse tranquilles.

Et, qu'aux prochaines élections on aplatisse le ministre Sévigny,— s'il est possible d'aplatir une outre politique de cette espèce.

TOUJOURS ABSENT

Nul astronome n'a encore signalé dans le firmament de Chambly-Verchères le passage de cet astre étonnamment rare qu'est le député Joseph Rainville.

Le député Rainville est-il donc étoile filante ou étoile éteinte?

LES SPORTS

MONTREAL EST DEFAIT PAR LES ROCHESTER

DANS UN "DOUBLE-HEADER" DES PLUS CONTESTES, SAMEDI APRES-MIDI, AU PARC ATWATER, LES HUSTLERS TRIOMPHENT PAR 7 A 2, DANS LA PREMIERE PARTIE ET PAR 9 A 0 DANS LA SECONDE.

Le "double - header" d'hier après-midi au parc Atwater n'a pas ressemblé le moins du monde à celui de vendredi après-midi: dans ce dernier cas, les deux équipes s'étaient partagé les honneurs ; samedi, les Rochester ont triomphé des Montréal par 7 à 2 dans la première partie et par 9 à 0 dans la seconde.

La première partie a surtout été caractérisée par un jeu très rapide de la part des deux équipes, et par les nombreux coups de circuit de leurs joueurs; Damrau, deuxième but des Montréal, en a eu un à son crédit, ainsi que Gerner, lanceur de la même équipe, et Kelly, centre-champ des Rochester.

Dans la seconde partie, rien de bien intéressant à signaler, si ce n'est les nombreuses erreurs des Montréal qui ont permis aux Rochester d'enregistrer facilement leurs points.

Alignement des équipes:

Montréal		Rochester
McAuley	arrêt-court	Schepner
Slattery	1er but	Rodriguez
Damrau	2e but	Young
Zimmerman	3e but	Wendell
Smith	champ d.	Fisher
Holden	champ g.	Collins
Moran	centre c.	Kelly
1ère partie:		
Gerner	lanceur	Smith
2e partie:		
Hershe	lanceur	Lohman
1ère partie:		
Howley	receveur	Sanberg
2ème partie		
Madden	receveur	Sanberg

PREMIERE JOUTE.

Première manche. — Collins est le premier à aller au bâton. Il frappe dans le carreau et meurt au premier but. Fisher lui succède, frappe également dans le carreau et meurt aussi au premier but. Young, lui, réussit à prendre son premier but et à voler son deuxième. Mais Kelly meurt sur trois prises.

McAuley meurt sur une prise attrapée au vol par le centre-champ. Moran prend son premier but. Zimmerman frappe et meurt au premier pendant que Moran se rend au second; mais Smith frappe dans le carreau et est mis lui aussi hors jeu.

Deuxième manche. — Schepner frappe et prend son premier but. Rodriquez prend également son premier but, mais il meurt au second. Rodriquez et Wendell sont également mis hors jeu, le premier au troisième, le second au premier.

Holden frappe, mais le champ de gauche prend la balle au vol. Damrau frappe, l'arrêt-court attrape la balle au passage. Purtell frappe, le centre-champ attrape également la balle au vol.

Troisième manche. — Sanberg gagne le premier but. Smith meurt. Sanberg prend son second but. Collins frappe, le troisième but attrape la balle. Fisher frappe dans le champ et Sanberg compte le premier point de la partie pour les Rochester. Young frappe un second but et Fisher entre à son tour. Kelley prend son premier but sur des balles. Schepner frappe et Young compte le troisième point. Rodriguez meurt sur trois prises.

Howley prend son premier but, le receveur ayant manqué d'attraper la balle au vol. Gerner est retiré au bâton. McAuley frappe et prend son premier but. Moran frappe et la balle est attrapée par le centre-champ. Zimmerman entre sur des balles. Howley prend son deuxième but. Smith meurt sur une balle attrapée par le receveur.

Quatrième manche. — Wendell frappe mais meurt au premier but. Sanberg frappe, le centre-champ attrape la balle. Smith meurt également au premier.

Holden frappe et le centre-champ attrape la balle. Damrau frappe sur la rue Sainte-Catherine et fait un coup de circuit. Purtell prend son premier but en frappant à quelques verges du receveur. Howley meurt au premier.

Cinquième manche. — Collins frappe, la balle est attrapée par le second but. Fisher frappe et meurt au premier but. Young meurt également au premier but.

Gerner frappe, la balle passe entre les mains de l'arrêt-court ; il prend son premier but. McAuley frappe et prend également son premier but. Moran meurt sur un coup sacrifié du lanceur au premier but. Zimmerman frappe et la balle est attrapée au second but où McAuley est mis hors jeu.

Sixième manche. — Kelly frappe sur la rue Sainte-Catherine et fait un coup de circuit. Rodriguez frappe et prend son premier but. Schepner prend également son premier but. Wendell frappe, Schepner compte un nouveau point pour son équipe. Sanberg meurt à Holden. Rodriguez meurt à la plaque de fond.

Smith meurt au bâton. Holden meurt au premier. Damrau meurt au bâton.

Septième manche. — Smith frappe au second et meurt en prenant son premier but. Collins frappe, la balle est attrapée par le centre champ. Fisher meurt au premier.

Purtell meurt au premier, Howley également. Gerner frappe sur la rue Sainte-Catherine et fait un coup de circuit. McAuley meurt au premier.

Huitième manche. — Young prend son premier but. Kelly passe au premier et Young meurt au second. Schepner frappe et Kelly meurt à la plaque de fond. Rodriguez frappe un deux buts et Schepner entre. Wendell frappe et Rodriguez entre à son tour. Sanberg frappe et le troisième but attrape la balle.

Moran prend son premier but. Zimmerman meurt aux mains de Sanberg. Smith prend également son premier but. Holden frappe et meurt aux mains du second but. Damrau meurt aux mains du centre-champ.

Neuvième manche. — Smith frappe, la balle est attrapée par le champ de gauche. Collins prend son but sur un coup simple à droite. Fisher et Collins meurent sur un double jeu.

Purtell meurt aux mains du second but. Duffy vient au bâton à la place de Howley; il meurt au premier but, Gerner également.

Résultat de la première joute : Rochester, 7; Montréal, 2.

Résultat détaillé de la première joute:

		R.	H.	E.
Montréal. . .	.000100100—	2	8	1
Rochester . .	.003002020—	7	12	2

Arbitres: McBride et Carpenter.

DEUXIEME JOUTE

Première manche. —Collins prend son premier but sur une erreur de Purtell. Fisher meurt au premier sur un coup sacrifié. Young meurt au bâton. Kelly meurt au premier.

McAuley prend son premier but sur un coup simple dans le losange. Moran meurt au centre-champ. Zimmerman meurt au premier; McAuley prend son troisième but. Smith meurt au bâton.

Deuxième manche. — Schepner prend son premier but sur un coup simple au centre. Rodriguez prend également son premier but de la même façon. Wendell frappe, le premier but manque la balle et les joueurs sur les buts entrent à la queue leu leu. Sanberg meurt au premier. Lohman prend son premier but sur des balles. Collins meurt aux mains du champ de droite. Fisher passe également sur des balles. Young meurt au premier.

Holden frappe mais meurt au premier but. Damrau passe sur des balles; sur une balle, il prend son second but. Purtell prend son premier but sur un coup simple. Madden est retiré au bâton. Sur le coup de Hershe, Purtell est retiré au second.

Troisième manche. — Kelly meurt au premier sur un lancé de l'arrêt court. Schepner meurt aux mains du centre-champ. Rodriguez meurt à son tour sur un lancé de McAuley à Damrau.

McAuley prend son premier but sur une rasante dans la ligne du troisième but. Moran frappe, McAuley est retiré au second. Zimmerman est retiré au bâton. Smith frappe entre les champs du centre et de gauche et prend son premier but. Moran prend son second but. Holden meurt au premier.

Quatrième manche. — Wendell meurt sur son trois prises. Sanberg prend son but après avoir reçu la balle dans les reins. Lohman frappe et prend son premier but. Collins frappe à son tour, McAuley manque la balle et Sanberg entre. Fisher prend son premier but sur un coup simple. Lohman compte sur le coup de Young, tandis que Fisher est retiré au second. Collins compte à son tour sur l'essai de Young de voler le second et le troisième but, et il meurt sur la plaque de fond.

Damrau meurt aux mains du champ de gauche. Purtell est frappé par la balle et prend son premier but. Madden meurt aux mains du champ de droite. Hershe est retiré au bâton.

Cinquième manche. — Kelly frappe un deux buts. Schepner frappe et Kelly entre. Rodriguez passe sur un coup simple. Wendell frappe au second et fait mourir Rodriguez à ce but. Sanberg prend le premier but, Lohman frappe et Wendell meurt à la plaque de fond.

Lohman meurt au second sur le coup de Collins.

McAuley meurt au premier but. Moran prend son premier sur un coup simple dans la gauche. Zimmerman prend son premier, mais Moran meurt au second but. Smith meurt aux mains du champ de droite.

Sixième manche. — Fisher prend son premier but. Young passe et Fisher prend son second but. Kelly passe à son tour, mais Young meurt au second but. Schepner prend son second sur un coup simple dans le champ droit, et Fisher entre. Rodriguez meurt aux mains de Purtell. Wendell meurt au premier.

Holden meurt aux mains du premier but. Damrau meurt aux mains du champ de gauche. Purtell passe au premier. Madden meurt aux mains de l'arrêt-court.

Septième manche. — Sanberg meurt au premier but. Lohman meurt aux mains de Purtell. Collins passe et Fisher meurt au premier.

Hershe frappe, mais meurt aux mains du champ de gauche. McAuley meurt au premier. Moran prend son second but sur une erreur de Collins. Zimmerman meurt au premier.

Huitième reprise.— Fisher meurt au premier. Young frappe et, sur deux erreurs des Montréal, gagne jusqu'à la plaque de fond où il meurt. Kelly frappe au centre. Schepner meurt aux mains de Holden.

Smith meurt au premier but. Holden et Damrau également.

Neuvième manche. — Rodriguez frappe et meurt aux mains du second but. Wendell meurt aux mains de l'arrêt-court. Sanberg meurt au premier.

Purtell meurt également au premier. Madden frappe et, sur une erreur du troisième but, prend son premier. Hershe est retiré au bâton. McAuley meurt au premier.

Résultat de la deuxième joute : Rochester, 9; Montréal, 0.

Résultat détaillé de la seconde joute:

		R.	H.	E.
Montréal. . .	.000000000—	0	8	6
Rochester . .	.030321000—	9	14	2

Arbitres: McBride et Carpenter.

AUTRES PARTIES:

Buffalo à Toronto:
1ère partie:

Buffalo	.000020300—	5	12	1
Toronto	.001200000—	3	13	0

Batteries: Tyson et Daly; Gould et Lalonge.

Rochester à Montréal:
1ère partie:

Rochester . . .	.003002020—	7	12	2
Montréal	.000100100—	2	8	1

Batteries: Smith et Sandberg ; Gerner et Howley.

Baltimore à Newark:

Baltimore . . .	.002252000—	11	16	1
Newark	.100100210—	5	10	3

Batteries: Thormahlen et McAvoy; Smallwood et Blackwell.

Richmond à Providence:
1ère partie:

Richmond . . .	.000001010—	2	6	2
Providence. . .	.00020100x—	3	8	3

Batteries : Donahue et Kerr ; Schultz et Mayer.

Buffalo à Toronto:
2ème partie:

Buffalo	.000000000—	0	5	1
Toronto	.003[illegible]0100x—	5	12	3

Batteries: Ring et Daly; Thompson et Kelly.

Rochester à Montréal:
2ème partie:

Rochester . . .	.030321000—	9	14	1
Montréal	.000000000—	0	8	7

Batteries: Lohman et Sandberg ; Hersche et Madden.

Richmond à Providence:
2ème partie:

Richmond. . .	.0100400002—	7	13	5
Providence . .	.0202001000—	5	7	0

Batteries: Adams et Kerr; McTigue et Mayer.

UN AUTRE SUCCES

LA REUNION DE COURSES A MOTOCYCLETTES ET EN AUTOMOBILES A ETE CONTINUEE HIER. — CE MEETING PRENDRA FIN AUJOURD'HUI.

La réunion de courses en automobiles et motocyclettes a été reprise hier après-midi alors qu'un millier de personnes s'étaient rendus à la piste Mont-Royal dans l'intention d'être témoin de courses intéressantes et personne ne fut désappointé et les épreuves furent très contestées.

Voici les résultats:

2 milles, novices. — 1. Campton; 2. Girard. Temps: 2.14 3-5.

5 milles, amateurs. — 1. Barry ; 2. Girard. Temps: 5.25 2-5.

5 milles, professionnels. — 1. Polozzo; 2. Nixon. Temps: 4.36 3-5.

5 milles, "side cars". — 1. Bentley; 2. Barry. Temps: 5.45 4-5.

10 milles, amateurs. — 1. Morrison; 2. Palmer. Temps: 9.48 2-5.

10 milles, professionnels. — 1. Nixon; 2. Polozzo. Temps: 9.11 3-5.

Dans les courses d'autos, Duval battit Dufresne dans des épreuves de 5 et 10 milles, pour un enjeu de $100 chaque côté.

Aujourd'hui sera la dernière journée de la réunion à la piste Mont-Royal, alors que le programme comprendra huit courses de motocyclettes et trois courses d'automobiles.

Tous les amateurs qui ont été témoins des épreuves disputées hier après-midi ont été des plus satisfaits et ont promis d'être au nombre des spectateurs cet après-midi, afin de voir nos chauffeurs et coureurs locaux aux prises avec les champions de la province d'Ontario et des Etats-Unis.

Jack Laviolette, Sprague Cleghorn et Napoléon Saint-Gelais seront avecainsi que de l'avenue Victoria.

Parkhurst et Greviston les coureurs aux prises sur leurs rapides motocyclettes. Binette, Cohen, Morrison, Andrews, Morrissette, Penny et plusieurs autres démarreront dans les courses réservées aux amateurs et l'on peut s'attendre à une lutte des plus contestées car ces coureurs connaissent maintenant très bien le parcours, lequel est en excellente condition à la suite de la semaine de beau temps que nous avons eue.

Nixon, qui s'est taillé une si excellente réputation hier, s'est déclaré assuré de remporter de nouvelles victoires aujourd'hui et il n'a pas craint de dire qu'il déclassera tous ses adversaires.

Les courses d'automobiles ont fait quelque peu défaut lundi dernier à cause du petit nombre d'adversaires sérieux et des accidents survenus à certaines voitures mais aujourd'hui ce sera différent, car Jack Laviolette, avec sa puissante Mercer, Dufresne au volant de son Amplex et Duval et Moreau, qui se sont classés premiers dans les épreuves de cinq et dix milles lundi dernier, seront des rivaux bien balancés et la lutte entre ces chauffeurs devrait être très excitante.

Comme il y aura plusieurs courses ajoutées au programme, les organisateurs ont décidé de faire disputer la première épreuve à deux heures précises afin que le tout puisse être terminé pour six heures. Un service spécial de tramways est assuré pour la circonstance afin que les amateurs puissent faire le trajet à l'aise. Des chars spéciaux commenceront à circuler à partir de midi et demi des rues Mont-Royal et avenue du Parc et Victoria.

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Voici les résultats des parties jouées hier après-midi dans les séries des ligues de baseball Nationale et Americaine:

LIGUE NATIONALE

Philadelphie à Boston:

Philadelphie. .	.0100100010—	3	6	2
Boston.	.0000001111—	4	8	2

Batteries: Oeschger et Adams ; Barnes et Tragresser.

Brooklyn à New-York : Partie ajournée à cause de la pluie.

Chicago à Pittsburg:

Chicago. . . .	.100010031—	6	11	1
Pittsburg . . .	.000020000—	2	7	1

Batteries: Hendrix et Wilson ; Miller et Fischer.

St-Louis à Cincinnati : Partie ajournée, terrain détrempé.

Philadelphie à Boston:
2ème partie.

Philadelphie .	.010002002—	5	10	0
Boston	.100110000—	3	7	2

Batteries: Mayer et Killifer; Rudolph et Meyers.

LIGUE AMERICAINE.

Cleveland à Chicago:

Cleveland . . .	.000000000—	0	4	1
Chicago	.00200000x—	2	6	2

Batteries : Bagby et O'Neill ; Cicotte et Schalk.

Détroit à Saint-Louis :

Détroit . . .	.000000000001—	1	7	0
St-Louis . . .	.000000000000—	0	5	1

Batteries : Dauss et Stanage ; Groom et Severeid.

New-York à Washington:
1ère partie.

New-York . .	.001000100—	2	8	0
Washington .	.000000000—	0	5	1

Batteries : Caldwell et Alexander; Gallia et Ainsmith.

Boston à Philadelphie:
Partie ajournée à cause de la pluie.
New-York à Washington:
2e partie.

New-York . .	.000000000—	0	5	1
Washington .	.01000110x—	3	8	0

Batteries : Cullop et Alexander ; Ayers et Ainsmith.

SAINTE CECILE vs ROYAL CANADIEN

La nouvelle que le Royal Canadien et le Ste-Cécile se rencontreront aujourd'hui au Parc Delorimier a été fort appréciée de plusieurs partisans des deux clubs. Jusqu'à présent les commentaires vont leur train, car comme on se le rappelle bien, après une avance de 6 points le Royal Canadien fut battu par 7 à 6 et d'aucuns prétendaient que ce revers était dû au manque de forme de quelques joueurs du Royal Canadien.

Depuis longtemps les deux gérants étaient en pourparlers en vue d'une rencontre mais on ne parvenait pas à s'entendre sur différentes questions; aujourd'hui tout est bâclé et les spectateurs seront témoins d'une joute sensationnelle. Les deux lanceurs Pigeon et Deschamps sont en grande forme et bien décidés à faire mordre la poussière aux rudes frappeurs qui leur feront face.

Voici quel sera l'alignement du Ste-Cécile :

Singher, 2b.; Boston, 3b.; Carmel, 1b.; Trempe, ss.; Duplessis, c.; Désormiers, c.f.; Perreault, r.f.; Laverrière, l.f.; Deschamps, p.: Marion, Pelletier, Charette.

Le Ste-Cécile renouvelle son défi aux clubs suivants: Métropole, Cherrier, St-Laurent, Chevalier de Colomb, La Casquette et Athlétique, ces trois derniers de la ligue de la Cité.

INDIENS CRESCENT ET STARS

CES TROIS CLUBS POURRAIENT BIEN ETRE SUR UN PIED D'EGALITE CE SOIR DANS LA LIGUE DE LA CITE.

Au moment où la Ligue de la Cité est sur le point de terminer sa saison, il n'est pas sans intérêt de mettre quelques tableaux sous les yeux de nos lecteurs pour illustrer la marche des différents clubs de la ligue depuis le commencement de la saison. La première position de clubs que nous donnerons sera la suivante, prise quelques semaines après l'ouverture de la saison:

	G.	P.
Stars	4	0
Crescent	3	1
Indiens	2	2
Athlétiques	2	2

A la fin du mois de juin, les clubs occupaient les positions suivantes:

	G.	P.
Stars	6	0
Crescent	4	1
Athlétiques	4	2
Indiens	3	2

Juillet vit la première égalité entre les deux leaders pour la première place, les Stars perdant deux de leurs rencontres au cours de ce mois et les Crescent en perdant une. Les Indiens et les Athlétiques devinrent égaux pour la seconde place.

	G.	P.
Stars	7	2
Crescent	7	2
Athlétiques	6	3
Indiens	6	3

Le mois d'août vit de grands changements se produire. Les Crescent prirent la tête de la ligue sur les Stars; les Indiens s'adjugèrent la troisième place et les Athlétiques tombèrent en quatrième place.

	G.	P.
Crescent	9	2
Stars	9	3
Indiens	8	3
Athlétiques	7	5

Avec les parties de la première semaine de septembre, jouées, les Stars ont repris la tête de la ligue, tandis que Crescent et les Indiens sont égaux pour la deuxième place. Voici:

	G.	P.
Stars	10	3
Crescent	9	3
Indiens	9	3

Or, comme le programme d'aujourd'hui au Shamrock est le suivant:

1.30 Crescent vs Chevaliers de Colomb.
3.30 Indiens vs La Casquette,

il est fort possible que les trois premiers clubs soient sur un pied d'égalité pour la première place, si les Indiens et les Crescent gagnent. On aura alors, ce soir, la position suivante, dans la ligue:

	G.	P.
Stars	10	3
Crescent	10	3
Indiens	10	3

Les amateurs de baseball peuvent donc s'attendre à un duel exceptionnel aujourd'hui entre les Crescent et les C. de Colomb, tandis que la finale entre les Indiens et la Casquette promet des émotions. Henri Clément officiera contre les Crescent, dont il connait le côté faible. La Casquette n'a été battue que par 7 à 6 par les Indiens, et elle aspire à prendre sa revanche.

CERCLE NORMAL A ST-LAURENT

Cet après-midi, le club Saint-Laurent fera sa dernière apparition sur le terrain du collège, alors qu'il se mesurera avec le fameux Normal, de Montréal.

Nul doute que tous les amateurs se rendront en foule pour applaudir une dernière fois, les Gagnon, les Laurin, les Rochon, les Cardinal, les Zappa, en un mot toute cette phalange de joueurs, qui, pendant toute la saison, ont porté avec honneur les couleurs du St-Laurent. Les deux lanceurs: Georges Gagnon et Jean Paquette, sauront, il est certain, régaler la nombreuse assistance qui se rendra sur le terrain des Habitants.

Donc, en foule dimanche, le 9 septembre, sur le terrain du collège St-Laurent. La joute commencera à 3 heures précises.

DEUX PARTIES A SAINT-HENRI

Aujourd'hui sera jouée la partie de revanche entre le Cherrier et le Métropole. Saint-Henri sera le théâtre d'une partie excitante puisque le Cherrier est un des rares clubs qui aient triomphé du Métropole.

Lahaie, Marin et Laporte formeront la batterie du Cherrier et Crevier et Fortin celle du Métropole. Après deux brillantes victoires sur le Jérômien et le Sorel le Métropole escompte une autre victoire; l'équipe sera au grand complet avec Rose, Cutter, Monette, Lamoureux, Clément, Boucher et Sasseville. Le gérant Bélanger a fait pratiquer ferme toute la semaine en vue de cette sérieuse partie. Le Cercle St-Henri et le St-Paul joueront à 1 heure 30. Les arbitres seront Priedham et Lefebvre. On s'attend à une grosse assistance à St-Henri, demain.

LES PETITS INVENTEURS PARISIENS

AU CONCOURS LEPINE.

Paris, le 17 août — Elle a été plutôt mélancolique, cette inauguration en famille du concours Lépine. En dépit du joli temps, qui eût suffi à attirer des promeneurs aux Tuileries, on n'eût pas compté deux cents personnes dans les salles du Jeu-de-Paume, où les installations, d'ailleurs, étaient à peine terminées.

La guerre pèse lourdement sur la fabrication du jouet et du bibelot mécanique. Pour construire ces riens charmants, qui sont l'amusement des enfants — et des parents, aussi — il faut du fer-blanc, du plomb, du cuivre, du bois, des découpeuses, foreuses et estampeuses automatiques, du charbon, de la peinture et, surtout, de la main-d'œuvre. Or les matières premières et l'outillage mécanique sont réquisitionnés pour les usines de la défense nationale, et les ouvriers tournent des obus véritables au lieu de tourner de la bimbeloterie.

Le moyen dans ces conditions, d'alimenter le marché de jouets inédits et ingénieux ?

MM. Du Mouriez, président de la société des petits inventeurs, et Delaunay, vice-président, espéraient la visite du ministre du commerce, qui se fit représenter. En revanche, M. Laurent, ancien préfet de police, grand ami de l'œuvre, dont il fut, avec le fondateur, M. Lépine, l'un des plus dévoués adeptes, tint à honneur d'assister à la cétémonie, où M. Delandre représentait le conseil général et M. Drouet l'office national de la propriété industrielle.

L'actualité a, naturellement, inspiré bon nombre de constructeurs. Il y a, dans la salle du Jeu-de-Paume, des canons et des munitions à remplir d'aise M. Humbert, et des mitrailleuses, des fusils automatiques, des tanks camouflés, des avions qui volent pour de bon et des sous-marins qui torpillent pour rire.

Tous ces joujoux belliqueux sont d'un patriotisme optimiste. On y voit le Boche se rendre à merci et faire "kamerad" et l'avion français culbuter infailliblement les tauben et autres focker.

La crise du charbon a fait surgir de l'imagination fertile des fabricants une multitude d'appareils de chauffage et de cuisson économiques.

On découvre dans tous les coins des marmites norvégiennes, de tous systèmes et de tous formats, et des appareils à gaz qui prétendent ne consommer qu'un centime à l'heure pour un repas de cinq personnes. Nul doute que M. Loucheur ne se montre très touché de ces prévoyantes attentions.

Un éclat de rire salue la grimace d'une vieille à lunettes, armée de ciseaux gigantesques et suspendue à une potence entourée de tous les journaux parisiens qui eurent peu ou prou maille à partir avec Dame Anastasie. On rit aussi devant les masques en caoutchouc, qui font faire d'impayables mines de stupeur, d'ennui, de férocité et de joie à MM. Poincaré, Clemenceau, Guillaume II et Dranem.

Et voici des trouvailles d'ingéniosité pratique: un couteau à ouvrir, sans risque et avec facilité, toutes les boîtes de conserves pour les poilus; un parachute à compartiments et un autre qui ressemble à une superposition de parapluies; des moustiquaires, pour l'armée d'Orient; des protège-nuques; des souliers de tranchées, contre les engelures, etc., etc.

Citons encore des doigts onglés de fer pour la cueillette des fruits; un système de règles perforées, qui permet de correspondre avec les aveugles, sans connaître leur alphabet spécial; des étoffes et un métier à tisser de M. Raymond Duncan, qui rêve, sans doute, de l'âge d'or, où les arts de la Grèce antique remplaceront les industries meurtrières de notre âge de fer; d'exquises figurines de cire, habillées à la dernière mode de Paris; des poupées de toutes sortes, qui ne sont pas toujours jolies, jolies, et d'amusants bois découpés par l'œuvre des mutilés de guerre, qu'inspira Caran d'Ache.

Toute une catégorie d'inventions, qui touchent à la défense nationale, n'est pas exposée au public. Les membres de la commission de l'armée seront seuls admis à l'étudier.

MENACE DE GRÈVE

Cleveland, 8. — La navigation sur les grands lacs sera paralysée à partir du 1er octobre, prétendent les membres du bureau du syndicat des marins, à moins que les propriétaires ne s'entendent avec les hommes, avant cette date au sujet des augmentations de gages que ces derniers réclament.

Les officiers de l'union disent aujourd'hui que 25,000 hommes seront affectés par la grève. Les marins veulent avoir une augmentation de 23 dollars par mois.

Le secrétaire de la Lake Carriers Association, M. Marr, a refusé de faire le moindre commentaire sur la situation.

Tous nos chapeaux d'automne sont d'un style distinctif

POUR HOMMES

Quelques marques en vogue : "Wolthausen", "Mallory", "Borsalino", "Stetson".

MERCERIES
Nos chemises de négligé "Arrow" de $1.50 et plus sont superbes.

MORIN & FRERE
LES CHAPELIERS CONNUS
7-est, rue Sainte-Catherine

THE UNITED HATTERS OF NORTH AMERICA REGISTERED

LES CHAPEAUX DURS ET MOUS "MALLORY"
PORTENT L'ETIQUETTE DE L'UNION

R. & A. MASSE
255, Ste-Catherine Est, près St-Denis

Parc King Edward
DIMANCHE, 9 SEPTEMBRE
Les bateaux partent du bas de l'avenue Pie IX, Maisonneuve, à 9.00 et 11.00 a.m., à 1.30, 3.00 et 5.00 p.m. Dernier bateau pour revenir du Parc, à 6 hres p.m. Passage aller et retour, 40 sous; enfants âgés de moins de 12 ans, 20 sous.

PARC SOHMER
Ouvert tous les dimanches
Vaudeville et attractions extraordinaires. — La musique du Parc, 30 artistes. — 3 heures et 8 heures p.m. — ENTREE : 10 sous.

LA BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Avis est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars et dix sous par action sur le capital de cette institution (55% versé) a été déclaré, et sera payable à son bureau principal à Montréal, le et après lundi, le premier octobre porchain, aux actionnaires enregistrés le quinze septembre prochain à une heure p.m.

Par ordre du conseil de direction
A. P. LESPERANCE,
Montréal, le 20 août 1917. Gérant.

Les nouvelles municipales du NATIONALISTE sont uniques. Elles sont vraies et spirituellement tournées

Pour vous, Mesdames

Lettres à une Lectrice

CXVIII

Sur le quai dont les fortes pièces de cèdre s'avancent dans les eaux claires à la senteur de sel, le vieux pêcheur s'installe. Il a apporté sa longue canne à pêche, son seau de bois où il jettera tantôt les petits poissons frétillants, la petite chaudière de ferblanc où il a mis des hameçons de rechange, un carré de boeuf sanguinolent, un vieux couteau, quelques bouchons de liège, tous agrès nécessaires à son passe-temps.

Beau temps mauvais temps, à moins qu'il ne fasse un vent trop fort pour que ça morde, le vieux pêcheur est là, de mai à novembre, à l'heure du montant, avec tout son attirail. Il y passe de longues heures, fumant sa pipe silencieusement, jetant ou remontant sa ligne, amorçant ses hameçons, décrochant les deux ou trois poissons qui, presque à chaque coup de sa canne à pêche, viennent s'y prendre. Jamais il ne cause. Il ne murmure que si d'aventure quelque gamin vient s'asseoir dans son voisinage, jette des petits morceaux de bois dans la direction où il pêche, siffle ou crie afin d'agacer le vieux. Le reste du temps, le brave homme regarde l'endroit où la cordelette plonge dans l'eau, a l'oeil sur le moindre tressaillement de sa canne, ou promène de temps en temps son regard sur l'horizon pour voir si le gros temps s'en vient, qui le forcera de déguerpir.

Il a commencé sa pêche. Je le vois qui, d'un coup sec de poignet, relève la canne. Il y a tout au bout de sa ligne comme deux ou trois fragments de miroir luisant au soleil: ce sont de petits poissons humides, aux reflets multicolores, que la gourmandise a jetés, goulus, sur les appâts dissimulant l'hameçon. Le vieux, posément, les détache d'un tour de main, les jette dans le seau de bois, amorce, lance de nouveau la ligne aux eaux claires dans lesquelles il voit glisser, par bandes vives, les poissons rasant les assises du quai.

Il les suit de l'oeil, promène précautionnement l'hameçon devant eux, l'écarte, le ramène, attend, laisse les étourdis se prendre et les lève sur l'eau.

Les heures passent, la prise monte, dans le seau de bois. Le vent fraichit, le soleil de septembre, déjà presque froid, glisse vers les montagnes, l'odeur du sel est plus prononcée, le montant achève, des algues s'entortillent, poussées par le courant, à la ligne du vieux, les bandes de poissons se font plus rares ou plus prudents, cela mord moins, et, par delà le fleuve, le phare lumineux et puissant d'un cap pelé commence de jeter ses reflets, sur les eaux moirées, tandis que les montagnes prennent cette teinte sombre dont s'accompagne la tombée du soir.

Le vieux se lève, serre ses agrès, roule sa ligne, soupèse sa capture, affermit sa casquette, allume sa pipe éteinte depuis des heures, jette un dernier coup d'oeil sur le fleuve où il y a maintenant au large des moutons; et, clopin clopant, de son pas lent, il remonte vers le côteau au sommet duquel il habite. Ce soir, quand fumeront les cheminées, il ira porter le poisson pris cet après-midi à quelque famille du village, dont il est le fournisseur depuis des années, et qui, chaque vendredi, déguste l'éperlan, la loche, *le hareng pêchés la veille par le vieux pêcheur du quai.*

PAULE MANCE.

LA GRAPHOLOGIE AU NATIONALISTE

NOTE. — Pour obtenir une analyse, il faut envoyer vingt-cinq sous en timbres-poste, un coupon de graphologie, écrire deux ou trois pages qui ne soient pas de la copie, à la plume, sur du papier pas rayé. Il faut aussi signer d'un pseudonyme pour le journal, et si on désire conserver le manuscrit, inclure dans l'envoi une enveloppe adressée et affranchie.

Que tous ceux qui m'ont écrit sans remplir toutes ces conditions veuillent bien réparer leurs omissions.

SON ENFANT. — Je n'oublie personne, mais j'ai beaucoup de correspondants, et chacun passe à son tour.

GLACE FONDANTE. — Envoi par le bureau de poste à votre nom. Informez-vous.

JULIETTE XXX. — Imaginative et portée à certaines petites exagérations de vanité qui nuisent sérieusement à la simplicité. Elle est soigneuse, et même minutieuse, réfléchie et sensée ce qui lui permet de rectifier d'elle-même les excès d'imagination et de remettre les choses au point quand elle a le temps de réfléchir. L'orgueil se montre sous différentes formes: vanité, amour-propre, susceptibilité. Elle est loyale avec ses amis, et franche avec tous. La tendance à la coquetterie est accentuée et s'allie à de la grâce et à une gaieté enjouée qui plaît. Un peu gourmande, elle recherche ses aises et n'aime pas à se déranger. Sensible et bonne, capable d'affection constante, elle est de celles chez qui l'amour combattra fortement l'égoïsme, et elle saura se dévouer.

Volonté faible, vive, à tendances autoritaires qui demeurent théoriques.

PETIT PATRIOTE. — L'imagination est excessive et accompagne une grande impressionnabilité nerveuse, cela amène de l'exagération qui peut aller jusqu'à l'exaltation. Il y a, en tout, un manque de modération nuisible. C'est un sentimental à outrance, dont le côté positif ne le cède à personne. Nerveux, agité, inquiet, inconstant, il se tourmente et tourmente ceux avec qui il vit. Pas commode, le "Petit patriote," et quand il y a du tapage, il aime à en être ! La volonté est impulsive, emportée, avec certaines duretés. Je lui trouve aussi de grandes faiblesses et une remarquable facilité à être entraîné, à subir les influences fortes, et à suivre le courant général. Il a bon cœur, sa sensibilité est réelle et généreuse; il est sincère avec une pointe de naïveté dans la confiance qu'il accorde aux autres. En somme, il manque d'équilibre, de pondération, et s'il ne permet pas à la raison de prendre plus d'empire en lui, il peut faire de grandes folies.

Quand un correspondant veut que je lui renvoie le manuscrit, il doit inclure une enveloppe adressée et affranchie.

SIGNORITA. — Finesse, délicatesse, distinction, voilà d'abord ce qui saute aux yeux et dispose le graphologue à la sympathie nécessaire pour voir tous les petits coins. Le cœur est hermétiquement fermé aux profanes, mais si tendre, si sensible qu'on en devine quelque chose même si on est tenu à distance. L'orgueil est considérable. Fière, digne, raide à l'occasion, Signorita tient à distance tous ceux que sa grâce attire. Elle est très impulsive, et c'est amusant de constater qu'elle est en même temps une raisonneuse. Chez elle toutes les contradictions vivent tout à fait à l'aise. Sage et capricieuse, capable de douceur et d'emportement, défiante et ne réservant rien de sa confiance à ceux qui ont gagné son cœur. Une grâce et un charme très féminins et très appréciés des pauvres hommes qui brûlent souvent leur encens en pure perte. *C'est-y ça ?*

MACADAM. — C'est bien possible tout cela, mais je ne puis absolument pas vous donner des leçons de graphologie, et il ne faut pas m'en vouloir.

Jean DESHAYES

VOUS L'AVEZ?

Il y aura des élections générales ces mois-ci, c'est très probable. On y parlera conscription. On y parlera aussi de la cherté de la vie. Vous avez lu, pour vous renseigner à ce sujet, la brochure de M. Georges Pelletier, *Tout est cher... Pourquoi ?* avec préface de M. Edouard Montpetit ? Non ? Il vous est encore possible de vous la procurer, au prix de 25 sous l'unité, frais de port compris. Adressez votre commande à l'auteur, au *Devoir*, avec remise, ou achetez-la dans n'importe quelle bonne librairie de la province. Toutes la vendent.

FLEURETTES

Je n'ai point oublié vos grâces endormies,
O petites amies,
O fleurs,
Qui de parfums si doux enveloppiez vos charmes
Et mêliez à mes larmes
Vos pleurs !

J'ai le frais souvenir du courtil où vos branches
S'étalaient toutes blanches
Au mur,
Où la neige d'avril, en vos rameaux éclose,
Voilait d'un frisson rose
L'azur.

Aux jardins du passé je vous respire encore,
Fleurs d'amour, fleurs d'aurore,
Hélas !
Fleurs qui n'égarez plus mes jeunes rêveries
Sous vos ombres fleuries,
Lilas.

Je vous revois, iris, au fond de ma mémoire
Reflétés dans la moire
Des eaux,
Et sous le frôlement des vertes demoiselles
Tremblant comme des ailes
D'oiseaux.

Et vous qui sur les lacs, ô larges fleurs vermeilles,
O nacelles d'abeilles,
Voguez;
Et vous là-bas, encens des solitudes saintes,
Violettes, jacinthes,
Muguets;

Haleine des sureaux, âme des chèvrefeuilles,
Qui flottez sous les feuilles
Des bois,
A l'heure où le passant s'arrête sur la route
Et du silence écoute
La voix;

Et vous qu'en floréal on voit par les collines,
O vierges aubépines,
Courir,
Et qui ne voulez pas sans parfumer la brise
Ou la main qui vous brise
Mourir;

Et vous que l'été fauche et par milliers supprime,
Frais bijoux de la prime
Saison,
Humbles joyaux des prés, qu'on admire et qu'on aime,
Mais qui n'avez pas même
Un nom;

Bien qu'en mon coeur, déjà fatigué de sa course,
L'âge ait tari la source
Des chants,
Vous m'enchantez toujours, charmeuses de poètes,
Fleurs des jardins, fleurettes
Des champs !

Pourtant, voici qu'au loin l'Automne décolore
Le bois naguère encore
Si vert;
Dans les arbres jaunis voici le vent qui pleure,
Et voici tout à l'heure
L'hiver !

O fleurs, ô coupes d'or où l'aube a de ses perles
Enivré tant de merles
Siffleurs,
Adieu tous vos parfums, soeurs des voix et des ailes,
Adieu toutes vos belles
Couleurs !

Ensemble nous entrons dans ce lent crépuscule,
Où sans cesse recule
L'espoir,
Où rien ne reste, au bout de la tâche accomplie,
Que la mélancolie
Du soir.

Mais avant d'exhaler votre dernière haleine
Dans la nuit encor pleine
De jour,
Vous me donnez tout bas, ô fleurs que je devine,
Une leçon divine
D'amour.

Dites-moi, dites-moi comment vos longs outrages,
Rameaux par tant d'orages
Battus,
Comment votre agonie, ô mes soeurs expirantes,
S'achève en odorantes
Vertus ?

C'est que pour vous, ô fleurs, la mort, toujours suivie
D'un retour à la vie,
N'est pas,
Et qu'éternellement la fleur à l'astre utile
Renaît par son fertile
Trépas.

L'homme aussi, l'homme aspire à la vie éternelle !
Il n'a point dit à l'aile
Adieu;
Et du fardeau du corps cet espoir le console,
Qu'un jour l'âme s'envole
A Dieu.

Quand je ne serai plus, vous qui serez encore,
Revenez à l'aurore
En pleurs,
Revenez éveiller mes cendres endormies,
O petites amies,
O fleurs !

Et ce ne sera point pour votre vieux poète
A tout ce qu'il regrette
Mourir,
Si l'aube, après la nuit où comme vous il tombe,
Vous revoit sur sa tombe
Fleurir.

ACHILLE PAYSANT.

CROCHET

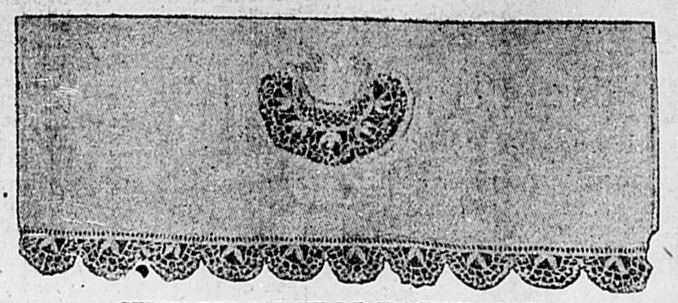

SERVIETTE GARNIE DE CROCHET CHINY.

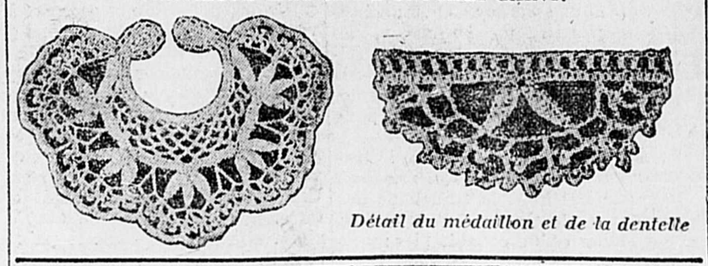

Détail du médaillon et de la dentelle

EN TERRE ACADIENNE

CE QU'EST GRAND-PRE.

Et son Évangéline, elle était belle à voir
Avec ses dix-sept ans et son brillant oeil noir
Qu'ombrageait quelque peu sa brune chevelure...
Elle était belle à voir au temps de la moisson,
Et comme la génisse elle avait douce haleine,
Quand elle s'en allait, en corsage de laine,
Porter aux moissonneurs, dans les champs plantureux,
Le midi, des flacons de cidre généreux...
LONGFELLOW.
(Traduction de P. Lemay)

Grand-Pré, c'est Evangéline. Evangéline, c'est l'immortel poème de Longfellow.

Il en est bien ainsi pour la plupart des voyageurs anglophones qui visitent le pays. Mais pour un Canadien de race française, Grand-Pré est autre chose. C'est en quelque sorte l'Acadie personnifiée, la réunion dans un cadre magnifique, sur les rives de la baie Française, de toutes les contrées que les Acadiens ont ouvertes à la civilisation, de toutes les mottes de terre qu'ils ont arrosées de leur sang et de leurs sueurs, de tous les sacrifices qu'ils se sont imposés pour vivre et créer un peuple en un monde nouveau, de toutes les guerres que leur fit l'Anglais, de toutes les injustices qu'ils eurent à subir de cet ennemi juré. C'est en un mot le *grand dérangement* national. On expulsa les Acadiens du Bassin des Mines, de Beau-bassin, de Cobequid, d'un peu partout: Grand-Pré résume les diverses circonstances de ce crime sans nom.

Telles sont les pensées qui m'agitent pendant que le train entre en gare.

Et il n'y a pas à craindre que le tohu-bohu des grands centres et des grandes foules vienne me distraire de mes méditations pieuses. La gare est déserte ou à peu près. De village, il n'y en a pas. Sur la colline qui domine le champ historique, à gauche de la voie ferrée, de rares maisons grises semées sur une route quelconque. C'est vieux et laid. Le *Grand Pré* se présente sur la droite dans toute son ampleur. Il est bien nommé: c'est un ... grandpré. C'est un pré immense. Il s'étend en largeur sur une distance de trois ou quatre milles jusqu'à la baie Française.

Il me paraît longer la rive sur une dizaine de milles, peut être plus. Là-bas, de l'autre côté de l'eau que je devine plus que je ne vois, une crête verte limite le *grand-pré*, en ferme le cadre lointain et sombre.

Quelle végétation superbe s'étale sous mes yeux. Le mil et le trèfle qu'on commence à couper sont hauts comme les faucheurs; leurs tiges me semblent tellement serrées que le soleil et le salin n'y peuvent pénétrer. Autrefois ce sol riche était inondé par les marées extraordinaires de quarante et cinquante pieds qu'on trouve dans cette région. Les Acadiens en firent la conquête sur la mer, en construisant les digues étonnantes de longueur et de force qui subsistent encore aujourd'hui. Ainsi fut créé le Grand-Pré.

Le pays est aujourd'hui désert. Pas une maison dans l'étendue de la plaine. On dirait qu'on est dans la vallée de la mort, si quelques faucheurs ne s'agitaient au loin, si les vergers qui couronnent la colline voisine n'étaient si bien entretenus. On y vit. On semble avoir honte d'y vivre.

C'est ici que les Anglais consommèrent leur sauvage spoliation, il y a un siècle et demi. Le 5 septembre 1755, ils réunirent les habitants dans leur église de St-Charles. Quand ils y furent tous assemblés, Winslow fit entourer le temple par ses soldats et annonça aux malheureux Acadiens qu'ils seraient déportés. C'était la fin d'une épopée... ou plutôt le commencement de l'épopée, puisque la race martyre devait survivre comme par miracle au coup mortel qui lui était porté, rassembler des quatre coins de l'Amérique ses membres épars et se reconstituer en un peuple vivant et fier.

De l'église historique, il ne reste rien. Mais le vieux cimetière existe encore. Une grande croix de pierre le domine et demande, semble-t-il, un éternel pardon pour les bourreaux. Ils en ont besoin, car on ne peut refréner ses sentiments de haine et de vengeance.

Quatre ou cinq saules séculaires, le vieux puits, la boutique légendaire du forgeron de Longfellow sont les seules reliques qui subsistent avec le vieux cimetière. C'est peu, et c'est... beaucoup pour celui qui sait se souvenir.

.....

L'étranger, lui, ne voit dans le Grand Pré que le lieu choisi par Longfellow pour y situer les personnages de son célèbre poème. Il ne veut voir sur cette terre qu'Evangéline Bellefontaine, la fiancée de Gabriel Lajeunesse. Il ne veut savoir de la dispersion que la légende de la belle fille séparée par le *grand dérangement* de celui qu'elle doit épouser, que ses diverses aventures sur la terre étrangère, que sa fidélité à toute épreuve, que sa rencontre émouvante avec son fiancé, dans un hôpital, alors que tous deux sont devenus vieux... Evangéline est Sœur de Charité. L'agonisant qu'elle soigne est Gabriel...

C'est poétique. C'est touchant pour la sensibilité des rêveuses. C'est un peu Atala et René; c'est un peu Paul et Virginie. Mais c'est trop peu connaître la dispersion des Acadiens que de se contenter de la romantique légende d'Evangéline. Dieu leur pardonne de ne pas mieux savoir. Ils sont les descendants de ceux qui ont commis le forfait.

* * *

Je m'informe s'il y a encore des Acadiens à Grand-Pré. On me dit qu'il n'y en a qu'une famille dans l'élément anglais. Je n'insiste pas. On croit m'intéresser en me rappelant que je suis au pays où naquit sir Robert Borden. Je n'insiste pas davantage. Je sais trop ce que M. Borden fait en ce moment, pour ne pas me souvenir cruellement qu'il vient du pays d'Evangéline, et qu'il descend de ceux qui ont dispersé les Acadiens. Les instincts destructeurs des races se conservent à travers les âges...

* * *

Il fait gris. Il va pleuvoir. L'atmosphère de mon âme est bien plus grise encore. Je sens des gouttes de pluie intérieures qui tombent... Je quitte le Grand-Pré.

JULIUS.

RECETTES

POULET CREME.

Faites une sauce blanche en faisant fondre 2 cuillerées à table de beurre dans une casserole, ajoutez 2 cuillerées à table de farine, 1-2 cuillerée à thé de sel, un peu de poivre et sel de céleri, ajoutez 1 tasse de lait agitant constamment jusqu'à ce que le mélange devienne épais, puis ajoutez 1 tasse 1-2 de poulet cuit bouilli, et faites cuire jusqu'à ce que le poulet soit chaud.

OMELETTE AUX TOMATES.

Battez 4 oeufs sans les séparer, jusqu'à ce qu'ils soient bien mélangés, ajoutez 1-2 tasse de tomates hachées, 1-2 cuillerée à thé de sel et très peu de poivre rouge ; mettez 1 cuillerée à table de beurre dans une poêle, et quand il est chaud, ajoutez le mélange d'oeufs et de tomates ; agitez jusqu'à ce qu'il prenne et ensuite pliez et servez sur un plateau chaud.

CROQUETTES AU SAUMON.

Faites une sauce épaisse blanche avec 2 cuillerées à table de beurre et de farine et 1 tasse de lait. Ajoutez la sauce à 1 tasse 3-4 de saumon froid formé en flocons, puis ajoutez 1 cuillerée à thé de jus de citron, du sel et quelques grains de poivre rouge, façonnez et trempez dans les miettes, les oeufs de nouveau dans les miettes, faites frire dans de la graisse en abondance et égouttez sur du papier.

GATEAU DE BLE D'INDE.

2 tasses de sucre en poudre, 2-3 de tasse de beurre fondu, 1-2 tasse de lait, 2 cuillerées à thé de poudre à pâtisserie, 1 d'extrait de vanille, 1 paquet de farine de blé d'Inde, 6 oeufs.

Faites une pâte légère, beurrez un moule, enfournez et cuisez avec un feu pas trop vif.

CROQUETTES AU CHOCOLAT.

Une demi-tasse de beurre, 2 tasses de sucre, 3 oeufs, 3 cuillerées à thé d'extrait de vanille, 3 tasses de farine, 3 cuillerées à thé de poudre à pâte, et 1 demi-tasse de chocolat. Mettez le sucre, la farine, la poudre à pâte et le chocolat ensemble, et mettez ensuite le beurre, les oeufs et la vanille dans un autre vase, et fouettez bien, ajoutez alors petit à petit la partie sèche, et brassez tout le temps.

SOUFFLE DE POMMES.

Obtenir par cuisson réduite un verre de purée de pommes, sucrée et vanillée. Lui adjoindre 3 blancs d'oeufs battus en neige. Versez dans un plat en métal ou en porcelaine. Le fond du plat seul doit être beurré. Pousser à four doux quinze à vingt minutes au plus. Saupoudrer de sucre fin et ajouter de la vanille en servant. Le soufflé se sert dans le plat de cuisson.

LEQUEL ?

Mercredi, la *Patrie* publiait la photographie de l'inspecteur Giroux de la police fédérale, "qui a dirigé l'action policière en rapport avec (sic) l'attentat de Cartierville".

Mercredi, la *Presse*, de son côté, publiait la photographie de M. J.-H. Garand, "gérant de l'agence de détectives Thiel, à qui l'on doit la découverte des conspirateurs qui ont tenté de faire sauter la demeure de lord Atholstan."

Et voilà!

Chaque journal a son homme. Chaque homme a son journal. Aux lecteurs de choisir.

Le lecteur *exclusif*, lui, évitera cet embarras. S'il lit la *Presse*, il en tiendra pour le détective Garand. S'il lit la *Patrie* il en tiendra pour l'inspecteur Giroux...

Et s'il avait du bon sens, le lecteur *exclusif* se moquerait de sa feuille.

Mais puisqu'il ne lit que celle-là, c'est qu'il n'a guère de bon sens et donc qu'il ne saura conclure qu'entre les deux agents il y a quelque rivalité et que la *Presse* ayant pistonné l'un pour en obtenir des informations sensationnelles, il fallait bien que la *Patrie* pistonnât l'autre pour ne pas rester en plan.

A. V.

LA COMPLICITÉ DE SALVATORE PARELLA

UN HOMME DIT AU CORONER QU'IL SOLLICITAIT " L'HONNEUR" DE TUER FRAIETTA.

L'enquête devant le coroner, ce matin, a mis en évidence la complicité de l'Italien Salvatore Parella, 247 rue Bleury, dans le meurtre de Fraïetta, arrivé mardi soir, au No 61 rue Saint-Urbain. D'après le témoignage de la femme Sawyer, amie de Rosano, celui-ci aurait attendu Fraïetta qui avait menacé la femme Sawyer de son revolver.

Salvatore Parella qui accompagnait Rosano aurait demandé l'honneur de faire feu sur Fraïetta. Rosano lui aurait répondu: "je n'ai qu'un bras mais je suis dix fois plus capable que toi de tuer Fraïetta. Après le coup de feu Rosano s'est enfui, avec Salvatore Parella.

Salvatore avait probablement enterré le cadavre de Fraïetta. Ce dernier a refusé de faire des déclarations. Rosano qui a été la victime d'une agression, est à l'hôpital dans un état encore précaire: il a tout de même dit qu'il savait le nom de son agresseur et se promettait de s'en venger.

PORTEZ-EN UNE SUR VOUS
UNE PLUME-RESERVOIR REND TOUJOURS DES SERVICES INCALCULABLES

NOUS EN AVONS DE TOUTES SORTES ET DE TOUS PRIX
A l'agence spéciale
J. H. ROBERT
1185, RUE SAINT-DENIS, ANGLE MONT-ROYAL
Tél. Saint-Louis 811-2999

Coupon graphologique

Esquisse graphologique
de **JEAN DESHAYES,**
— AU —
"NATIONALISTE"
9 SEPTEMBRE 1917 (*Bon pour un mois*)

Un coupon valable et 25 sous en timbres-poste doivent accompagner chaque envoi.

Tout manuscrit doit être à l'encre, sur papier non-rayé. Ne pas envoyer de copie.

Adressez : Jean Deshayes, le "Nationaliste", Montréal.

SCENES DE LA VIE CANADIENNE

LA CORVEE CHEZ BAPAUME

par SYLVIA CLAPIN

(Le petit Canadien)

C'était à Saint-Mathias de Rouville, par un lourd et chaud dimanche de juillet.

Dès le haut du jour, les vieux qui étaient sortis prendre l'air sur le pas de leur porte s'étaient dit, en regardant là-bas le mont Saint-Hilaire, dont le sommet nageait dans une buée opaque et grise:

"Pour sûr, ça va taper avant que le soleil se couche."

Le pronostic, paraît-il, est infaillible. Quand les contours de la montagne tranchent bien net sur le bleu du ciel, le temps, cela est sûr, est au beau fixe. Par contre, quand le sommet du mont, surtout du côté du Pin-de-Sucre, est tout enchifrené, il faut parer au grain. Chacun sait ça dans Rouville...

En attendant l'ondée, on suait ferme, ce dimanche-là, à Saint-Mathias, où l'on reçoit tout à plein, par les jours de grosse chaleur, l'haleine de fournaise du Bassin de Chambly. Et encore, il y avait une semaine, tout juste, que ça durait. Les gens de la paroisse s'étaient traînés tant bien que mal à la grand'messe, et dès le *Gloria* c'était un assoupissement presque général dans la petite église, aux fenêtres grandes ouvertes, et par où entrait le chant suraigu des sauterelles s'égosillant à l'aise dans le petit cimetière d'à-côté. Dans les rais de soleil des abeilles bourdonnaient, et l'on entendit aussi tout à clair les chevaux qui, alignés à la porte, piaffaient d'impatience sous les piqûres des mouches.

On ne prêta qu'une oreille à la lecture de l'Évangile, et sitôt après, chacun se tassa dans son banc, quelques-uns même se calant un tout petit peu dans les coins, afin d'y aller d'un bout de somme.

Et voici que, dans la lourde torpeur sommeillante, chacun dressa les oreilles à pic. De tous côtés les têtes, redevenues attentives, se tournaient de ci de là ets'interrogeaient de l'air de se dire: "V'là qui va faire, pour sûr, du parlement dans la journée."

Il y avait de quoi, aussi. Jugez plutôt. En premier lieu, le curé venait de recommander aux prières des fidèles Jean-François Bapaume, l'un des notables de la paroisse, terrassé par un coup de sang, et agonisant depuis la veille, à preuve qu'il lui avait porté le bon Dieu aux petites heures du jour. La seconde nouvelle était que ceux qui n'avaient pas encore fini de rentrer leurs foins seraient dispensés, pour cet après-midi-là de l'observation du dimanche. C'était plus prudent, rapport aux orages qui maintenant, sans doute, ne pouvaient plus tarder à fondre sur eux.

A la sortie de la messe ce fut, comme on devait s'attendre, dans la fumée des pipes hâtivement allumées, une parlette à ne plus finir. Ce pauvre Jean-François. Un vrai colosse, pourtant, fort comme un chêne, haut en couleur, et bâti pour cent ans. Ce que c'est, tout de même que de nous. Quant aux foins, ah ! pour sûr que ça tombait bien, car pas plus que la moitié des voyages devaient êtres rentrés. Ce qu'on allait trimer ferme, cet après-midi-là, en dépit de ce diable de soleil qui chauffait toujours de plus en plus fort.

Oui, mais Bapaume comment les rentrerait-il, lui, ses foins? Il n'avait que des filles à la maison; et puis, comme si c'était un fait exprès, son homme engagé, parti aux États depuis une semaine pour une affaire de famille, n'était pas encore revenu. Ça serait bien dommage, car les foins de Bapaume, comme on savait, étaient les plus beaux de toute la paroisse, tout droits et reluisants que c'en était comme un velours à l'œil, et s'il apprenait, le pauvre bougre, que tout ça risquait de se perdre, il n'en fallait pas plus, crac ! pour le faire mourir encore plus vite.

Et voici que soudain la chose vola de bouche en bouche. Ce fut le gros Anthime Métivier, le cavalier de l'aînée des filles de Bapaume qui, le premier, s'en avisa.

"Pourquoi qu'on ferait pas une courvée," demanda-t-il.

Et mais, oui, c'était bien simple. Avec la courvée, on allait s'en tirer. Parmi les jeunesses, surtout, l'empressement fut d'autant plus marqué que les deux filles de Bapaume passaient pour être les deux plus beaux brins de créatures qu'on put trouver, de Saint-Hilaire au Village Richelieu, et qu'en outre le gros Métivier n'était pas si sûr que cela de pouvoir garder l'aînée. Qui sait, avec un peu de chance, et les occasions de la courvée aidant, on pourrait peut-être tout de même lui faire manger un peu d'avoine, à ce gaillard-là.

* * *

Il était à peine une heure de relavée, quand, après s'être lestés à la hâte de leur dîner, une quinzaine de gais lurons s'attaquèrent aux douze arpents de foin de Bapaume. En ce temps-là, les machines à faucher ne faisaient que commencer à se répandre dans le pays, et, dans tous les cas, à Saint-Mathias, on fauchait encore alors à la faux. Or, en comptant un arpent par homme, et déduction faite des quelques travailleurs employés au chargement des charrettes, c'était tout de même, comme on dit, une fière pipe, pour une petite après-midi.

Aussi, le temps de le dire, le travail était-il en train. Les pierres à aiguiser battirent le tranchant des faux, avec le claquement sonore et particulier qu'on connaît bien; puis les faux, une fois prêtes, entrèrent dans les foins avec un même mouvement harmonieux et cadencé de tous les bras. Sous les chapeaux de paille à larges bords, les figures ruisselaient; et l'on allait, taillant en plein; les ahan ! des faucheurs se faisant de plus en plus précipités au fur et à mesure que la fatigue se précisait. Mais on allait quand même, tout entiers à la hâte d'en finir, sans trop de souci de la chaleur qui, sur le coup de trois heures, sembla s'être faite encore plus lourde et couvrait toutes choses comme d'une chape de plomb. Aux quelques arbres espacés ça et là plus une feuille ne bougeait, et de la terre surchauffée un souffle de braise montait et dansait dans la lumière miroitante. Les oiseaux s'étaient tus, et seules les sauterelles continuaient leur crépitement strident. De temps à autre, et pour mettre un peu de cœur au ventre de ses compagnons, Pierre Grimblot, qui était le maître-chantre de la paroisse, un tout petit homme trapu et musclé, avec un creux de voix bien connu dans le district, entonnait un chant populaire quelconque: *Le curé de notre village, disait un jour dans son sermon.* Ou encore: *C'est la belle Françoise. C'est à Bytown qu'y a d'jolies filles*, etc. Et l'on allait, l'on allait toujours.

Sur les quatre heures, les deux filles de Bapaume, aidées de quelques-unes des blondes des faucheurs invitées pour la circonstance, apportèrent aux hommes la collation de rigueur, sans quoi une courvée ne saurait être une courvée. Du gros pain de ménage bien appétissant, des concombres, des framboises toutes fraîches cueillies, du fromage et du lait. Réunie sous le plus gros arbre, toute la bande fit largement honneur au festin; puis, après que les plus entreprenants eurent fait quelques agaceries aux créatures, l'on se remit au travail avec un renouveau de vigueur, d'autant plus qu'il restait encore près de la moitié de la fauchaison à faire et que le jour allait bientôt toucher à sa fin.

Comme il approchait de six heures, une petite brise commença à se lever, venant de l'ouest, du fin bout de l'horizon, où depuis un moment commençaient à monter de petits nuages floconneux qui ne disaient rien de bon. Si follette que fût cette brise, chacun s'en sentit ragaillardi, et Grimblot ayant entonné le chant bien connu:

V'la l'bon vent. V'la le joli vent.

V'là l'bon vent. Ma mie m'appelle.

le refrain fut repris en chœur, et la tâche, enfin, s'acheva en un dernier coup de collier où les plus robustes eurent beau jeu à montrer leur vaillance devant leurs belles, revenues voir se terminer la courvée. La dernière charrette entra dans la cour de Bapaume qu'il était à peine sept heures.

Il était temps, du reste, car les nuages floconneux de tout à l'heure, au ras de l'horizon, montaient rapidement par grosses volutes grises, marbrées de jaune. Le soleil, encore assez haut, disparut subitement mangé par l'avalanche. Quelques minutes s'écoulèrent, puis l'avalanche se fit au bas toute verdâtre avec un ourlet blanc qui paraissait argenté. Des zébrures étincelantes apparurent. Une rafale passa, courbant les arbres et soulevant la poussière du chemin en flots aveuglants. Au loin, le mont Saint-Hilaire n'était plus.

* * *

Toute la bande s'était réunie sur la galerie de devant, d'où l'on avait, grâce à une éclaircie de l'autre côté du chemin, bonne vue d'ensemble sur le Bassin et jusqu'à Chambly. On voyait maintenant, de ce côté-là, tout l'horizon barré comme d'un mur noir, à travers quoi il semblait que plus rien, désormais, ne pût passer. Et cela marchait, courait plutôt, d'un bloc, attirant tout à soi. Quand cela atteignit le Bassin, les flots bouillonnants et fouettés d'écume parurent un moment vouloir se ruer à l'assaut de l'énorme chose, et bientôt après on commença à entendre un bruit singulier, fait d'une sorte de froissement de feuilles métalliques. La noirceur, si possible, se fit encore plus opaque. La chose géante arrivait, allait s'abattre. Un formidable éclat de tonnerre ébranla la maison de Bapaume. Tous coururent se réfugier à l'intérieur, les *créatures*, pâles et hagardes, formant un cercle serré au milieu des hommes de la courvée.

Et soudain, enfin déchaînée, la tourmente passa, creva sur le village, les trombes d'eau s'abattant en nappes serrées sur la terre assoiffée et tout aussitôt y disparaissant, cependant que le sol, aussi, se couvrait d'une épaisse couche de grêlons, qui couraient et bondissaient partout en refaisant le bruit singulier entendu l'instant d'avant. Dans la noirceur qui s'était encore épaissie, on eût dit, durant quelques minutes fugitives, que c'était là la fin de tout.

Puis, aussi subitement qu'elle était venue, cette noirceur se dissipa. Même au point de l'horizon où, il n'y avait qu'un moment, on avait vu s'avancer l'horrible vision, un peu de blanc teinté de rose et de bleu maintenant apparaissait. Ça et là des nuées commencèrent à se vêtir d'une crête dorée, et voici que, comme elles s'écartaient un peu par le bas, apparut, sombrant dans une mer empourprée, le disque de l'astre-roi, dont les rayons de feu projetés un peu partout préludaient à la poussée de l'arc-en-ciel qu'on voyait peu à peu monter jusqu'au zénith. Une délicieuse fraîcheur venait de la terre, qui après avoir bu tout son plein, allait entrer dans la paix de la nuit.

* * *

On annonça le souper, mais avant de se mettre à table tous passèrent voir le malade un instant, qui, sous les bouffées d'air frais emplisant la chambre, semblait vouloir se raccrocher à la vie. Lui qui, depuis tant d'heures, se roulait sur son lit en faisant à tout moment le geste de s'étreindre la tête pour en extraire le mal qui la tenaillait, s'était maintenant presque subitement tranquillisé. Les yeux, aussi, qui s'ouvraient par intervalles, paraissaient avoir une lueur de connaissance. Ce que voyant, sa femme, espérant quand même le miracle d'une guérison toujours possible, et voulant en hâter la réalisation, jugea le moment favorable pour annoncer à son homme qu'il n'eût pas à s'inquiéter de ses foins, et que tout était en grange. Puis, pour le convaincre tout à fait, elle lui parla de la courvée de l'après-midi, et comme quoi tous ces braves garçons qui étaient en ce moment à ses côtés avaient fini par mener l'ouvrage à bonne fin. Et *de la belle ouvrage*, il pouvait se le tenir pour dit. Il verrait lui-même, d'ailleurs, dès qu'il serait debout.

Bapaume dut entendre et comprendre, car un commencement de sourire s'esquissa aux coins des lèvres. Et alors, rien que d'avoir vu ce pâle semblant de retour à la vie, chacun s'en fut content vers la salle à manger, bien décidé de faire honneur au souper de la courvée.

Deux énormes pâtés, l'un de canards et l'autre de poulets, aux deux bouts de la table, faisaient les frais principaux de ces agapes, le tout arrosé d'un excellent cidre — le verger de Bapaume était célèbre — capiteux comme il fallait, et qui en un rien de temps mit tout le monde en heureuse disposition. Au dessert, composé de tartes de toutes description et de corbeilles de fruits de saison, ce fut tout juste si la pensée de l'agonisant dans la chambre d'à côté empêcha les convives de réclamer à Grimblot une autre chanson. Nos gens de la campagne, du moins ceux qui sont bien pénétrés des choses de la terre, n'ont pas comme à la ville la même appréhension de la mort. Tout ce qui vit finit par mourir, c'est la loi, et la plupart s'y soumettent sans murmurer et en trouvant la chose toute naturelle. Mais, à défaut de chanson, la causerie n'en fut pas moins aussi vive et enjouée que la circonstance le permettait. Même, avant de se lever de table, et comme la mère Bapaume, pour couronner la journée, faisait goûter à ses hôtes une fine liqueur de merises qu'elle tenait en réserve, on but coup sur coup plusieurs rasades aux noces prochaines de certains farauds qui se trouvaient là, sans oublier le gros Métivier, qui décidément paraissait bien ancré dans le cœur de sa belle, et à qui décidément aussi il ne fallait pas songer, du moins ce soir-là, à tenter de faire manger l'avoine promise.

* * *

Le souper terminé, les gens de la courvée se répandirent au dehors, les uns restant sur la galerie à causer, mais le plus grand nombre envahissant le jardin, et quelques-uns mêmes poussant jusqu'au Bassin pour y faire un peu de canotage. On ne pouvait vraiment se rassasier des délices de l'air, redevenu si pur et tout chargé de l'arome des plantes, après la semaine d'étuve par laquelle on venait de passer.

La journée aurait dû, comme toute bonne courvée, se terminer par une sauterie. Mais si nos gens de la campagne ne redoutent pas la mort au même point que les gens de la ville, du moins lui gardent-ils plus de respect, et, avec eux, Bapaume pouvait être sûr qu'on ne lui danserait pas sur le ventre avant qu'il fût porté en terre.

Au surplus, le dénouement était plus rapproché qu'on ne le croyait. Le docteur du village étant venu faire son tour vers les neuf heures, annonça que le malade n'en avait plus que pour un bout de temps, et que, dans tous les cas, il passerait sûrement avant que la nuit s'écoulât. Ce fut, chez tous, un effarement. Comment donc, mais le moribond paraissait tout à l'heure si reposé, si joyeux de savoir ses foins bien au sec, dans sa grange. Eh bien, oui, c'était là précisément, cet apaisement trompeur, la fin de tout ce qui s'en venait petit à petit. On espérait, devant ce calme, une guérison, toujours possible, alors que ce n'était là qu'une détente de tout l'être, comme pour mieux le préparer au dernier sursaut qui n'était pas loin.

Le docteur avait vu juste. Dix heures venaient de sonner, et bon nombre s'apprêtaient déjà à prendre congé, sentant enfin la fatigue de leur rude après-midi leur courir dans les jambes, quand on vint en toute hâte recruter tout le monde autour de la maison pour leur dire que Bapaume commençait à virer de l'œil et s'en allait grand train. On envahit la chambre, et alors chacun comprit, que, cette fois, c'était fini. En effet, le moribond commençait à faire l'œil blanc, et un souffle rauque et précipité lui sortait de la poitrine. La tête, de plus en plus, creusait l'oreiller, et le nez qui, l'instant d'avant, semblait encore en bonne chair, s'effilait maintenant en lame, livide comme du plomb. Les mains cherchaient à tirer les draps. Le souffle rauque s'enflait en un bruit de râpe qu'on entendait très loin...

D'instinct, tout le monde fut à genoux pour la prière des agonisants. La femme du mourant lui tenait la tête un peu soulevée, et ses filles allumaient en toute hâte des cierges bénits pour chasser le mauvais esprit, toujours rôdant comme on sait en pareille conjoncture. De temps à autre, l'un des assistants, puisant un peu d'eau sainte au bout d'un rameau, en aspergeait le lit.

Par la fenêtre entrait, avec l'air de plus en plus frais, le chant rythmique et scandé des criquets qui était, à la façon de ces petits êtres, un hymne solennel à la nuit.

On commença un chapelet, mais on n'alla pas loin. Le bruit de râpe s'amincissait, devenait plus rare. Et voici que, soudain, on n'entendit plus rien. Comme on regardait du côté du lit, on vit que la bouche du mourant s'ouvrait de plus en plus, toute grande. Puis, avec un claquement sec, il la referma. Et ce fut tout. Plus rien ne bougea. Le temps de le dire, le visage de Bapaume fait de traits assez frustes, prit une beauté qu'on ne lui avait jamais vue.

Par la fenêtre, entrait toujours à plein le chant des criquets, auquel se joignait maintenant le concert des grenouilles, dans les hautes herbes bordant le Bassin. Tout là-bas, du côté de Rougemont, une lune démesurée émergeait, la pleine lune du temps de la fenaison, aux beaux tons de cuivre rouge que l'on sait.

Ah ! la belle nuit qu'aurait Bapaume, pour se rendre chez le Bon Dieu, rendre compte de sa courvée...

SYLVA CLAPIN.

(*Le Petit Canadien.*)

LES VERS DE LOZEAU

Il reste encore quelques dizaines d'exemplaires du volume de vers de notre ami Lozeau, paru il y a quelques mois, *Lauriers et feuille d'érable*. Ils se vendent 50 sous l'unité, plus 5 sous pour frais de port. S'adresser au *Devoir* ou à l'auteur, 343, rue Drolet.

La Bière Frontenac de tempérance (Brune)

Depuis que le vent aride de la Prohibition a soufflé sur notre pays, et qu'après certaines heures, la loi ne permet plus d'avoir soif, on s'est vite aperçu que, malgré toutes les bonnes volontés du monde, on avait soif quand même, et on a cherché quelque chose pour humecter les gosiers secs, à défaut de "la bonne bière" défendue.

Au moyen des procédés modernes dont elle dispose, la Brasserie FRONTENAC a réussi à produire une bière ayant le maximum de corps et d'extraits tolérés par la loi, tout en garantissant de ne pas dépasser la ligne. La Brasserie n'a pas voulu annoncer ce produit avant de l'avoir expérimenté à fond, et de s'être assurée de sa qualité supérieure.

La Bière Frontenac brune, (de tempérance) est une véritable bière possédant l'arome caractéristique, la saveur exquise ainsi que toutes les propriétés apéritives et nutritives des meilleures bières dont elle ne diffère que par sa moindre teneur en alcool.

On pourra donc l'employer dans toutes les régions où la prohibition est en force et se la procurer partout aux heures où la vente des autres bières est prohibée.

Délicieuse, limpide, pétillante et mousseuse, elle apaise la soif, rafraîchit et réconforte.

La BIÈRE FRONTENAC DE TEMPÉRANCE est en vente partout.

LA BRASSERIE FRONTENAC LIMITEE
MONTREAL

LA VÉRITÉ

M. Borden tentait de faire croire aux Canadiens, à la suite de l'incident des *Fiddlers*, que nos soldats échappent à toutes les tentations qui les guettent et qu'il n'y a pas plus de cas de maladies vénériennes parmi eux que parmi la population civile ordinaire. Il disait même qu'il y en a moins.

Il y a quelques semaines, le docteur M. J. Exner, de New-York, au service de l'*Educational Committee of Y.M.C.A.*, des Etats-Unis, et qui a étudié à fond la question de la moralité et de l'hygiène des grandes armées d'aujourd'hui, disait dans une conférence faite devant la *New York Social Hygiene Society* : "Les ravages du vice ont jusqu'ici été très grands dans toutes les armées européennes maintenant en guerre. Pendant plus de la première année de la guerre, une des grandes puissances eut plus de soldats mis hors de combat par les maladies vénériennes qu'elle n'en perdit dans les batailles au front. L'an dernier, le directeur d'un état-major médical me dit que dans son pays il y avait au temps où il fit cette déclaration 17,000 cas de maladies vénériennes dans un seul groupe d'hôpitaux militaires. Des statistiques complètes n'existent pas encore, mais on peut déduire des informations actuelles que de 10 à 30 pour cent de certains corps de troupes sont infectés de maladies vénériennes". (Cette conférence est reproduit tout au long dans le *Post* de New-York, 1 septembre 1917).

Que M. Borden, après de tels faits, et en présence d'un tel état de choses, vienne nous raconter que l'on exagère quand on parle des ravages de l'avarie et de maladies analogues parmi les troupes canadiennes, et il a peu de chances que le public bien informé ajoute foi à ses paroles.

La vérité, c'est que l'avarie chez les soldats est un des plus effrayants problèmes qu'ait posés la guerre et que si nos gouvernants ne prennent au plus tôt des mesures pour parer au mal, elle se vulgarisera, la guerre finie, jusque dans les milieux les plus honnêtes du pays. Le docteur C. K. Clarke, surintendant de l'hôpital général de Toronto, dans une étude à ce sujet, — étude parue dans le huitième rapport annuel de la Commission fédérale de conservation, — l'indique indirectement, quand, après avoir constaté que l'avarie se répand d'une façon alarmante dans l'Ontario, il ajoute, selon ce rapport, que le retour de milliers de soldats après la guerre donnera un intérêt encore plus actuel à ce sujet.

Mais il n'y a pas de danger. M. Borden l'a dit.

Et quand M. Borden a parlé, la cause n'est-elle pas entendue?

P. L.

LE COLONEL BLONDIN À TORONTO

Les journaux de mercredi dernier signalaient que le lieutenant-colonel Blondin venait de faire à Toronto des déclarations rassurantes au sujet de l'état des esprits dans le Québec, à propos de la conscription. Qu'est-ce que le lieutenant-colonel Blondin sait de l'état d'esprit actuel du Québec?

Qu'est-ce qu'il en connaît?

Voilà des semaines et des mois qu'il n'a pas osé s'y montrer en public, de crainte de s'y faire huer.

Pour un homme renseigné, le lieutenant-colonel Blondin s'est renseigné d'une bien étrange façon!

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUR 1916-17.

LACHINE. — Du bureau de Poste. Service de:—
10 min. de 5.40 a.m. à 8.00 a.m.
20 min. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m.
10 min. de 4.00 p.m. à 7.10 p.m.
20 min. de 7.10 p.m. à 12.00 minuit.

DE LACHINE.—Service de:—
20 min. de 5.30 a.m. à 5.50 a.m.
10 min. de 5.50 a.m. à 9.00 a.m.
20 min. de 9.00 a.m. à 4.00 p.m.
10 min. de 4.00 p.m. à 8.60 p.m.
20 min. de 8.00 p.m. à 12.10 a.m.
Dernier extra à 12.50 a.m.

SAULT - AU - RECOLLET ET SAINT-VINCENT-DE-PAUL. — De Saint-Denis à Saint-Vincent.—Service de :—
15 min. de 5.15 a.m. à 8.00 a.m.
20 min. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m.
15 min. de 4.00 p.m. à 7.00 p.m.
20 min. de 7.00 p.m. à 8.00 p.m.
30 min. de 8.00 p.m. à 11.30 p.m.
Tramway pour Henderson seulement 12.00 a.m.
Tramway pour Saint-Vincent, 12.40 a.m.

DE SAINT-VINCENT DE PAUL A SAINT-DENIS. — Service de :—
15 min. de 5.45 a.m. à 8.30 a.m.
20 min. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
15 min. de 4.30 p.m. à 7.30 p.m.
20 min. de 7.30 p.m. à 8.30 p.m.
30 min. de 8.30 p.m. à 12.00 minuit.
Tramway de Henderson à Saint-Denis, 12.20 a.m.
Tramway de Saint-Vincent à Saint-Denis, 1.10 a.m.

CARTIERVILLE. — De Snowdon Jct.—Service de :—
20 min. de 5.20 a.m. à 8.40 p.m.
40 min. de 8.40 p.m. à 12.00 minuit.

DE CARTIERVILLE. — Service de :—
20 min. de 5.40 a.m. à 9.00 p.m.
40 min. de 9.00 p.m. à 12.20 a.m.

MONTAGNE — De l'Ave du Parc et Mont-Royal.—Service de :—
20 min. de 5.40 a.m. à 12.20 a.m.

DE L'AVE. VICTORIA.—Service de :—
20 min. de 5.20 a.m. à 12.30 a.m.
De l'Ave. Victoria à Snowdon, 10 min. 5.50 a.m., à 8.30 p.m.

BOUT DE L'ILE.—De Lasalle et Notre-Dame, service de : —
60 min. de 5.00 a.m. à 12.00 minuit.

TETREAULTVILLE.—De Lasalle et Notre-Dame, service de : —
15 min. de 5.00 am. à 9.00 a.m.
30 min. de 9.00 a.m. à 3.30 p.m.
15 min. de 3.30 p.m. à 7.00 p.m.
30 min. de 7.00 p.m. à 12.00 minuit.

POINTE-AUX-TREMBLES, via Notre-Dame.—De Notre-Dame et 1ère avenue, Maisonneuve, service de : —
15 min. de 5.15 a.m. à 8.50 p.m.
20 min. de 8.50 p.m. à 12.30 a.m.
Dernier tramway additionnel pour le Boulevard Bernard à 1.30 a.m

DU BON FRANÇAIS

Veut-t-on un exemple du beau français, — calqué sur le *Parisian French* de Toronto, — que certains teinturiers de notre ville envoient à leurs clients canadiens-français?

La circulaire suivante en est un superbe échantillon. L'intention peut être excellente, mais l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Or donc, voici le poulet du teinturier :

IMPORTANT.

Pour que vos Clientes ne soit pas désappointer plus tard pour Teinture DY-O-LA, nous vous suggérons de placer avec nous une commande pour des Teintures DY-O-LA, pour suffisament, ditons, pour durer les prochains trois mois.

Nous mettreons votre commande en liasse et le remplirons avec autre marchandises pour vous, aussitot que possible.

Oublier pas qu'ils n'a qu'un sort de Teinture DY-O-LA, pour tenir en stock parce qu'ils et bon pour Laine, Coton, Soie ou Etoffes Méles.

Pas de Cabinets seront furnis pour le present.

JOSEPH WARD & CO.,
115*Place D'Youville, Montréal, Can.*

Ces teintures, "ditons", sont excellentes. Tant mieux. Si le fabricant passait maintenant ses circulaires à la vraie couleur française, sa marchandise n'en serait pas moins bonne et ses clients canadiens-français seraient plus satisfaits.

"The Canadian Skirt & Waist Manufacturing Company, Limited".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres-patentes, en date du vingt-troisième jour d'août 1917, constituant en corporation MM. Isidore Poliger, avocat, Ovila Desroches, huissier, Moses Kunin, de Montréal, Harry Hopmyer, marchand, de la ville de Saint-Pierre, et Antoine Gougeon, mécanicien, pour les fins suivantes :

Exercer le commerce de manufacturiers, importateurs, exportateurs et marchands d'accoutrements d'aucune nature et description, pour dames ; faire le commerce de nouveautés, de soies, satins, doublures et garnitures, tissus de toutes sortes, des articles en drap, laine et coton, ainsi que des autres vêtements, exercer aussi le commerce de marchands, drapiers et "jobbers" ;

Exercer aucun autre commerce semblable, de fabrication ou autre, se rattachant aux objets précités, que la compagnie jugera susceptible d'être profitablement exercé en rapport avec le commerce ci-haut ;

Représenter les fabricants pour la vente de tous vêtements pour dames, des articles de nouveautés ou autres spécialités, à commission, ou comme courtiers ;

Confectionner toutes sortes d'accoutrements, pour femmes et enfants, particulièrement des jupes et des gilets ;

Faire aucune convention pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, ou aucun autre risque mutuel semblable que la corporation estimera avantageuse, avec aucunes autres personnes, sociétés ou compagnies ;

Secrire, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs d'aucune autre corporation dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux de la présente compagnie, les détenir, les vendre ou autrement les négocier ;

Acquérir et assumer la totalité ou aucune partie de commerce de la propriété et du passif d'aucune personne ou corporation exerçant aucun négoce auquel se livre la présente compagnie, et les payer en tout ou en partie, avec des actions libérées de la présente corporation ;

Emettre et distribuer des parts acquittées et non sujettes à appel, des obligations, des actions-obligations et d'autres valeurs de la compagnie et avec l'assentiment des actionnaires, s'en servir pour payer les services, dettes ou autres obligations de la corporation ;

Généralement avoir la jouissance de tous les pouvoirs afférents à l'exercice du susdit commerce, sous le nom de "The Canadian Skirt & Waist Manufacturing Company, Limited", avec un fonds social de dix-neuf mille cinq cents piastres ($19,500.00), divisé en mille neuf cent cinquante (1950) parts de dix piastres ($10.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à Montréal.

Daté au bureau du secrétaire de la province, ce vingt-troisième jour d'août 1917.

Le sous-secrétaire de la province,

C.-J. SIMARD.

L'EAU RIGA GUÉRIT CONSTIPATION HABITUELLE

ANTI-CORS LAURENCE
CURE RADICALE DES CORS
SURE. EFFICACE. SANS DOULEUR
EN VENTE PARTOUT 25 ¢
FRANCO PAR LA POSTE
A. J. LAURENCE, MONTREAL

International Business College
214 RUE CATHERINE O., MONTREAL
ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL
LE JOUR ET LE SOIR
Fondé 1905 ANGUS CAZA, Princ. Tel. Main 309

Diplôme en hygiène publique.—Heures: 12 à 2 p.m., 4 à 8 p.m.—Tél. Saint-Louis 3275
Dr JOS.-N. CHAUSSÉ
Médecin-chirurgien.—Maladies de la peau
708, PARC LAFONTAINE, MONTREAL
Angle de la rue Marquette

PAR LE FER ET PAR LE FEU

Roman héroïque, par Henryk SIENKIEWICZ

Traduction du Comte WODZINSKI et de B. KOZAKIEWICZ

No 13 SUITE

— Ils font la guerre en païens qu'ils sont.

Heureusement, de nombreux cours d'eau qui, par places, s'élargissaient en marais, coupaient le pays. Pour que les flammes pussent envelopper et menacer les troupes, il eût fallu incendier séparément chaque forêt. C'est bien ce que tentaient les Cosaques: on en prenait chaque jour, dont on ornait les sapins.

L'incendie se propageait avec violence le long des ruisseaux à l'est et à l'ouest, mais sans gagner vers le nord. Du soir au matin, les femmes psalmodiaient des cantiques. Le matin venu, le soleil ne parvenait pas à percer l'opacité fuligineuse. Les nuits étaient plus claires.. A travers ces forêts en feu qui semblaient illimitées, le duc conduisait une armée inquiète. On disait que l'ennemi approchait, qu'il attaquerait des deux côtés à la fois.. Ces racontars oiseux allaient cesser: un gentilhomme, de ceux qui ralliaient l'armée ducale, avait apporté enfin une nouvelle authentique.

Mis en présence d'Yaréma:

— Monseigneur, lui dit-il, vous savez déjà la défaite des deux hetmans et aussi, sans doute, la mort de Sa Majesté..

Assis sur un pliant devant sa tente, Wisniowieçki se leva brusquement.

— Que dites-vous! Sa Majesté..?

— Le roi notre gracieux maître a expiré à Merecz, une semaine avant le désastre de Korsun.

— Dieu dans sa miséricorde lui a épargné de vivre pour subir cette honte, répliqua le duc.

Et il continua, les yeux fixés devant soi:

— Voici que de terribles temps approchent. L'interrègne, l'élection, les convocations d'assemblées, les discordes intérieures, les intrigues de l'étranger.. alors qu'il faudrait à la nation un seul bras et un seul glaive! Dieu se détourne de nous: dans sa colère, il s'apprête à châtier nos fautes et nos crimes. Le roi seul eût pu sauver la patrie: les Cosaques l'avaient en affection singulière; c'était, de plus, un guerrier.

Ses officiers l'entourèrent.

— Messieurs, leur dit-il, le roi est mort.

Toutes les têtes se découvrirent. La stupeur fit les lèvres muettes..

— Donnez-lui, Seigneur, le repos éternel, murmura le duc.

—Et que la lumière éternelle l'éclaire!

La messe fut célébrée. Plus lugubre sous les arceaux de cette forêt qui brûlait, le *Dies irae* retentit. Une incoercible angoisse étreignait les cœurs. Désormais, en face d'un ennemi menaçant, cette armée irait donc à l'aventure...

Mais non. A ces guerriers ne restait-il pas un chef... leur duc?

Tous les yeux se tournèrent vers Yaréma: de nouveaux liens se formaient entre lui et ses guerriers.

Le même soir, il disait, et assez haut pour que tout le monde pût l'entendre:

— Il nous faut un roi soldat. Si Dieu nous permet d'exprimer nos suffrages lors de l'election prochaine, nous voterons pour le prince Charles (1), plus guerrier que le prince Jean-Casimir.

— Vivat Carolus Rex! s'écrièrent les officiers.

— Vivat! répétèrent les houzards.

— Vivat! acclama toute l'armée.

Et le duc ne se doutait pas que des rives du Dniepr ces clameurs se répercuteraient jusqu'à Varsovie et feraient

(1) Frère cadet de Ladislas IV, fils de Sigismond III. Une partie de la noblesse lui donna ses suffrages. Mais la majorité élut le second frère du roi, Jean-Casimir, un cardinal.

choir de sa main son bâton de connétable.

CHAPITRE IX

Après une marche de neuf jours, les troupes ducales pénétrèrent enfin à Tchernikow. Krétuski y entra le premier, à la tête des régiments valaques. Le duc l'avait envoyé en avant-garde, pour le mettre à même de s'enquérir plus tôt de la princesse Hélène et de Zagloba. Mais, comme à Lubnié, personne n'avait entendu parler d'eux. Ils avaient donc disparu sans laisser de traces... Messire Jean ne savait que penser. Où avaient-ils pu se réfugier? Pas à Moscou, pas en Crimée, pas dans la Sitch. Restait une supposition plausible: ils avaient passé le fleuve; mais alors c'était pour tomber en pleine tourmente. Là-bas, les massacres, les incendies, les foules ivres, les Zaporogues, les Tatars. Le travertissement d'Hélène ne l'eût pas sauvée, les jeunes garçons étant fort en faveur sur les marchés de Stamboul. Un horrible soupçon traversait parfois l'esprit de Jean: Zagloba l'avait peut-être conduite à dessein en ces parages, pour la vendre à Tuhay-Bey? Cette pensée le rendait fou. Messire Longinus Podbipieta, qui connaissait Zagloba depuis plus longtemps que Krétuski, le rassurait.

— Lieutenant, mon camarade, n'ayez pas ces vilains soupçons, lui disait-il Ce gentilhomme est incapable d'une traitrise. S'il avait de méchants desseins, risquerait-il sa tête pour elle?

— Soit, mais pourquoi a-t-il fui sur l'autre rive, au lieu de se réfugier à Lubnié ou Tchernikow?

— Allons, calmez-vous, mon doux ami. Je connais Zagloba. Nous avons bu ensemble, il m'a emprunté quelque argent. L'or pour lui n'a pas de valeur. Il dépense ce qu'il a, et ne rend pas ce qu'il emprunte. Mais jamais, au grand jamais, il ne commettrait une vilenie.

— C'est un homme bien léger, fit Krétuski.

— Léger peut-être, mais un rusé compère et qui a plus d'un tour dans son sac. Dieu vous rendra la bien-aimée: n'est-il pas juste que toute affection pure se voie récompensée sur cette terre?

Et messire Longinus soupira pour son propre compte.

— Interrogeons encore une fois les gens du château, reprit-il.

En vain, ils parcoururent toute la ville. On n'avait pas vu passer le vieillard et l'enfant.

Le château regorgeait de gentilshommes qui s'y étaient refugiés avec leur famille. Le duc les engageait à se joindre à lui, car, une fois son armée hors des murs, les Cosaques chercheraient sans doute à s'emparer de la citadelle et de la ville.

— Nous sommes en sûreté, répondaient-ils; nous sommes protégés par les forêts: Chmielniçki ne viendra pas nous chercher ici.

— N'ai-je pas traversé ces forêts avec mes troupes? insistait le duc.

— Votre Altesse a pu les franchir. La canaille ne s'y aventurerait pas.

Ils allaient déplorer leur aveuglement. Le duc s'était à peine éloigné que les Cosaques firent irruption. La citadelle se défendit quinze jours, mais dut se rendre. Tous ceux qui s'y trouvaient furent passés au fil de l'épée. Dans la ville, des enfants furent écartelés, des femmes rôties à petit feu.

Cependant, le duc avait franchi le Dniepr à Lubecz. Il y établit son camp, afin de laisser se reposer l'armée. Lui-même, accompagné de la duchesse, partit le lendemain pour Brahine, d'où il se dirigea sur Mozyr. Là devaient se séparer les deux époux. Le jour de la Fête-Dieu, un banquet réunit toute la cour à la table ducale. Mais ni les demoiselles d'honneur de la duchesse Griseldis, ni les officiers d'Yaréma ne parvenaient à cacher leur tristesse. Plus d'un cœur de soldat se serrait; plus d'un regard bleu ou noir fut mouillé de larmes.

Aussi, lorsque le duc se leva pour l'adieu, ces demoiselles eurent des soupirs plaintifs. Mais d'âme plus ferme, les chevaliers, debout et la main sur la poignée de leur sabre:

— Nous reviendrons vainqueurs!

— Puisse Dieu vous entendre! répondit la duchesse.

— Vive la duchesse! vive notre dame et notre mère!

— Vivat! Vivat! répétait-on de toutes parts.

Chaque officier venait vider sa coupe, à genoux devant elle, et pour chacun elle avait quelque bienveillante parole. Quand ce fut le tour de Jean:

— Messire, lui dit la duchesse, plus d'un de vos camarades recevra comme don d'adieu un scapulaire ou un ruban des mains de sa dame. Celle qui occupe uniquement vos pensées ne se trouve pas en ces lieux; laissez-moi donc vous offrir ce souvenir, comme le ferait une mère.

Elle prit une croix d'or enrichie de turquoises, qu'elle portait sur sa poitrine et la passa au cou de Krétuski. Le jeune officier lui baisa respectueusement la main.

Alors, comme si les demoiselles de la cour n'eussent attendu que cette autorisation ou ce signal, toutes, elles tirèrent qui un scapulaire, qui une écharpe, qui un ruban pour en gratifier l'élu. Seule demoiselle Annette Krasienska, la belle des belles, se tenait à l'écart dans l'embrasure d'une croisée. Ce que voyant, le volage Wolodowski s'approcha:

— Demoiselle Anne, fit-il, j'aurais voulu vous demander un souvenir, mais j'ai dû renoncer à vous exprimer ce souhait, comprenant bien qu'il ne me serait pas donné de le faire agréer de vous.

— J'imagine que d'autres mains que les miennes devraient vous gratifier d'un souvenir. Quoi qu'il en soit, vous ne serez pas servi à souhait: vous visez trop haut.

La réplique bien aiguisée avait double sens: elle faisait allusion à la taille exigue du chevalier, et aussi à ses ardeurs pour la princesse Barbe de Zbaraz. Messire Wolodowski avait commencé par orienter ses soupirs vers l'aînée des deux sœurs, la princesse Anne... Celle-ci ayant déçu son espoir, il avait, dans le secret de son âme, reporté ses ardeurs sur la cadette, d'ailleurs persuadé que nul n'avait pu pénétrer le mystère.

Aussi, entendant la réponse d'Annette, lui, ce fier escrimeur au sabre et en paroles, fut-il interloqué. Il bégaya:

— Votre Grâce vise bien haut, elle aussi: ses regards ont peine à se hisser jusqu'aux yeux de messire Longinus Podbipieta.

— Il est vrai, répondit Annette, que messire Podbipieta vous dépasse fort, tant par la taille que par le prestige de son épée et l'exquisité de sa courtoisie... Je vous remercie de l'avoir rappelé à mon souvenir.

Elle se tourna vers le Lithuanien.

— Approchez, je vous prie, messire, dit-elle. Je veux choisir mon chevalier. Or cette écharpe ne saurait, que je sache, ceindre une plus valeureuse et plus noble poitrine.

Messire Podbipieta n'osait en croire ses yeux ni ses oreilles... Il se laissa tomber à genoux devant Annette. Le parquet de la salle en trembla.

— Oh! ma reine! ma bienfaitrice! murmurait-il.

Annette noua l'écharpe; puis ses mains mignonnes disparurent sous la blonde moustache de messire Longinus... On entendait un bruit de baisers entrecoupés de soupirs profonds.

Messire Wolodowski s'éloigna avec humeur, car jadis il avait aimé Annette.

Déjà la duchesse montait en carosse. Sa cour la suivait. Une heure plus tard, l'armée s'avançait vers le Prypet. On y établit pendant la nuit un pont de radeaux. Tandis que les houzards montaient la garde, messire Longinus dit à Krétuski:

— Un grand malheur, monsieur mon frère!

— Quoi donc? demanda le lieutenant.

— Eh bien! et ces nouvelles d'Ukraine?...

— Quelles nouvelles?

— Tuhay-Bey aurait regagné la Crimée avec ses Tatars.

— Je n'y vois pas de mal... Au contraire.

— Pardonnez-moi... c'est un malheur... Ne m'avez-vous pas dit que la décollation de trois Cosaques ne réaliserait pas les conditions de mon vœu? Les Tatars hors d'atteinte, où prendre maintenant les trois têtes païennes? et elles me sont plus nécessaires que jamais...

Krétuski sourit malgré son chagrin.

— Je sais ce qui vous tient à cœur, dit-il; je connais la beauté qui vous a élu.

— Pourquoi le cacherais-je? fit messire Longinus: oui, mon cœur est pris; très cher... il est pris!... Oh! cette mauvaise fortune de ne plus avoir de Tatars à ma disposition!

— Ne vous tourmentez pas. Je ne crois pas à la retraite de Tuhay-Bey. Vous en trouverez, des Infidèles, et nombreux comme ces maringouins qui bourdonnent sur nos têtes.

Des nuées de moustiques, en effet, harcelaient hommes et chevaux. L'armée venait de pénétrer en un pays coupé de marécages, de forêts, de prairies inondées, de rivières, de ruisseaux, et qui avait motivé cette chanson:

Messire Holata,
Sa fille dota:
Elle eut du goudron,
Un beau champignon,
Un chariot sans roue
Dix arpents de boue.

Il est vrai que ces boues ne produisaient pas que des champignons: plus d'une grande fortune y avait pris naissance... Mais les gens du duc s'ébahissaient: rien qu'un immense marais. La nuit, aux clartés de la lune, les eaux argentées tremblaient comme un océan au repos. Ça et là, il semblait que les bois émergeassent des profondeurs des flots... C'était un clapotis continuel sous le sabots; les roues des chars et des canons s'enlizaient. Le commandant Wurcel était au désespoir. "Étrange expédition! disait-il. Jusqu'à Tchernikow, les flammes... l'eau maintenant!"

L'armée mit quatre jours à traverser le Prypet. Ensuite il lui fallut franchir les mille ruisseaux qui zigzaguaient sur ce terrain détrempé. Pas de ponts... Une population clairsemée, passant sa vie sur des jonques ou des radeaux. A la chaleur excessive succédèrent le brouillard et la pluie. Les troupes, à voir le chef à cheval jour et nuit, n'osaient murmurer, encore que leurs fatigues semblassent dépasser les forces humaines. Les chevaux tombaient; les dragons de messire Wolodowski et l'infanterie durent traîner les canons; dans les forêts, les magnifiques régiments de houzards, où servait la fleur de la noblesse, frayaient les routes avec la hache. Marche inoubliable: de mémoire d'homme, on n'avait vu une armée traverser ces régions à l'époque des crues. Par bonheur, les habitants, doux et tranquilles, ne songeaient pas à la révolte; plus tard même, travaillés par les émissaires de Chmielniçki, ils refusèrent de s'enrôler sous ses drapeaux. D'un œil somnolent, ils regardaient passer ces guerriers, qui émergeaient des eaux, qui sortaient comme par enchantement des forêts. Dociles, croyant peut-être assister à quelque miracle, ils servaient de guides, et se pliaient sans geindre aux corvées qu'on exigeait d'eux.

Après vingt jours d'efforts et de travaux surhumains, l'armée ducale entra en pays révolté. "Yaréma vient! Yaréma vient!" Ce cri retentit par toute l'Ukraine, loin, bien loin, à travers les Champs Sauvages, jusqu'à Tchérine. "Yaréma vient!" Et, à cette nouvelle, faulx et fourches, couteaux et poignards, tombaient des mains des paysans; ils s'enfuyaient en foule, la nuit, vers le sud, comme des bandes de loups qu'effraie le cor. Le Tatar en maraude sautait de cheval, appliquait l'oreille au sol... Dans les forts et les citadelles qui avaient tenu jusque-là, les cloches sonnaient, et sous les nefs éclatait triomphal le *Te Deum laudamus*!

CHAPITRE X

Cependant Chmielniçki quittait Korsun pour se rendre à Bialocerkiew et y installer sa capitale. Les hordes tatares établirent leur camp de l'autre côté du fleuve, infestant tout le palatinat de Kiew. Messire Longinus avait eu des inquiétudes vaines: les têtes des Infidèles ne manqueraient pas à sa lame.

Les éclaireurs cosaques, saisis à Kaniaw, avaient, à dessein, donné de faux avis. Non seulement Tuhay-Bey ne songeait pas à regagner la Crimée, mais il ne s'éloignait pas de Tchérine. Bien plus, de nouvelles hordes arrivaient. Vinrent, avec quatre mille guerriers, les tsars d'Azow et d'Astrakhan, qu'on n'avait encore jamais vus en territoire polonais, et la horde de Nohaï, forte de douze mille hommes, et celle de Bilgorod, et celle de Budziatch, et le khan Islam-Girey en personne avec vingt mille Tatars de Pérékop. Tristes alliés, dont souffrait toute l'Ukraine; ils pillaient les villes, brûlaient les villages, emmenaient les habitants en captivité. En ces temps d'incendie et de meurtre, il ne restait qu'un refuge aux malheureux paysans: le camp de Chmielniçki. Là au moins, de victimes ils devenaient bourreaux.

Aussi était-ce un sauve-qui-peut général vers le camp de Chmiel. La noblesse même s'y réfugiait, lorsqu'il ne lui restait pas d'autre salut. Trop prudent pour s'avancer au cœur de la République, le hetman s'efforçait d'organiser d'abord ces foules sauvages.

Sous sa main de fer, elles se transformaient vite en troupes solides; les cadres — des Zaporogues qui avaient servi dans l'armée — étaient tout prêts; les anciens atamans étaient promus colonels; la multitude était répartie en régiments; l'assaut des châteaux-forts servait d'école. Or, c'était un peuple amoureux du danger, habile à manier les armes, et que les incursions tatares avaient dès longtemps aguerri.

Deux des nouveaux colonels, Handza et Ostap, marchèrent contre Nesterwar. Ils l'enlevèrent, passèrent la population, nobles et juifs, au fil de l'épée. Le prince Tchetvertynski fut égorgé par son meunier, sur le seuil de sa demeure; Ostap emmena la princesse comme esclave. D'autres chefs s'abattaient, ici aujourd'hui, là-bas demain. Le succès leur souriait, car la terreur paralysait les Lakhs, une terreur jusque-là étrangère à cette nation héroïque.

Enivrés de leurs faciles triomphes, les colonels interpellaient Chmielniçki:

— Pourquoi, lui disaient-ils, ne nous mènes-tu pas à Varsovie? Pourquoi perds-tu ton temps aux sottises des sorcières? Pourquoi bois-tu toute la journée? Les Lakhs, remis de leur peur, vont reconstituer une armée.

Ivre, la multitude assiégeait le quartier de Chmiel, demandant à grands cris qu'on marchât contre les Lakhs. Chmiel avait formenté la révolte, il lui avait donné une force terrible: il commençait à comprendre que cette force le débordait.

Seul, parmi ses colonels et ses atamans, il se rendait compte de la force immense que recelait l'apparente faiblesse de la République. La rébellion déchaînée, il avait battu l'ennemi aux Eaux Jaunes, il l'avait battu sous les murs de Korsun, il avait anéanti l'armée royale... Mais après?

Alors il réunissait ses colonels en conseil, et, d'une voix sombre:

— Et après? Que voulez-vous de moi? Marcher sur Varsovie? Fous que vous êtes! Wisniowieçki accourra. Comme la foudre, il s'abattra sur vos femmes et vos enfants. Il ne vous laissera que la terre et l'eau. Il s'attachera à nos pas, il nous suivra sous les murs de la capitale, ralliant la noblesse sur tout son parcours. Et nous, pris entre deux feux, nous n'aurons plus qu'à mourir, ou sur le champ de bataille en soldats, ou sur les pals en esclaves. Ne vous fiez pas non plus aux Tatars: aujourd'hui avec, demain contre nous.

Ils regagneront la Crimée, ou, mieux, nous vendront aux seigneurs. Alors, quoi? Que faire? Se ruer sur Wisniowieçki? c'est lui permettre d'occuper nos forces, tandis que la République rassemblera de nouvelles armées, et marchera tout entière à son secours...

Les colonels se taisant, Chmiel poursuivait:

— Ah! pourquoi donc tremblez-vous? Puisque vous ne savez quel parti prendre, reposez-vous sur moi. Dieu aidant, je saurai sauver vos têtes et la mienne, je saurai obtenir satisfaction pour les frères Zaporogues, pour toute l'armée cosaque.

Il semblait qu'il ne restât qu'un parti à prendre: négocier. Chmielniçki savait tout ce qu'on pouvait extorquer à la République par de fausses promesses, par des semblants de soumission. Il prévoyait que la Diète se prêterait plus volontiers à des concessions qu'à de nouveaux impôts, qu'à de nouvelles levées en vue d'une guerre. Il se disait, enfin, qu'à Varsovie le roi, dont la mort lui était encore inconnue, et le grand-chancelier de la Couronne et nombre de seigneurs désiraient restreindre la puissance des roitelets de l'Ukraine, faire des Cosaques un instrument entre les mains du roi, se servir de cet instrument pour une guerre contre l'étranger: alors Chmielniçki se voyait déjà avec, au poing, le bâton d'or des hetmans, — hetman investi de sa charge par le roi, hetman dont personne n'oserait contester l'autorité et qui saurait obtenir pour les frères cosaques franchises et libertés.

Ainsi méditait le hetman imposteur; tel était l'avenir qu'il rêvait d'édifier. Mais sur ces échafaudages venaient s'abattre une troupe d'oiseaux maléfiques, les soucis, le doute, l'angoisse: il les entendait croasser.

Le parti de la paix l'emportera-t-il à Varsovie? Consentira-t-on à négocier? Que feront la Diète, le Sénat? Seront-ils sourds aux appels déchirants de l'Ukraine? aveugles aux incendies? Et cette Républiques est-elle assez démoralisée pour absoudre l'alliance de ses fils avec les Infidèles?

D'autre part, ses hordes se laisseront-elles imposer un frein? Oui! lui, Chmielniçki, accepterait la paix. Mais ses Cosaques ne continueront-ils pas, sous le couvert de son nom, leur œuvre sanguinaire? ou bien ne vengeront-ils pas sur lui la ruine de leurs espérances?

Pour échapper à ces préoccupations, le hetman buvait jour et nuit. Et, à l'exemple du chef, tous buvaient. Alors, toute discipline abolie, on massacrait les captifs, on s'entr'égorgeait, on pillait le butin: Bialocerkiew se transformait en un enfer.

Un jour, chez le hetman ivre-mort pénétra Wykowski, un gentilhomme capturé à Korsun, vite rallié au vainqueur et aujourd'hui son secrétaire. Il marcha à l'ivrogne, le secoua irrévérencieusement, et, comme Chmiel ne bougeait, il le saisit par les épaules et le mit sur son séant.

— Quoi? quoi? Quel diable me turlupine? grognait Chmielniçki à voix pâteuse.

— Levez-vous, reprenez vos sens! répondit Wykowski. Voici qu'on demande à traiter.

Chmielnieçki était déjà sur pieds, dégrisé du coup.

— Hé! cria-t-il au petit Cosaque de service au seuil, hé! là! mon manteau, mon bonnet, mon bâton de commandement!

Puis à son secrétaire:

— Qui?

— Le prêtre Patroni Lasko, envoyé par monseigneur la palatin de Braclaw.

— Par messire Kisiel?

— Oui.

— Gloire à Dieu, gloire au Fils, gloire au Saint-Esprit et à la bienheureuse Vierge Très Pure, répétait Chmielniçki en se signant.

Son visage s'éclaircit, ses yeux brillaient. Nul doute: la République se montrait disposée à traiter.

Mais, si le message du palatin Kisiel était pacifique, les nouvelles que Chmiel reçut le même jour revêtaient un tout autre caractère.

Il apprit qu'Yaréma, après cette marche audacieuse à travers les forêts et les fanges, avait débouché sur le territoire insurgé et tuait, brûlait, nivelait tout sur son passage. Un détachement de houzards, commandé par Krétuski, avait anéanti l'avant-garde cosaque, plus de deux mille hommes. Wisniowieçki en personne enlevait d'assaut Poghrébisce, la seigneurie des ducs de Zbaraz. On se racontait de terrifiantes histoires au sujet du sac de cette place, tanière des plus féroces d'entre les loups cosaques. "Tuez-les de telle sorte qu'ils se sentent mourir," aurait crié le duc à ses soldats. Ceux-ci n'avaient fait grâce à personne. Sept cents prisonniers furent pendus; deux cents écartelés. Du coup, la rébellion s'éteignit dans la contrée. Les bandes en maraude se repliaient précipitamment sur le camp de Chmielniçki. Pas un arbre des forêts où ne pendît un cadavre... Et cela se passait à quelques lieues de Bialocerkiew, presque sous les yeux de Chmiel.

A ce récit, le hetman se mit à rugir comme un aurochs blessé. D'un côté, les négociations; de l'autre, la bataille. Chercher à tenir tête au duc, c'était renoncer à traiter avec l'émissaire du palatin de Braclaw.

En ces conjonctures, il n'avait plus d'espoir que dans les Tatars. Séance tenante, il se rendit au quartier de Tuhay-Bey.

— Tuhay-Bey, mon ami, dit-il après les salams d'usage, viens à mon aide, comme tu as fait aux Eaux Jaunes et à Korsun. L'émissaire du palatin Kisiel m'a remis aujourd'hui une lettre de son maître. L'on m'offre de donner satisfaction aux vœux de l'armée zaporogue, de nous restituer nos franchises, à la condition que je dépose les armes. Cette condition, je dois m'y prêter, en apparence du moins, pour prouver mon bon vouloir. D'autre part, mon ennemi mortel, le duc Wisniowieçki, s'est emparé de Poghrébisce et en a massacré les habitants. Ne pouvant les venger moi-même, je viens te dire: "Va avec tes Tatars châtier ton ennemi et le mien et le mettre hors d'état de s'attaquer à nos camps."

Tuhay-Bey, assis les jambes croisées sur un amoncellement de tapis pillés à Korsun et dans les gentilhommières environnantes, se balançait d'avant en arrière; il ferma à demi les yeux, comme pour réfléchir, puis il dit:

— J'irai, mais avec toi; sinon, non!

— Tu m'as promis de me secourir au besoin.

— De te secourir; donc de combattre avec toi. Va-t'en.

— Je t'ai laissé choisir à ton gré dans les captifs; je t'ai abandonné le butin; je t'ai livré les hetmans.

— Sinon, je t'aurais, moi, livré à eux.

— J'irai me plaindre au khan...

— Va te plaindre, vieux bouc!

Les dents aigues du bey luisaient. Chmiel vit qu'il était inutile d'insister. Il se leva et se rendit chez le khan.

Celui-ci ne lui fit pas meilleur accueil. Les Tatars n'avaient et ne pouvaient avoir que leur propre intérêt en vue. Au lieu d'engager une bataille hasardeuse avec un chef qui passait pour invincible, ils préféraient, par troupes séparées, ravager le pays, s'enrichir sans verser leur sang.

Chmielniçki revint fou de colère à son quartier. Il portait à ses lèvres le goulot d'une fiole d'eau-de-vie, lorsque Wykowski la lui arracha des mains.

— Vous ne boirez plus, hetman. L'ambassadeur du palatin est là. Il faut le recevoir d'abord.

Chmielniçki écumait.

— Je vous ferai mettre au pal, toi et ton ambassadeur!

— A votre aise! mais tant que je serai ici, je ne vous laisserai plus boire. Fi! fi! monsieur le hetman... La nouvelle de l'arrivée d'un émissaire s'est propagée dans l'armée. Les colonels s'attendent à être appelés en conseil. Ce n'est pas le moment de boire. Actuellement, vous pouvez encore conclure la paix à des conditions que vous dicterez vous-même... Bientôt, il sera trop tard... Il y va de votre tête et de la mienne... Croyez-moi: envoyez une ambassade à Varsovie; remettez-vous à la grâce de Sa Majesté...

— Tu as peut-être raison, dit Chmielniçki... Qu'on sonne la cloche pour annoncer le conseil!

Wykowski sortit. La cloche carillonna et bientôt arrivaient dans la salle du conseil colonels et atamans. Tous avaient répondu à l'appel, à commencer par Krywonos, le bras droit de Chmielniçki. Quant aux Tatars, ils n'étaient pas admis à délibérer.

Enfin apparut Chmielniçki, vêtu de pourpre, son bâton de commandement à la main. A ses côtés marchaient le prêtre orthodoxe Patroni Lasko et Wykowski, en sa qualité de secrétaire.

Chmiel s'assit et parut s'abîmer dans ses réflexions. Puis il ôta son bonnet à aigrette. La séance du conseil était ouverte. Le hetman se leva et parla en ces termes:

Messieurs les colonels et atamans, mes féaux compagnons! Nous avons pris les armes pour revendiquer, avec l'aide puissante de sérénissime khan des Tatars, les franchises et privilèges à nous octroyés par le roi notre maître et dont nous avait dépouillés la mauvaise foi des potentats de l'Ukraine. Dieu s'est déclaré pour nous. Il nous a donné la victoire sur nos tyrans; il a châtié leur orgueil. Élevons donc vers lui des cœurs filiaux. Et maintenant, songeons que notre sainte foi orthodoxe nous commande d'arrêter l'effusion du sang chrétien, ce qui ne signifie pas que nous devions désarmer avant l'octroi de nos libertés et franchises. Voici que monsieur le palatin de Braclaw me mande qu'un arrangement pourrait se conclure qui pacifierait tout. J'estime que nous devons nous prêter à cet arrangement. Ce n'est pas nous, fidèles sujets du roi, qui refuserions obéissance à la Majesté royale et à la République, mais ces orgueilleux seigneurs, les Potoçki, les Kalinowski, les Wisniowieçki. Or, pour les avoir punis de cet orgueil, nous méritons la reconnaissance du roi et des États. Je vous invite donc, messieurs et féaux compagnons, à lire avec moi la lettre que le palatin Kisiel nous envoie par le Père Patroni Lasko, prêtre de la sainte Église orthodoxe. Alors, vous déciderez dans votre sagesse qu'il convient d'arrêter l'effusion du sang chrétien, sûrs d'obtenir ainsi la satisfaction et la récompense qui nous sont dues pour notre obéissance et notre fidélité au roi notre seigneur, ainsi qu'à la République.

Chmielniçki ne demandait pas à ses subordonnés si la guerre devait être suspendue; — il exigeait qu'elle le fût. Aussi un murmure de mécontentement s'éleva-t-il, bientôt clameur menaçante, et le plus fougueux des protestataires était Zarnota de Hadziach.

Silencieux, le hetman regardait d'où venait l'opposition, et notait des noms dans sa mémoire.

Mais déjà Wykowski, son secrétaire, s'était levé, la lettre du palatin à la main. En même temps, Zorko en lisait une copie aux simples compagnons de l'armée zaporogue. Il y eut donc silence profond, tant dans la salle du conseil que dehors.

Voici ce qu'écrivait le palatin:

"MONSIEUR L'ANCIEN DE LA FIDÈLE ARMÉE ROYALE ZAPOROGUE, MON TRÈS GRACIEUX AMI,

"Bien que je sache que l'on ait tendance à vous considérer comme l'ennemi de la République, moi, je vous tiens pour un très fidèle serviteur du Roi et de cette République sérénissime. Croyance si fortement enracinée en mon âme, que je la fais partager à mes illustres et magnifiques collègues du Sénat. Je la base sur trois raisons. La première, c'est que l'armée zaporogue, pour soucieuse qu'elle soit de ses franchises séculaires, reste fidèle au Roi, aux seigneurs et à la République. La seconde, c'est que notre nation ukrainienne, si attachée à la foi orthodoxe, aimerait mieux encore voir nmourir tous ses enfants que les voir manquer à la fidélité du serment juré. La troisième, c'est que, malgré ces troubles, ces déchirements intérieurs et cette effusion de sang, dont Dieu nous afflige, nous avons tous la même patrie, une patrie où nous sommes nés et où nous jouissons de prérogatives et de libertés sans secondes dans aucun royaume sur la terre. Cette couronne si libérale à ses sujets, nous sommes tous intéressés à en maintenir l'intégrité. Et dans les temps troublés, mieux vaut, à la faveur de sa générosité, nous exposer mutuellement nos griefs et donner à nos différends une solution pacifique, que de déchirer de nos propres mains cette mère aimée: nous n'en retrouverions de si douce ni dans la chrétienté, ni, Dieu nous en préserve! chez les infidèles et les païens..."

Loboda, le colonel de Péréïaslaw, interrompit la lecture:

— Il dit la vérité!

— Il dit la vérité! répétèrent plusieurs chefs.

— Non, par Dieu! il ment, le traître! vociféra Charnota.

— Silence! Tu n'es qu'un traître toi-même.

— C'est vous qui trahissez. A la potence!

— A mort Charnota!

— Écoutez! Sachons ce que dit encore le palatin... Il est notre homme! Écoutez, écoutez!

Wykowski poursuivit sa lecture dans le silence rétabli.

Le palatin écrivait que l'armée zaporogue devait avoir confiance en lui. N'était-il pas issu du même sang? Ne professait-il pas la même foi? Jamais il n'avait ni opprimé ni combattu les Cosaques. Il suppliait Chmielniçki de cesser la guerre, de renvoyer les Tatars ou, mieux encore, de tourner ses armes contre eux; bref, de donner à la République des gages non equivoques de fidélité. Il terminait enfin;

"Je vous promets, aussi vrai que je suis le fils soumis de notre sainte Église orthodoxe, aussi vrai que le sang d'une antique famille ukrainienne coule dans nos veines, que je vous seconderai de tous mes efforts en tout ce qui doit aboutir à la paix commune. Vous n'ignorez pas que, par la grâce divine, je jouis de quelque crédit en ce royaume Or, je m'opposerai, jusqu'à mon dernier souffle, à la guerre civile."

Wykowski replia la lettre et se rassit. Il y eut tumulte de voix contradictoires. Nombre de chefs se sentaient gagnés aux arguments du palatin. Dehors, la houle humaine écumait aux lèvres et ressacs d'opinions. Dans l'aile du conseil, les partisans de la guerre à outrance se massaient autour de Charnota, fou de rage... Déjà Chmielniçki le menaçait du regard, prêt à un de ces accès de fureur devant quoi tout tremblait. Mais Krezowski avait sauté sur un banc; il brandissait son sabre, et d'une voix de tonnerre:

— Vous devriez paître des bœufs, cria-t-il, et non délibérer en conseil, manants, fils de païens!

— Silence! Krezowski va parler... Silence!

Charnota calmait les esprits: il espérait que l'illustre colonel allait se déclarer pour la lutte.

— Silence! silence! répétaient les voix

Krezowski, en effet, exerçait un immense ascendant. Ce prestige s'expliquait par les services rendus, par sa science militaire, mais aussi et surtout par ce fait qu'il était gentilhomme. Qu'allait-il dire? Chmielniçki lui-même fixait ses regards sur lui.

Charnota se trompait. Krezowski n'était pas pour la guerre. Son esprit sagace lui disait que, maintenant ou jamais, il pouvait obtenir de la République ces starosties, ces hautes charges convoitées dès si longtemps... Il prévoyait que, pour pacifier les Cosaques, on aurait recours à lui, de préférence à tout autre: et son ennemi personnel, le hetman Potoçki, captif chez les Tatars, ne pourrait s'y opposer.

— Mon métier à moi est de me battre, dit-il, non de m'épandre en discours. Mais, puisque nous tenons conseil, j'estime avoir le droit, comme vous tous, et peut-être plus que certains, d'exprimer mon avis. Nous sommes partis en guerre en vue de recouvrer nos franchises et nos privilèges. Or, le palatin de Braclaw nous écrit qu'il sera donné satisfaction à nos justes vœux. On nous tiendra parole ou non. Si c'est non, la guerre! si c'est oui, la paix! Pourquoi verser inutilement le sang de nos frères? Qu'on cède à nos légitimes exigences, et la guerre cessera. Notre petit père Chmielniçki veut que, fidèles défenseurs du sérénissime roi notre seigneur, nous fassions appel à Sa Majesté pour obtenir la récompense méritée. Que si les petits potentats d'Ukraine s'opposaient à sa volonté, le roi nous permettrait alors de nous expliquer avec eux. Et, par Dieu! nous nous expliquerions... Il est une chose que je déconseillerais: le renvoi des Tatars... Qu'ils ne bougent, jusqu'à ce que nous sachions à quoi nous en tenir.

Le sombre visage de Chmielniçki se rasséréna; les colonels en grande majorité se déclaraient prêts à suspendre les hostilités, à envoyer des parlementaires à Varsovie, enfin à inviter le palatin Kisiel à venir traiter en personne avec eux. Charnota protestait encore, criait, sacrait, mais Krezowski fixa sur lui son regard menaçant.

— Toi, Charnota, lui dit-il, tu te démènes comme un possédé, il te faut la guerre; mais qui donc, à Korsun, lorsque les houzards nous serraient de près, fit entendre ce cri: "Frères! sauve-qui-peut!" C'est toi, et tu as fui... en présence de ton régiment...

— Tu en as menti! vociféra Charnota. Je n'ai peur ni des Lakhs ni de tes menaces.

Krezowski assura son yatagan dans sa main; il courut droit à Charnota. D'autres colonels tombaient à coup de poing sur leur confrère de Hadziach. Le tumulte s'accrut. Au dehors, les compagnons mugissaient comme une cohue de bisons.

Alors Chmielniçki, de nouveau, se leva:

— Messieurs les colonels et féaux compagnons! Vous avez donc résolu d'envoyer une députation à Varsovie, laquelle certifiera au Roi notre seigneur le zèle des sujets fidèles que nous sommes, et lui demandera de nous donner satisfaction. Cependant, ceux qui veulent se battre trouveront toujours un prétexte. Ce n'est ni contre la Majesté royale, ni contre la République, que nous avons levé ou lèverons jamais les armes, mais contre notre mortel ennemi, contre ce bourreau rouge du sang cosaque. Moi, mes frères, je lui avais envoyé une députation, l'invitant à renoncer à ses projets hostiles: il n'a même pas daigné me répondre, injure qui rejaillit sur l'armée cosaque tout entière. Et maintenant, le voici qui, après avoir franchi le Dniepr, prétend nous terroriser. Il a exterminé les paisibles habitants de Poghrébisce. De là, comme on me l'a appris ce matin, il s'est jeté sur Niemirow. Puisque les Tatars, saisis de crainte, refusent de marcher contre lui, bientôt vous allez le voir apparaître pour nous anéantir, contrairement à la volonté de Sa Majesté le Roi, contrairement à la volonté de la République. Cet orgueilleux ne respecte nulle autorité au monde: il ne sera jamais qu'un rebelle.

Chmielniçki reprit haleine, puis:

— Dieu nous a donné la victoire sur les hetmans; mais ce fils de Satan, pire que les hetmans, pire que tous les petits roi d'Ukraine, ne vit que de mensonges. Si je marchais moi-même contre lui, il ne manquerait pas, par ses amis et clients, de convaincre les États réunis à Varsovie que c'est nous, fidèles sujets de Sa Majesté, qui troublons la paix; il nous noircirait aux yeux du Roi, notre gracieux maître. Aussi, pour déjouer ce complot, il faut que Sa Majesté, il faut que la République sachent que je ne veux point la guerre que je la repousse, que je me tiens coi, et que l'agresseur, c'est lui. Je ne puis me mettre en avant, car je dois ici répondre aux propositions de monsieur le palatin Kisiel. Cependant, afin que ce suppôt du diable ne parvienne à rompre notre force, il convient de le traiter comme nous avons fait de nos ennemis aux Eaux Jaunes et à Korsun. Quels d'entre vous, messieurs, sont prêts à marcher comme volontaires au-devant de cette bête fauve? J'écrirai au Roi notre seigneur que je n'ai nulle responsabilité dans l'événement, et que vous n'avez rien fait que de repousser une agression inique.

On se taisait. Chmielniçki poursuivit:

— Messieurs, encore une fois, quels d'entre vous sont prêts à partir? Je leur confierai des troupes et des canons.

Pas un colonel ne répondit.

— Je vous donnerai soixante mille hommes, mes meilleurs régiments! insista Chmielniçki.

(à suivre)

Courrier d'Europe et des pays étrangers

CROIX - ROUGE

A L'HOPITAL DE SOISSONS

Paris, le 17 août.—Une touchante cérémonie vient d'avoir lieu à l'hôpital de Soissons.

Le général Maistre, commandant la 6e armée, qu'accompagnaient les médecins inspecteurs Garnier et Lasnet, a remis la croix de guerre avec étoile d'or à Mère Saint-Maurice (Mme Laigneau), supérieure de l'hospice, ainsi qu'aux Sœurs Saint-Nicéphore (Mme Barbot), Saint-Pierre Fourier (Mme Vadot), Saint-Paul (Mme de Villeneuve), Saint-Mathias (Mme Horsil), et Saint-Edbert (Mme Huel), de l'Ordre de Saint-Thomas de Villeneuve.

Comme Mère Saint-Maurice le remercie, au nom de ses compagnes, de les compter "parmi les braves de l'armée française", le général Maistre lui répond: "Nous serons toujours vos obligés."

S'étant ensuite rendu près de Sœur Saint-Melaine (Mme Daudin), retenue dans sa chambre par une typhoïde contractée au chevet des malades, il l'a pareillement décorée.

Voici le texte de la citation à l'ordre du 21e corps d'armée de chacune de ces admirables infirmières:

"Restée à son poste depuis le début des hostilités, a été, en toutes circonstances, pour le service de santé, une auxiliaire incomparables, se prodiguant nuit et jour au chevet des blessés, supportant sans la moindre défaillance les plus violents bombardements et les plus dures fatigues, faisant preuve d'un dévouement, d'une abnégation et d'un courage exemplaires, alliés à une rare modestie."

A l'issue de la cérémonie, Mgr Péchenard, évêque de Soissons, a dit en quelques mots à Mère Saint-Maurice et à ses vaillantes compagnes combien il était heureux de voir si justement récompensés leur courage et leur dévouement.

LA MISSION SANITAIRE AMÉRICAINE A L'ÉLYSÉE.

M. Léon Bourgeois, ministre du travail et de la prévoyance sociale, président du comité national d'assistance aux anciens militaires tuberculeux, a présenté à M. le président de la république M. le docteur Farrand, de l'Institut Rockfeller, et les membres de la Mission américaine, venus en France pour étudier l'organisation de la lutte contre la tuberculose et prêter à l'œuvre du comité national le concours scientifique et matériel des institutions charitables de la république alliée.

M. le président de la république a remercié les membres de la mission de leur touchante initiative et ceux-ci l'ont assuré des sympathies qu'ont pour la France tous leurs concitoyens.

LA QUATRIÈME ANNÉE DE GUERRE

Paris, le 18 août.—Le cardinal Amette, archevêque de Paris, à l'occasion de la fête de l'Assomption, vient d'adresser à ses diocésains l'appel suivant:

Une quatrième année de guerre vient de commencer, qui s'annonce non moins dure que les précédentes.

A mesure que les sacrifices, les souffrances et les deuils se multiplient les âmes croyantes se sentent de plus en plus pressées de recourir à Dieu, qui tient dans ses mains les destinées des peuples, et qui, disposant en Maître des éléments, peut donner ou refuser le succès aux efforts humains, même les plus habiles et les plus puissants.

La fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, qu'on peut appeler la fête patronale de la France, nous invite à redoubler de ferveur et de confiance dans la prière, en nous aidant de l'intercession de Celle qui est "la Toute-Puissance suppliante".

C'est en ce jour, en effet, que nous commémorons et que nous renouvelons la consécration solennelle de notre patrie à l'auguste Mère de Dieu, faite il y a trois siècles par le roi Louis XIII.

Nous exhortons instamment les fidèles à célébrer cette fête avec plus de piété que jamais, notamment en faisant la sainte communion pour la France et en assistant en grand Sombre à la procession du vœu de Louis XIII.

Conjurons la Très Sainte Vierge de se montrer une fois de plus la protectrice de notre pays, d'obtenir à ceux qui commandent les lumières et les décisions opportunes, à ceux qui combattent le courage et l'endurance inlassables, à tous ceux qui souffrent de la guerre une patience et une générosité à toute épreuve, à notre juste cause la victoire, à la France et à ses alliés une paix glorieuse et durable dans le triomphe du droit.

Courtes Nouvelles

UN CONGRÈS DE LA COUTURE

Paris, le 19 août.—A la faveur du "double pont" du 15 août, les travailleurs de l'habillements vont ouvrir ce tantôt un congrès qui se prolongera plusieurs jours.

Deux ordres de questions seront étudiés par cette réunion corporative: les unes relatives au travail à domicile; les autres concernant le régime des ateliers.

L'application plus exacte de la loi du 10 juillet 1915, sur le salaire des ouvrières qui travaillent chez elles fera l'objet d'un échange de vues tout à fait opportun.

L'hygiène des ateliers, les tarifs de salaires, la semaine anglaise, l'inspection du travail, retiendront aussi l'attention des congressistes.

Enfin, ceux-ci, s'élevant à des idées corporatives plus générales, envisageront la création d'un conseil national de la couture, et s'efforceront de réagir contre l'avilissement des prix et des façons, occasionné par les pratiques de certaines entreprises de confection, publiques ou privées

UNE GRÈVE DE PEINTRES.

De peintres en bâtiment, s'entend. Il n'y a guère de métier où la morte-saison soit plus prolongée, le chômage plus fréquent, que celui d'ouvrier peintre.

En mettant tout au mieux, il faut convenir que les journées de travail sont courtes, en hiver; et l'on conçoit que le salaire, fixé par heure, devienne insuffisant eu égard au coût de la vie.

Une certaine agitation s'est donc manifestée parmi les peintres. Elle a heureusement pris fin, mardi, par la signature d'une convention entre les chambres syndicales patronale et ouvrière.

Le salaire minimum a été fixé, d'un commun accord, à 1 fr. 20 de l'heure à partir du 8 août, et à 1 fr. 30 à partir du 8 octobre.

LA PROCHAINE MOISSON

Le mois de juillet a été caractérisé, dans son ensemble, par des alternatives de pluies orageuses et de beau temps.

Ces conditions météorologiques ont été favorables à la végétation de la plupart des cultures, mais elles ont, par contre, contrarié dans une certaine mesure les travaux de la fenaison.

La moisson est maintenant commencée et se poursuit dans toutes les régions. On procède même aux battages dans la plupart des départements au sud de la Loire. Les prévisions de récoltes sont bonnes pour l'orge et l'avoine. A part quelques départements, il ne semble pas qu'il en soit de même du blé. Cependant, les rendements de blé de printemps seront presque partout supérieurs à ceux du blé d'automne.

A l'exception de quelques départements du sud et du sud-est, où la récolte de foin a été généralement satisfaisante, dans la plupart des régions, les rendements sont inférieurs à la moyenne. Toutefois, par endroits, la qualité est considérée comme bonne.

Les pommes de terre ont en général un bel aspect et promettent, dans leur ensemble, une belle récolte, malgré les dégâts causés dans quelques départements par suite du développement de maladies cryptogamiques. Quant aux betteraves, elles poussent avec vigueur dans la plupart des régions.

Le sarrasin, le maïs ont jusqu'ici belle apparence. Il en est de même des haricots.

La vigne a généralement souffert presque partout des maladies cryptogamiques. Les productions fruitières sont satisfaisantes. Les fruits à cidre, dans leur ensemble, se présentent sous un aspect particulièrement satisfaisant dans la région du nord-ouest.

LES DÉLÉGUÉS D'ATELIERS.

M. Albert Thomas, ministre de l'armement et des fabrications de guerre, a adressé aux contrôleurs de la main-d'œuvre une circulaire par laquelle il leur demande d'insister auprès des industriels, afin d'obtenir la création, dans leurs établissements, de délégués d'ateliers.

Cette institution, qui fonctionne dans un certain nombre d'usines lui paraît de nature à favoriser les relations régulières entre les industriels et leur personnel et à éviter des incidents en donnant aux ouvriers le moyen de formuler, d'une façon régulière leurs réclamations.

M. Albert Thomas attache la plus grande importance à la création de ces délégués dans les établissements importants, mais il n'y aurait pas lieu d'imposer le fonctionnement de cette institution dans les établissements de faible importance où le patron se trouve en relations constantes avec son personnel. Les délégués d'ateliers ne peuvent, dit la circulaire de M. Albert Thomas, rendre de véritables services que dans les établissements qui occupent un personnel d'au moins cinquante personnes.

De même, on ne peut établir de délégués que dans les ateliers qui fonctionnent depuis un certain temps et dont le personnel a acquis une certaine stabilité et une certaine cohésion.

Si partisan que l'on soit de la collaboration des travailleurs à la direction de l'entreprise, il est permis d'exprimer des réserves sur le système d'électorat au suffrage universel, préconisé par le ministre. On peut craindre qu'il n'inspire pas une extrême confiance au patronat, et l'on en vient à se demander, par ailleurs, si les syndicats ne prendront pas ombrage d'une mesure qui diminue leur rôle et restreint leur action.

EN ANGLETERRE

Huit commissions avaient été nommées, le 12 juin dernier, pour enquêter sur les causes de l'agitation dans les milieux industriels. Elles viennent de terminer leurs travaux et de déposer leurs rapports.

La crise économique est au fond des récriminations constatées. Aussi les rapports suggèrent-ils des efforts pour la réduction des prix, la répartition des denrées, l'amélioration des logements.

Mais de plus, une tendance sociale, que nous avons déjà enregistrée, s'affirme par plusieurs vœux, qui demandent qu'un contact étroit s'établisse entre employeurs et employés, et que les ouvriers prennent part "dans les affaires de la communauté comme collaborateurs et non comme serviteurs".

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE EN 35 JOURS

Paris, 10 août. — Un ingénieur américain, M. John H. Hencken, a soumis au gouvernement britannique un plan qui permettrait d'établir le tunnel, sous la Manche en trente-cinq jours. L'ingénieur déclare que son projet a l'approbation des autorités américaines.

Le projet de l'ingénieur consiste à percer quatre tunnels en même temps, à l'aide de huit machines qui creuseraient le sol à raison de cent pieds par heure. Le plan prévoit non seulement une voie de halage dans chaque tunnel, mais une deuxième voie, le long de laquelle des camions automobiles pourraient circuler entre la France et l'Angleterre.

M. Hencken fait remarquer que la réalisation de son projet allégerait considérablement le transit en cours en ce moment entre les deux pays. Beaucoup de transports seraient ainsi rendus libres et pourraient être affectés à d'autres services.

L'ingénieur américain offre de réunir les fonds nécessaires à la mise en exécution de son plan par l'émission d'obligations dont le remboursement ne demanderait que fort peu de temps.

Les tunnels seraient un cadeau des Etats-Unis à la France et à l'Angleterre. L'ingénieur déclare qu'il est autorisé par le gouvernement américain à parler de cette offre.

Au cas où son plan serait adopté, M. Hencken placerait les travaux sous la direction d'ingénieurs français, anglais et américains.

LE DESSIN

Amsterdam, 1 août. — Le Kommandantur de Bruxelles est sur les dents.

Le Kommandantur de Bruxelles recherche un criminel parfaitement insaisissable.

Que fait ce criminel?

Il trace à coups de crayon irrévérencieux un dessin — toujours le même — sur toutes les portes de la ville, sur tous les coins d'affiches à peu près propres, sur tous les pans de murs à peu près blancs. Et ce dessin... mon Dieu, ce dessin représente une main, voilà tout.

Il est vrai que cette main ne ressemble pas à toutes les mains. D'abord elle a quatre doigts soudés ensemble. Et puis elle tient un bâton de maréchal.

Lorsque la Kommandantur aperçoit cette main dessinée sur un mur, la Kommandantur frémit d'indignation, car elle croit comprendre que cette main débile est la main de Guillaume II lui-même, la main qui termine le mauvais bras du Kaiser.

Et elle cherche, elle cherche, mais elle ne trouve personne. Jamais elle n'a pu surprendre aucun Bruxellois en train de dessiner la main. Et la main est partout.

Les nouvelles municipales du **NATIONALISTE sont uniques. Elles sont vraies et spirituellement tournées.**

LA CHASSE EN FRANCE

TEXTE DES RÈGLEMENTS DE TEMPS DE GUERRE.

Paris, le 16 août.—L'ouverture de la chasse est fixée en 1917:

1. *Au dimanche, 2 septembre* pour la zone constituée par les départements de: Alpes (Basses), Alpes-Maritimes, Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Garonne (Haute-), Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées (Basses-), Pyrénées (Hautes-), Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse.

2. *Au dimanche, 9 septembre* pour la zone formée par les départements de : Ain, Alpes (Hautes-), Ardèche, Aveyron, Charente, Charente-Inférieure (à l'exception des îles de Ré et d'Oléron), Dordogne, Drôme, Isère, Loire, Lot, Lozère, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Savoie (Haute-), Tarn.

3. *Au dimanche, 16 septembre* pour la zone formée par les départements de: Allier, Calvados, Cantal, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Doubs (arrondissements de Besançon et de Pontarlier), Eure, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Loir-et-Cher, Loire (Haute-), Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne (arrondissements de Melun et de Fontainebleau), Seine-et-Oise, Sèvres (Deux-) Vendée, Vienne, Vienne (Haute-), Yonne.

4. *Au dimanche 30 septembre* pour la zone formée par les départements de: Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe.

5. *Au dimanche 14 octobre* pour les îles de Ré et d'Oléron.

Une décision sera prise ultérieurement en ce qui concerne la zone des armées.

Seront dispensés du permis de chasse:

1. Les militaires français qui sont en service dans des formations militaires et dépôts tant de la zone des armées que de la zone de l'intérieur, titulaires d'une permission de détente de sept jours (dix jours à partir du 1er octobre);

2. Les militaires français bénéficiant, à la sortie de l'hôpital, soit d'une permission, soit d'un congé de convalescence accordé à la suite de blessures reçues ou de maladies contractées en service commandé.

Il est bien entendu que cette faveur ne confère aux militaires dont il s'agit d'autres droits que ceux donnés par le permis de chasse.

Il ne devra être délivré de permis de chasse à des étrangers que s'ils sont ressortissants aux puissances alliées, et s'ils sont munis d'un permis de séjour.

LA FILLE D'UN HÉROS

Paris, 7 août.—Hier, a été béni, par S. E. le cardinal Amette, dans la plus stricte intimité, en la chapelle des catéchismes de l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, le mariage de M. Urbain de la Croix, inspecteur des finances, lieutenant au 131e d'infanterie, fils de M. et Mme Henri de la Croix, avec Mlle de Curières de Castelnau, fille du général, grand'croix de la Légion d'honneur, commandant un groupe d'armées, et de la vicomtesse de Curières de Castelnau.

Les témoins du marié étaient M. Flamand, avocat à la cour d'appel, et le capitaine de Perthuis; ceux de la mariée M. de Curières de Castelnau, ingénieur de la marine, et le capitaine de Curières de Castelnau, ses frères.

Le Souverain Pontife avait envoyé sa bénédiction aux nouveaux époux en y joignant ses vœux et un mot d'admiration pour les services rendus à la France par le général de Castelnau.

LE LIVRE AUGMENTE

Paris, 15 août.—Un petit coup d'Etat vient de s'accomplir sans bruit dans le monde de la librairie française. Le public est avisé qu'à partir d'aujourd'hui, le prix des livres à 3 fr. 50 est augmenté de 50 centimes, et celui des autres majoré de 20%.

Telle est la décision prise secrètement, au Cercle de la librairie, par le Syndicat des éditeurs.

Mais il est bien entendu que l'augmentation ne saurait porter que sur les volumes qui seront sortis des maisons éditrices à partir du 10 août et, afin d'éviter tout malentendu, ces volumes se distingueront des autres par une étiquette collée sur la couverture ou par un timbre apposé par l'éditeur et portant la mention: *Augmentation provisoire de 0 fr. 50 (ou de 20%). Décision du Syndicat des éditeurs.* Tout volume sans étiquette ou sans timbre doit être vendu au prix marqué.

M. CHAUMET MINISTRE DE LA MARINE

M. J.-L. DUMESNIL, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Quelques notes qui complètent le service des agences.

Paris, le 18 août.—Le conseil des ministres a nommé hier M. Charles Chaumet, député de Bordeaux, ministre de la marine en remplacement de M. l'amiral Lacaze, démissionnaire.

Le gouvernement a, en outre, décidé la création d'un sous-secrétariat de la marine et a approuvé le choix de M. J.-L. Dumesnil, député de Fontainebleau, proposé par M. Chaumet. Pas d'autre modification dans la composition du cabinet actuel. Le président du conseil n'aurait d'ailleurs nullement l'intention, contrairement à ce qu'on avait annoncé, de procéder, au cours des vacances parlementaires, à un remaniement quelconque de son ministère.

Le conseil a, d'autre part, estimé qu'il n'y avait lieu de désigner un successeur à M. Denys Cochin, sous-secrétaire d'Etat du blocus, démissionnaire.

Il est probable que ce sous-secrétariat sera supprimé et que tout ce qui a trait au blocus sera rattaché au ministère de la marine.

La nomination du nouveau ministre de la marine et la création du nouveau sous-secrétaire d'Etat ont fait l'objet de divers commentaires dans les couloirs de la Chambre, où étaient venus, hier, quelques députés. L'impression générale était que la nomination de MM. Chaumet et Dumesnil ne serait pour le cabinet ni une force ni une faiblesse.

M. Chaumet, qui succède à M. l'amiral Lacaze à la tête du ministère de la marine, est député de la Gironde pour la première circonscription de Bordeaux.

Né en 1866 à Prignac-et-Cazelles, il fut rédacteur de la *Gironde* avant d'entrer au Parlement pour la première fois, en 1902. Il fut, depuis, constamment réélu. Il appartient au groupe des républicains de gauche

Le nouveau ministre de la marine a été sous-secrétaire d'État des postes du 2 mars 1911 au 18 mars 1913, dans les ministères Monis, Caillaux, Poincaré et Briand.

M. Chaumet était, hier encore, président de la commission de la marine. On lui doit des interventions très remarquées dans les discussions parlementaires en ce qui concerne le commerce, l'industrie, l'outillage des postes et la crise navale.

M. J.-L. Dumesnil est député radical socialiste de Fontainebleau.

Né en 1882 à Paris, il appartient au barreau et il est membre du conseil général de Seine-et-Marne. Il fut chef de cabinet de M. Briand, alors ministre de l'instruction publique, puis de la justice. Elu député le 24 avril 1910 en remplacement de M. Labori, qui ne se représentait plus, il fut réélu en 1914.

M. J.-L. Dumesnil a rapporté devant la Chambre le projet d'impôt sur le revenu. M. Ribot a jugé bon de faire de ce calculateur" un sous-secrétaire d'État à la marine, et cela sans doute pour donner raison à M. Charles Benoist: "Tout le monde est bon n'importe où, pour n'importe quoi..." M. J.-L. Dumesnil remplira auprès de M. Chaumet, au ministère de al marine, les mêmes fonctions que, auprès de M. Painlevé, occupe M. René Besnard au ministère de la guerre. Il sera, en quelque sorte, le secrétaire général administratif du ministère de la marine.

DEUX BEAUX GESTES

Paris, le 18 août.—Le premier ministre de la Nouvelle-Galles du Sud, M. Holman, a été reçu par la reine des Belges, à laquelle il a remis deux chèques d'une somme totale de 1,428,301 francs, ce qui porte à dix-huit millions la somme souscrite par la Nouvelle-Galles du Sud au profit des victimes de la guerre en Belgique.

D'autre part, l'*Information* annonce qu'un régiment d'infanterie de marine américaine, qui se trouve dans un camp d'instruction, vient de donner 300,000 francs pour l'achat de l'emprunt de guerre français à 5%. Ceci a été fait sur l'initiative des soldats eux-mêmes, et cela est d'autant plus significatif qu'ils avaient déjà déposé une partie de leur solde dans la caisse du trésorier des Etats-Unis pour y être gardée et y porter intérêts.

Quelques-uns des hommes ont justifié leur action en disant: "Si nous ne pouvons pas nous battre en ce moment, nous pouvons au moins apporter notre aide financière et nous comptons continuer à la donner après que nous serons dans la tranchée."

DOMINION CARRIAGE COMPANY, LIMITED

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 28e jour de juillet 1917, constituant en corporation Pierre Théophile Légaré, Joseph Herman Fortier, Pierre Wilfrid Fortier, Léo Lemay Légaré, industriels, Pierre Célestin Falardeau, comptable, tous de la cité de Québec, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:—

(a) Fabriquer, manufacturer et faire le commerce, le tout de quelque manière et sous quelque forme et pour quelques fins que ce soit, d'automobiles, de voitures et véhicules de tous genres et de toutes descriptions, de leurs différentes parties et de leurs accessoires, y compris les engins à gazoline et autres, et généralement fabriquer, manufacturer et faire le commerce, sous quelque forme, de quelque manière et pour quelques fins que ce soit, de tout ce qui peut être l'objet de la fabrication, de l'industrie et du commerce en général;

(b) Acheter, louer, acquérir et posséder, à quelque titre que ce soit, et exploiter de toutes manières tous les appareils, machines, instruments, manufactures, entrepôts frigorifiques, biens meubles et immeubles et droits nécessaires ou utiles aux dites industries et commerce;

(c) Acquérir ou exploiter, vendre, louer ou échanger à quelque titre et de quelque manière que ce soit, tous brevets d'invention;

(d) Employer en tout ou en partie ses actions, fonds, débentures ou autres valeurs pour l'achat de débentures ou d'actions d'autres corporations;

(e) Faire avec toutes autres compagnies tous arrangements concernant l'exploitation, l'acquisition ou le contrôle de leur industrie respective, et contrôler, soit par l'acquisition des actions ou autrement, toute autre compagnie ou toutes autres compagnies;

(f) Acquérir toute autre industrie identique à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer ainsi que sa clientèle et son actif, aux conditions, taux et prix qui seront convenus et payer avec des actions acquittées, des débentures, des actions-obligations (debenture stock) des obligations ou autres valeurs de la compagnie toute telle acquisition;

(g) Acquérir par achat, sur vente privée, judiciaire, publique ou toute autre, échange, donation, dation en paiement ou de quelque manière et à quelque titre que ce soit, louer, recevoir à titre de prêt, de nantissement, de dépôt de garantie, posséder, retenir, détenir, exploiter et occuper à quelque titre et de quelque manière que ce soit tous droits et biens, tant corporels qu'incorporels, qu'ils soient meubles ou immeubles et sans aucune exception quelconque;

(h) Construire ou faire construire toutes bâtisses et constructions quelconques, ou agir comme entrepreneur pour toutes espèces de constructions et bâtisses;

(i) Acquérir de quelque manière que ce soit, posséder et détenir, exploiter et utiliser toutes espèces de franchises et privilèges;

(j) Distribuer en nature parmi ses actionnaires tous biens de la compagnie et en particulier toutes actions ou autres valeurs d'autres corporations, corps publics ou compagnies que la compagnie peut posséder;

(k) Emettre et distribuer des actions acquittées et non sujettes à appel, obligations, actions-obligations ou autres valeurs de la compagnie et payer avec icelles pour tous services, toutes dettes et obligations de la compagnie;

(l) Faire tous contrats de louage, de service, de cautionnement, de mandat, d'agence, de transaction, et généralement tous contrats et conventions quelconques dont est capable une corporation sans autre exception;

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Dominion Carriage Company, Limited", avec un capital-actions de cinq cent mille dollars, divisé comme suit: (1) 2,000 actions privilégiées, jouissant relativement aux dividendes et à tout autre égard de telle préférence et de telle priorité qui pourront leur être légalement données par règlement des directeurs de la compagnie de $100.00 chacune et (2) 12,000 actions ordinaires de $25.00 chacune, sujet à l'accroissement du dit fonds social en vertu des dispositions du dit acte et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal-Est, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada ce 30e jour de juillet 1917.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

DRUMMOND SHIRT, LIMITED

AVIS public est par les présentes donné qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des statuts revisés du Canada 1906, connue sous le nom de "loi des compagnies" des lettres patentes ont été émises sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, portant la date du 18ième jour d'août 1917, incorporant Guillaume Narcisse Ducharme, financier, et Louis Ducharme, manufacturier l'un et l'autre du village de Chambly, dans la province de Québec, et Louis Marcel Lymburner, manufacturier, George Alexander Mooney, marchand, dans la dite province de Québec pour les fins suivantes, à savoir:—

(a) Faire affaires comme manufacturiers, acheteurs, vendeurs, et commerçants en chemises, fanfreluches, mercieries, fournitures et habillements de toutes sortes pour hommes, pour femmes et pour enfants;;

(b) Acheter, manufacturer ou autrement acquérir, et vendre, disposer de, et généralement faire le commerce de toutes sortes de tissus en lin, laine, coton, soie et autres matières textiles, et de tous autres articles dans la fabrication desquels le lin, la laine, le coton ou la soie sont nécessaires ou utiles;

(c) Acheter, louer, ou autrement acquérir, construire, ériger, équiper, mettre en opération, maintenir et administrer toutes les fabriques, ateliers, entrepôts, dépôts, ateliers de machines, remises à machines, vaisseaux à vapeur et autres bateaux, et autre propriété, meuble ou immeuble, nécessaire et utile pour atteindre l'une quelconque des fins de la compagnie, ainsi que les vendre ou en disposer;

(d) Acheter, louer ou autrement acquérir et développer ou mettre en opération, des pouvoirs hydrauliques, des appareils de vapeur ou électriques, aux fins d'engendrer, de produire et d'accumuler de l'énergie électrique ou électro-motrice, ou autre moyen similaire pour la production de la lumière, de la chaleur, ou de l'énergie pour les fins de la compagnie, avec de l'énergie à vendre ou de laquelle on puisse disposer autrement de l'excédent dont on n'aurait pas besoin, et fournir ledit [excédent] aux fins d'éclairer, de chauffer ou de donner de l'énergie, à toutes personnes ou corporations et à telles conditions qu'il sera convenu: pourvu que les pouvoirs sus-mentionnés, lorsqu'ils seront exercés en dehors de la propriété de la compagnie, soient sujets à toutes les lois et à tous les règlements provinciaux et municipaux à ce sujet;

(e) Acheter, louer ou autrement acquérir et manufacturer, réparer, employer, faire le commerce de, vendre ou autrement disposer de, toutes sortes d'installations, machines et outils, appareils, marchandises, systèmes, articles, inventions, accessoires, instruments, matériaux, outils et agrès, et toutes autres choses, pouvant être employés relativement aux opérations que la compagnie peut faire ou dans lesquelles elle peut être intéressée, ou dont peuvent avoir besoin les ouvriers et autres employés de la compagnie;

(f) Construire, exécuter, équiper, maintenir, faire des changements sur, faire fonctionner, gérer, mettre en opération, contrôler et surveiller, toutes routes, chemins, lignes de conduits, et tramways, voies d'évitement, lignes télégraphiques et téléphoniques, sur du terrain possédé par, ou dépendant de la compagnie, ponts, réservoirs, aqueducs, barrages, cours d'eau, voies d'eau, puits, jetées, wharfs, docks, ateliers, habitations, manufactures, entrepôts, moulins, usines hydrauliques, électriques et autres, et commodités qui peuvent paraître directement ou indirectement utiles à, ou convenables pour l'un quelconque des objets de la compagnie, et contribuer à, fournir des subsides ou autrement aider ou participer à l'une quelconque de telles opérations;

(g) Demander, acheter ou autrement acquérir, louer et disposer de toutes marques de commerce, brevets, licences, concessions et autres [droits] semblables conférant un droit quelconque exclusif, ou non exclusif, ou limité de s'en servir, ou un secret quelconque ou toute information relative à toute invention qui peut paraître susceptible d'être employée pour l'une quelconque des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition peut paraître calculée directement ou indirectement profitable, à la compagnie, et employer, exercer, développer ou accorder des licences relativement à, ou autrement virer en comptes, la propriété, les droits, ou l'information ainsi acquis;

(h) Acheter, vendre et manufacturer, manipuler, exporter, et importer, et négocier, toutes les substances et choses capables d'être employées dans tout genre d'affaires tel que celui que la compagnie est autorisée à faire, ou qui lui est demandé par n'importe quels clients de la compagnie, ou autres personnes faisant affaires avec elle;

(i) Placer, et disposer des, valeurs en argent et valeurs actives de la compagnie, de temps en temps; de telle manière que les directurs pourront en donner l'instruction, dans l'achat d'obligations, de débentures, de biens fonds, d'actions ou d'autres valeurs en garantie de n'importe quel gouvernement ou corps constitué en corporation, municipal ou scolaire, ou de toute banque à charte, ou de toute autre compagnie dûment incorporée, nonobstant les dispositifs de la section 44 de la Loi des Compagnies;

(j) Payer pour l'une quelconque des fins ci-dessus, avec des actions entièrement payées de la compagnie;; acheter, prendre ou acquérir par souscription originelle, ou en échanges pour les actions, obligations, débentures ou autres valeurs en garantie de cette compagnie ou autrement, et détenir, vendre ou autrement disposer des actions, du capital-actions, que ce soit des actions ordinaires ou privilégiées, des débentures, obligations et autres valeurs de ce genre de toute autre compagnie ayant des fins similaires en tout ou en partie aux fins de cette compagnie, en faisant un genre d'affaires susceptible d'être conduit de telle manière qu'il soit profitable directement ou indirectement à cette compagnie, et voter relativement aux actions ainsi détenues par l'entremise de tel agent ou de tels agents que les directeurs peuvent nommer;

(k) Avec l'approbation des actionnaires, rémunérer toute compagnie pour service rendu ou à être rendu à la compagnie en plaçant une partie, quelconque des actions, (dans) le capital de la compagnie, ou des obligations, débentures ou autres valeurs en garantie de la compagnie, ou dans la, ou au sujet de la formation ou promotion de la compagnie ou la conduite de ses affaires;

(l) Conduire toute autre genre d'affaires, soit manufacturier, ou autrement, qui puisse paraître à la compagnie susceptible d'être convenablement conduit conjointement avec les affaires de la compagnie, ou calculé directement ou indirectement comme devant rehausser la valeur de, ou rendre avantageux toute propriété ou quelqu'un des droits de la compagnie;

(m) Acheter, louer ou autrement acquérir le tout ou une partie quelconque des affaires, propriété, franchises, clientèle, droits et privilèges détenus par, ou dont jouissent, toute personne ou firme, ou toute corporation, faisant un genre d'affaires que la compagnie est autorisée à faire ou possédant, une propriété convenable aux fins de cette compagnie, et pour ce payer soit entièrement ou en partie en espèces, ou totalement ou en partie en obligations, actions totalement payées et autres valeurs de la compagnie ou autrement;

(n) S'amalgamer avec, et entrer en société, ou faire des arrangements avec, pour le partage des profits, l'union des intérêts, la coopération, entreprise conjointe, concession réciproque ou autrement, avec toute compagnie faisant, ou engagée dans, ou sur le point de faire, ou de s'engager dans, toute espèce d'affaires ou de transactions susceptibles d'être conduites de manière à bénéficier directement ou indirectement à cette compagnie; et prêter de l'argent à, garantir les contrats de ou autrement acquérir des actions et des valeurs en sécurité de toute compagnie semblable, et vendre, détenir, réémettre, avec ou sans garantie, ou autrement disposer des dites valeurs;

(o) Faire des arrangements avec toutes autorités, gouvernementales, municipale, locale ou autrement, qui puissent paraître utiles aux fins de la compagnie, ou l'une quelconque d'icelles, et obtenir de toute autorité de ce genre tous droits, privilèges et concessions que la compagnie peut estimer désirable d'obtenir, et de mettre en exécution, d'exercer et de remplir tous ces arrangements, droits, privilèges et concessions;

(p) Etablir, et appuyer, ou aider à, l'établissement et au soutien des associations, institutions, fonds, trusts et commodités calculés comme devant bénéficier aux employés ou anciens employés de la compagnie (de ses prédécesseurs en affaires) ou les personnes à charge ou apparentées à ces individus, et accorder des pensions et allocations et faire des paiements pour l'assurance et souscrire à des fins de bienveillance ou charitables, ou pour toute exhibition, ou pour toutes fins publiques générales ou utiles;;

(q) Proposer à toute compagnie, ou toutes compagnies, dans le but d'acquérir toute, ou une partie quelconque de la, propriété et du passif de cette compagnie, et généralement acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir toute propriété de bien-fonds ou personnelle et tous droits ou privilèges que la compagnie peut juger nécessaires ou convenables aux fins de ses affaires;

(r) Distribuer entre les actionnaires de la compagnie, en nature, toute propriété de la compagnie et en particulier toutes actions, débentures ou autres valeurs en garantie dans d'autres compagnies appartenant à la compagnie, ou dont la compagnie a le droit de disposer;

(s) Vendre ou disposer, du tout ou d'une partie quelconque, de l'actif et de l'entreprise de la compagnie en tant qu'établissement en opération; ou autrement, pour telle considération que la compagnie jugera convenable, et en particulier pour des actions, obligations, débentures ou valeurs en garantie de toute autre compagnie ayant des fins entièrement ou en partie similaires à celles de cette compagnie;

(t) Adopter tels moyens de faire connaître les produits de la compagnie, qui puissent paraître avantageux ou utiles, et en particulier en annonçant dans la presse par des circulaires, par achat et exposition d'oeuvres d'art, par intéresser, par la publication de livres et de périodiques et en accordant des prix, des récompenses et des dons;;

(u) Emettre et répartir comme actions entièrement payées de la compagnie en plein paiement de toutes sortes d'affaires, franchises, ou entreprises, propriété, droits; pouvoirs, privilèges, beaux, licences, contrat, bien-fonds, capital, obligations et débentures, ou toute autre propriété ou droits que la dite compagnie peut acquérir en vertu des pouvoirs conférés par les présentes, pour travail fait ou services rendus;

(v) Faire toutes autres choses qui se rattachent ou conduisent à l'acquisition des choses désignées par les fins ci-dessus.

(w) Faire toute ou l'une quelconque des choses ci-dessus en tant que commettants, agents, contracteurs ou autrement, et par, ou par l'intermédiaire de fidéicommis, agents ou autrement, et soit seul ou conjointement avec d'autres;

(x) Demander, obtenir, acquérir, par assignation, transfert, achat ou autrement, et exercer, exécuter et jouir de toute charte, licence, pouvoir, autorité, franchise, concession, droits ou privilèges, qu'un gouvernement, autorité ou corporation quelconques, ou autre corps public, peut avoir le droit d'accorder, et payer pour, aider à et contribuer vers ce qui peut mettre les susdits en vigueur, et appropriier les actions, obligations et actif de la compagnie en quantité quelconque pour défrayer le coût, les frais et dépenses pour celui;

(y) L'interprétation de l'un quelconque des pouvoirs accordés dans l'un quelconque des paragraphes ci-inclus ne sera pas limitée ou restreinte par allusion aux, ou déduction des, termes de tout autre paragraphe, ou par allusion, au, ou déduction du, nom de la compagnie;

Les opérations de la compagnies seront conduites dans toute l'étendue de la Puissance du Canada et ailleurs sous le nom de "Drummond Shirt, Limited", avec un capital-actions de trois cent mille piastres, divisé en 3000 actions de cent piastres chacune, et la principale place d'affaires de ladite compagnie sera dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 21ième jour d'août 1917.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

Eastern Chemical Company, Limited

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 17e jour d'août 1917, constituant en corporation Joseph-Onésime Dion, industriel, Julien Brisson, Amédée Monet, Bernard Bourdon et Roméo Poirier, avocats, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes: —

(a) Faire le commerce de produits chimiques en gros et en détail dans toutes ses branches et pour toutes les industries;

(b) Agir comme agents manufacturiers pour fins d'achats et de ventes des marchandises de son commerce;

(c) Manufacturer, amender, manipuler de toutes façons les articles propres à promouvoir les intérêts de la compagnie;

(d) Distiller des alcools ou tous autres produits nécessaires à son commerce;

(e) Acheter des terrains, bâtir, opérer des manufactures, entrepôts, aqueducs, pouvoir d'eau ou autres propriétés mobilières et immobilières ou les vendre suivant le besoin du commerce;

(f) Acheter, s'associer ou autrement s'amalgamer en tout ou en partie avec d'autres compagnies ou sociétés autorisées à faire semblable commerce et en payer l'acquit en argent

TOUTES LES DERNIÈRES NOUVELLES DU SAMEDI

LE NATIONALISTE

MONTRÉAL, CANADA ET ÉTRANGER
(Fils spéciaux : Ottawa et Québec.)

ENCORE DEUX ARRESTATIONS

AURELE GOYER ET JEAN-BAPTISTE CYR SONT INCULPES D'AVOIR PARTICIPE AU DYNAMITAGE DE CARTIERVILLE — LE GOUVERNEMENT REPUDIE SES AGENTS DE LA PREMIERE HEURE.

M. Aurèle Goyer, journaliste, arrêté une seconde fois vendredi soir au sujet du dynamitage de Cartierville, a comparu samedi matin sous l'inculpation de tentative de meurtre sur lord Atholstan, sa femme et ses serviteurs. L'enquête a été fixée à mardi en même temps que celle de Lalumière et des autres incriminés, et Goyer, sur le refus du magistrat St-Cyr d'accepter un cautionnement, a été envoyé à Bordeaux.

Une grande foule assistait à la comparution.

Le jeune inculpé, mêlé à tous les autres prisonniers dans l'endroit qui leur est réservé, est resté calme et n'a même pas répondu à l'inculpation. Son avocat, Me Alban Germain, s'est immédiatement levé après la lecture pour demander la libération provisoire de l'inculpé. L'avocat a rappelé que le prévenu avait été arrêté sans mandat et détenu illégalement au Bureau de l'Immigration de jeudi à samedi derniers, alors que lui, Me Germain, a obtenu sa mise en liberté après que Goyer eut promis à l'officier du bureau de rester toujours à la disposition des tribunaux. Goyer est revenu en effet au Palais de Justice, tous les jours, et même deux fois par jour; il n'a donc jamais tenté de fuir la justice et il est juste, étant donnée sa conduite, qu'un cautionnement soit accordé.

Me Pélissier, qui représente le gouvernement, déclare catégoriquement que tout ce qui a été fait samedi a propos de la mise en liberté de Goyer a été fait sans autorité. Le prévenu était recherché depuis quelques jours, déclare Me Pélissier, et ce n'est qu'hier qu'il a pu être arrêté. "L'inculpation est grave, c'est la même que celle portée contre Lalumière et je m'oppose énergiquement à sa mise en liberté provisoire pour le moment.

Me Alban Germain se lève de nouveau et déclare qu'il n'est pas l'avocat du gouvernement et ne veut pas l'être. Lorsque, samedi, il a transigé avec les officiers du bureau de l'immigration, il les croyait autorisés et il a agi de bonne foi. D'ailleurs Goyer est journaliste, tous les détectives le connaissent, il était en cour tous les jours. Si on le recherchait, on a fort mal cherché. Le mandat a été signé le 5 septembre, pourquoi donc n'a-t-on fait l'arrestation qu'hier soir? Goyer n'était pas caché.

"Nous comprenons, continue Me Germain, la gravité de l'accusation, mais cet homme, comme un autre qui est devant le tribunal, est inculpé de tentative de meurtre. Quelle que soit la victime en cause, la Cour n'a qu'une seule chose à considérer: "Goyer est coupable ou ne l'est pas; s'il est coupable, il était en liberté depuis samedi, il eût pu fuir très loin, il est resté ici; s'il n'est pas coupable, il ne fuira pas plus."

"Nous avons fait affaires avec le capitaine Carter du bureau d'Immigration, nous le croyions autorisé. Est-ce que maintenant le gouvernement tenterait, pour éviter une poursuite en dommages, de dire qu'il n'avait rien à voir à la détention illégale du prévenu? Nous n'avons pas à souffrir du manque d'autorisation nécessaire.

L'avocat de la poursuite déclare une fois de plus que ce qui a été fait samedi n'était pas autorisé par le gouvernement et il semble vouloir dire que Me Germain commet des indiscrétions. Enfin il répète que dans l'intérêt public il vaut mieux que le prévenu demeure en prison pour le moment au moins.

Me Germain retorque qu'il n'a jamais manqué à la dignité professionnelle, ce qu'il a fait, il l'a fait légalement et publiquement. "Je n'ai rien à craindre, et je ne permettrai pas qu'aucun soupçon plane à propos de ma dignité d'avocat, je ne permettrai pas que quelqu'un doute un moment que j'aie fait fi du secret professionnel et le gouvernement moins que tout autre.

Le juge St-Cyr, qui présidait, dit qu'il n'a rien à voir à la détention illégale de Goyer, il ne s'occupe que de la cause présente. L'accusation est sérieuse, c'est la même portée contre Lalumière qui n'a pas eu sa liberté. Il ne peut donc pas l'accorder à Goyer. Le magistrat demande cependant aux avocats de procéder à l'enquête mardi afin que les inculpés n'aient pas à souffrir d'une détention préventive trop longue.

Jean-Baptiste Cyr, forgeron de Longueuil, arrêté vendredi soir, a aussi comparu pour répondre à la même inculpation, il n'a pu lui non plus être admis en liberté provisoire.

GROS INCIDENT DIPLOMATIQUE

LE SECRETAIRE D'ETAT AMERICAIN REVELE QUE LA SUEDE S'EST PRETEE A L'ECHANGE DE DEPECHES ALLEMANDES AU SUJET DE DIFFERENDS ENTRE L'ARGENTINE ET BERLIN.

Washington, 8. — Le communiqué suivant a été publié par le département d'Etat: "Le secrétaire d'Etat a fait aujourd'hui la déclaration suivante: "Le département d'Etat s'est procuré certains télégrammes du comte Luxburg, chargé d'affaires allemand à Buenos-Ayres, au ministère des Affaires étrangères à Berlin, qui, je regrette de le dire, ont été dépêchés de Buenos-Ayres par la légation suédoise comme étant leurs propres messages officiels, adressés au ministère des Affaires étrangères de Stockholm.

"Ce qui suit est la traduction des textes allemands: "Le 19 mai, 1917, No 32 — Ce gouvernement vient de relâcher les navires allemands et autrichiens sur lesquels on avait placé une garde jusqu'ici. En conséquence de l'affaire du Monte (Protegido), il y a eu un grand changement dans le sentiment public. Le gouvernement ne donnera des permis de départ pour les navires argentins désormais rien que jusqu'à Las Palmas. Je demande que les petits navires *Oran* et *Guazo*, 31 janvier (c'est-à-dire qui sont partis le 31 janvier), 300 tonnes, qui approchent maintenant de Bordeaux dans le but de changer de drapeau, soient épargnés si possible ou alors soient coulés sans qu'il en reste de trace. (Spulor Vrsenkt). Signé Luxburg.

"Le 3 juillet, 1917. Numéro 39 — J'apprends de source sûre que le ministre intérimaire des Affaires étrangères, qui est un âne et un anglophile notoire, a déclaré à une session secrète du Sénat que l'Argentine demanderait à Berlin la promesse de ne plus couler les navires argentins. Si on ne s'accorde pas, on rompra les relations. Je recommande le refus et si nécessaire le recours à l'intervention de l'Espagne. (Signé) Luxburg.

"Le 9 juillet, 1917. Numéro 64 — Sans montrer de tendance à faire des concessions, remettez la réponse à la note de l'Argentine jusqu'à réception de nouveau rapport. Changement de ministère probable. Pour ce qui est des navires à vapeur argentins, je suggère soit de les renvoyer, ou de les couler sans laisser de trace ou de les laisser passer. Ils sont tous assez petits. (Signé) Luxburg."

Les copies de ces dépêches chiffrées ont été publiées par le secrétaire d'Etat, M. Lansing, sans qu'il fasse de commentaires sur la façon dont elles sont tombés entre les mains du gouvernement des Etats-Unis, ni sur les effets que l'on attend de leur publication. Les copies du secrétariat d'Etat ont été rendues publiques au même moment où elles étaient transmises à la légation suédoise ici.

Outre que ces télégrammes révèlent les moyens dont l'Allemagne s'est servi de la Suède dans ses machinations en Argentine, ils montrent les agissements de ses représentants au moment où l'Argentine avait une controverse diplomatique critique avec cette première puissance sur la destruction de ses navires par les sous-marins, envoyant par l'entremise de la Suède des renseignements sur les voyages de certains navires en recommandant de les couler sans qu'il en restât de trace, et comment le ministre d'Allemagne disait dans une autre dépêche à son gouvernement d'envisager les protestations de l'Argentine.

Le but de cette publication semble donc être premièrement de montrer les relations qui existent entre l'Allemagne et la Suède, et secondement de montrer à l'Argentine, où l'influence allemande est la plus forte dans toutes les républiques latines, les agissements du représentant du gouvernement allemand.

Le baron E. Akerhcilm, le chargé d'affaires de la Suède, a déclaré qu'il est improbable que le ministre de Suède à Buenos-Ayres connût le contenu des dépêches allemandes, sans quoi il n'aurait pas permis leur transmission. Il a ajouté que n'ayant pas de renseignements de son gouvernement, il ne ferait pas plus de commentaires à l'heure actuelle.

A la légation argentine, on a dit qu'une déclaration serait faite plus tard.

REMANIEMENT EN ALLEMAGNE

Amsterdam, 8. — D'après le "Neueste Nachrichten", de Leipsic, des changements importants dans le cabinet se produiront prochainement. On dit que les nouveaux membres seront choisis de façon à être acceptables au Reichstag.

LE BILL DE LA FRANCHISE ÉLECTORALE EST HABILEMEMT BLOQUÉ

Les libéraux prennent les ministériels par surprise et font une diversion en engageant un débat sur la fermeture des usines de munitions, de laquelle résulte une perte énorme pour le Canada—Le gouvernement avoue que l'Angleterre retire ses demandes parce que nous n'avons pas d'argent à lui prêter.

Ottawa, 8. — L'opposition a remporté la première manche en ce qui concerne la discussion du nouveau bill de franchise électorale. On devait commencer le débat en deuxième lecture aujourd'hui samedi, mais dès le début de la séance, M. MacDonald a proposé l'ajournement de la Chambre pour parler d'une question importante et urgente dans l'intérêt du pays.

Cette motion a pris la droite par surprise, et M. Foster, au nom du gouvernement s'y est opposé avec la plus grande énergie affirmant qu'il ne peut y avoir de question plus urgente que celle du bill que l'on doit étudier aujourd'hui, afin de pouvoir ensuite donner tout l'effort du pays à la poursuite de la guerre, M. Rhodes a tenté de dissuader l'opposition mais M. Laurier a appuyé son lieutenant en disant qu'il s'agit d'une question économique d'une importance vitale, celle de la cessation de l'industrie des munitions au Canada. Des milliers d'ouvriers vont se trouver sur le pavé et nulle question économique n'est d'un intérêt plus immédiat.

Le président a demandé le vote favorable à la motion et toute l'opposition s'est levée moins MM. Turriff et Guthrie. La gauche était en nombre à peu près égal à la droite et le président s'est contenté de la presque unanimité de l'opposition, et sans faire voter la droite il a décidé que M. MacDonald était autorisé à présenter sa motion.

Celui-ci a immédiatement commencé un long discours et l'opposition avait gagné une première victoire, à l'ennui visible des ministres, qui tinrent un conciliabule d'urgence ; mais il n'y avait qu'à s'incliner. On croit maintenant que cette discussion imprévue va durer une bonne partie de la journée, et la gauche cherche sans doute à faire remettre à mardi le débat sur la loi électorale.

Le député de Pictou a reproché vivement au gouvernement de se désintéresser du bien-être du peuple pour ne penser qu'à ses petites combinaisons politiques. Pourtant la situation est grave.

TOUT PASSE AUX ETATS-UNIS.

On annonce officiellement que l'Angleterre va cesser de nous donner des commandes de munitions pour les passer plutôt aux Etats-Unis sous prétexte que nous ne pouvons plus avancer les fonds nécessaires à la Grande-Bretagne.

M. MacDonald cite à cet effet une entrevue donnée hier, par M. Rowell, chef de l'opposition libérale ontarienne. Qu'y a-t-il de vrai dans cette nouvelle? demande M. MacDonald et comment le gouvernement se propose-t-il de faire face à la crise économique qui va éclater lorsque des milliers de personnes vont se trouver subitement dépourvus de travail et que des industriels nombreux vont voir s'effronder les entreprises coûteuses qu'ils avaient établies en engageant tout leur crédit. Je demande une réponse catégorique au nom du peuple du Canada, conclut M. MacDonald.

Le ministre des Finances a répété son explication faite en Chambre il y a quelque temps. Les munitions livrées par le Canada se chiffrent à 50 millions par mois et nous ne pouvons prêter à l'Angleterre que 25 millions pour payer ces munitions, de plus nous prêtons 40 millions à la Commission du fromage pour ses achats au Canada. Sans ce dernier arrangement nos cultivateurs ne pourraient pas vendre leur fromage car nous n'avons pas d'autre marché. Nous avons aussi avancé 10 millions au ministère de l'Agriculture pour des achats de porcs. Comme on voit, dit le ministre, cette question est à la base même de notre vie économique.

Depuis le commencement de la guerre nous avons avancé à l'Angleterre un total de 443 millions. Cette somme comprend des émissions de titres canadiens que Londres a négociés, à New-York. Actuellement nous avons prêté 100 millions de plus à l'Angleterre que celle-ci ne nous en a avancés sous forme de dépenses de nos soldats en Europe. Aujourd'hui nous nous trouvons dans la nécessité de fournir un autre cent millions à la Grande-Bretagne pour lui permettre d'acheter des munitions au Canada, et c'est pourquoi nous avons emprunté dernièrement cette somme à New-York et c'est pour cela qu'on m'a critiqué si vivement, dit M. White indigné, et qu'on me blâme d'avoir payé un intérêt trop élevé lorsqu'il s'agit de fournir de l'argent à la mère-patrie. Quant aux munitions, il admet que certaines catégories vont être abandonnées parce que nous ne sommes pas en mesure de fournir assez d'argent à l'Angleterre pour les payer.

ON DEVRAIT RASSURER LE PEUPLE.

M. W. M. German a continué le débat pour l'opposition. Il n'y a pas de raisons, dit-il, pour que le Canada ne puisse pas continuer à fabriquer des munitions aussi bien que les Etats-Unis. Le ministre des Finances devrait en dire plus long pour rassurer le peuple.

M. Foster a interrompu l'orateur un peu plus loin pour lui déclarer que les sortes d'obus dont la fabrication est arrêtée au Canada l'est aussi aux Etats-Unis.

L'orateur suivant a été M. Kyte qui n'a fait que répéter en les amplifiant les arguments de M. MacDonald.

M. Pugsley est intervenu à son tour. Il relève quelques phrases de M. White, et dit que c'est justement parce que le Canada a rendu tant de services à l'Empire que celui-ci ne doit pas cesser subitement de lui aider. C'est une déclaration fort grave, et nous avons le droit de prendre connaissance de la correspondance échangée à ce sujet entre Londres et Ottawa.

Ce qui arrive aujourd'hui prouve que nous avions raison au commencement de la guerre de réclamer la fabrication directe par l'Etat des *munitions* nécessaires. On aurait économisé ainsi des centaines de millions qui nous permettraient aujourd'hui de continuer à soutenir notre peuple tout en aidant l'Empire.

Sir George Foster a répondu en reprochant à l'opposition son attitude puérile. Il ridiculise l'envie qu'a la gauche de voir continuer la fabrication des engins de guerre en oubliant que ce sont en même temps des engins de mort. Il faut espérer la fin de la guerre, dit-il, et non pas chercher à la prolonger.

La raison pour laquelle la Grande-Bretagne cesse d'acheter des munitions ailleurs, c'est qu'elle est maintenant capable de se suffire à elle-même. Allons-nous lui demander d'acheter chez nous uniquement pour nous rendre service alors qu'elle peut trouver chez elle ce dont elle a besoin? Pour sa part le gouvernement du Canada se refuse à demander à l'Angleterre de se départir à notre bénéfice des fonds dont elle a besoin pour se procurer les autres produits, qu'elle ne trouve pas dans son territoire. M. Foster trace ensuite un tableau des énormes dépenses auxquelles l'Angleterre est obligée, entretien de la flotte, de l'armée, soutien des Alliés, etc. C'est au point qu'elle éprouve aujourd'hui de sérieuses difficultés à faire face à toutes ses obligations financières. Et nous souffrirons de cet état de chose en ce que nous ne pourrons pas vendre notre blé. Nous avons à choisir entre les obus et le blé. M. Foster termine par une attaque contre l'opposition, et M. Oliver lui répond.

Le député d'Edmonton accuse le gouvernement de conduire le pays à la ruine à propos du Nord-Canadien et autres dépenses injustifiables au moment où nous allons être privés des revenus considérables de l'industrie des munitions. Le débat a été continué par M. MacKenzie, qui fait allusion à la nouvelle loi électorale, disant que le gouvernement enlève le droit de vote à cinquante mille citoyens après les avoir affamés par la suppression de l'industrie des munitions. Il annonce que le peuple va se lever contre les lords et les ducs qui supportent le gouvernement.

Après que nous avons envoyé des centaines de mille hommes pour défendre l'Angleterre, on s'indigne lorsque nous demandons la continuation de l'industrie qui a remplacé ce que nous avons perdu du fait de la guerre. Périsse le Nord-Canadien plutôt que le peuple canadien! M. Foster a eu tort de dire que nous ne sommes pas capables de fournir l'argent nécessaire à la guerre, les Allemands vont s'emparer avec joie de cette nouvelle et dire partout que l'Angleterre est au bout de ses ressources et ne sait à qui se vouer pour continuer les opérations. M. MacKenzie espère qu'après les affaires du Nord-Canadien et du Québec-Saguenay, il restera un peu d'argent pour la guerre.

M. Lafortune a ajourné le débat à ce soir.

ET MONETTE FILE ENCORE!

LE FUYARD ET SON COMPAGNON SEMBLENT VOULOIR FRANCHIR LA FRONTIERE. — ON A PERDU LEURS TRACES A NAPANEE, MAIS LA CHASSE SE POURSUIT SANS REPIT.

Monette et son compagnon Charbonneau sont toujours en liberté et filent toujours à toute vitesse à travers la province d'Ontario. Tout le monde prétend les voir ; seuls les détectives qui les pourchassent, ne peuvent mettre la main dessus.

Le chef Lorrain n'a pas reçu d'autres nouvelles des détectives depuis leur départ de Napanee, Ont. Atkin, un des poursuivants, déclarait alors qu'il était certain d'être sur la bonne piste, car dans tous les hôtels où les fugitifs sont allés, on reconnait la photographie de Monette, qui toujours part sans payer. Les détectives ont actuellement fait une randonnée de 300 milles et se rendront probablement jusqu'à Windsor, pour cerner les bandits, qui tenteront probablement de passer la frontière américaine. Le chef de la police provinciale Rogers a télégraphié au chef Lorrain qu'il avait mis des hommes aux trousses des fugitifs, qui, croit-on, seront bientôt arrêtés, si réellement les deux individus qui se sauvent sont bien Monette et Charbonneau.

Le chef de la police fédérale Sherwood a lui aussi reçu l'ordre de s'occuper de la chasse à l'homme qui semble maintenant bien organisée.

D'une manière ou d'une autre, on espère mettre le grappin sur les fugitifs dans un bref délai, car ils sont traqués de toutes parts, et partout le long de la route, et la police a reçu l'ordre d'arrêter toute automobile qui ressemble un peu à celle de Monette.

AURA-T-ON DU GAZ CET HIVER ?

EN REPONSE A UNE LETTRE DU MAIRE, M. BORDEN PROMET DE S'OCCUPER DU CAS DE LA M. L. H. & P.

La question relative aux réquisitions faites par le gouvernement impérial d'un grand nombre de navires de transport canadien — réquisitions qui ont fait dire à la *Montreal Light, Heat & Power Co.* qu'elle craignait que cette mesure ne l'empêchat de fournir à ses clients, au cours de l'hiver prochain, tout le gaz dont ils ont besoin, faute de pouvoir se procurer le charbon nécessaire à cette fin — vient de faire l'objet d'un échange de correspondance entre le maire de Montréal et le chef du gouvernement.

Ces jours derniers, Son Honneur écrivait en effet au premier ministre de porter une attention particulière aux déclarations de la compagnie de Montréal. Samedi, il recevait l'assurance de sir Robert Borden que le gouvernement étudierait incessamment la question.

Voici du reste la réponse du premier ministre :

Ottawa, le 7 septembre 1917.

A Son Honneur M. Martin,
Maire de Montréal.

"Cher Monsieur,

"Je viens justement de recevoir votre lettre du 5 septembre dernier. Je l'ai transmise immédiatement au ministre de la Marine et des pêcheries auquel j'ai fait part du reste de vos représentations afin qu'il en puisse disposer le plus tôt possible.

Bien à vous,

R. L. BORDEN."

TÉLÉGRAPHISTES EN GRÈVE A TRENTON, N.J.

LES TRAINS SONT IMMOBILISES. — ON OFFRE UNE AUGMENTATION DE SALAIRE.

Burlington, N.J., 8. — Deux cents télégraphistes de la division de Trenton ont quitté leur appareil à 8 heures ce matin. Aucun train n'a bougé depuis ce moment. Des centaines de gens qui ont leurs affaires à Philadelphie et habitent Trenton, ont été laissés en panne et ont dû recourir à des automobiles pour se faire transporter à leurs bureaux.

Trenton, 8. — M. F. J. Cleave, surintendant de la division de Trenton, a publié une déclaration cet après-midi portant qu'après une conférence avec les représentants des télégraphistes qui se sont mis en grève aujourd'hui, on a télégraphié à tous les employés que la compagnie consentait à leur accorder une augmentation de $2.30 par mois, avec un jour de repos supplémentaire. On demande ensuite aux employés de ne pas prendre à nouveau une décision à la hâte qui nuirait aux affaires de l'Etat et de la fédération.

GROS INCENDIE À CHARLOTTETOWN

Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, 8. — Une grande partie du pâté de maisons qui s'élève entre les rues Grafton et Kent a été détruite par les flammes, ce matin. Dix édifices environ, la plupart des entrepôts, des écuries et des hangars, ont été détruits de même que l'hôtel Union et les maisons adjacentes. Les dommages se chiffrent entre $25,000 et $30,000.

LES FRANÇAIS A L'OFFENSIVE

UNE NOUVELLE RUEE EST LANCEE SUR UNE ETENDUE DE 20 MILLES DEVANT VERDUN. — VIENNE DIT QUE LES ITALIENS SONT REFOULES. — L'ARMEE DE RIGA EST ARRETEE.

Paris, 8. — Les Français ont repris l'offensive dans la région de Verdun, d'après les dépêches reçues au ministère de la guerre aujourd'hui. Ils se sont portés à l'attaque hier soir, sur un front d'une étendue de 20 milles.

Le bulletin de Paris ne fait pas une mention spéciale de cette attaque, mais il est question d'engagements qui se sont livrés sur les deux rives de la Meuse. Il dit aussi que plusieurs attaques livrées par les ennemis en Lorraine, à l'est de Reims et au nord de Courcy et dans la région de Cerny ont été repoussées.

Sur le front franco-belge, on signale des mouvements de troupes d'infanterie. Les artilleurs et les aviateurs sont les seuls cependant activement engagés dans la mêlée. Londers signale de rudes engagements entre patrouilles sur le front d'Ypres. Les Tommies ont aussi exécuté avec succès un raid contre Gavrelle, tandis que les Allemands ont bombardé Langemarck.

FRONT ITALIEN. — Vienne annonce que les Autrichiens ont regagné du terrain sur le front au nord-ouest de Trieste. Les Autrichiens ont pris plus de 26,000 prisonniers jusqu'à l'heure actuelle dans la région d'Hermada. Les Italiens auraient de plus été chassés de la région du Mont Saint-Gabriel. De Rome, on annonce que les troupes de Cadorna ont pris plus de 30,000 prisonniers en cours de la dernière offensive.

FRONT RUSSE. — On ne signale pas de nouvelle avance des troupes allemandes aujourd'hui sur le front de Riga. La cavalerie ennemie reconnait les positions des Moscovites. De Dvinsk arrivent des nouvelles encourageantes. L'esprit des troupes est meilleur que sur toutes les autres parties du front et il n'est nullement question de livrer la forteresse à l'ennemi.

On signale de nouveau, dans le Golfe de Riga, la présence de navires ennemis. Les batteries côtières des Russes ont ouvert le feu sur ces embarcations. Quelques chalutiers ont, ailleurs, dû se retirer, les navires russes leur donnant la chasse. On a signalé aussi un sous-marin.

ESPION DANS UN ARSENAL AUX É.-U.

TROIS OUVRIERS SONT TUES ET 23 BLESSES, A PHILADELPHIE, A LA SUITE D'UNE NEGLIGENCE, CROIT-ON. — PERTES, $30,000.

Philadelphie, 8. — Trois ouvriers ont perdu la vie et vingt-trois personnes ont été grièvement blessées dans une explosion à l'Arsenal de Frankford, situé dans cette ville, de bonne heure ce matin.

D'après les ouvriers, l'explosion a été accidentelle, comme il n'y a rien pour établir qu'elle a été provoquée par un agent de l'extérieur.

Le major Montgomery, commandant de l'arsenal et ses aides, font une enquête sur les causes de l'explosion et refusent de faire une déclaration avant d'avoir terminé leurs recherches. On croit jusqu'ici que l'accident a été causé par la négligence d'un ouvrier.

L'explosion a fait sauter l'un des trois petits édifices où l'on mettait les détonateurs. Les dommages auraient pu être beaucoup plus considérables, mais les employés, aidés des pompiers ont empêché l'incendie qui a suivi l'explosion de se propager à l'endroit où l'on emmagasinait de gros obus.

On estime les pertes en argent à $30,000.

Dix-neuf des blessés ont été traités à un hôpital du voisinage. On craint que l'un d'entre eux ne s'ajoute bientt à la liste des morts.

POUR LA FONTAINE

LA SOIREE DE JEUDI

Jeudi soir, au Monument national, grande soirée organisée par l'*Action française* pour commémorer le 75e anniversaire du geste de La Fontaine protestant contre la clause de l'Acte d'Union qui proscrivait la langue française.

Allocution de M. le Dr Joseph Gauvreau, directeur de la Ligue des droits du français, conférence de M. l'abbé Groulx, professeur d'histoire du Canada à l'Université Laval, sur l'acte de La Fontaine et les circonstances qui l'ont entouré, allocution de M. Henri Bourassa sur les leçons que comporte la commémoration.

L'entrée est gratuite. Pour répondre cependant au désir d'un certain nombre de gens qui veulent être assurés de leur place, on réserve les sièges de l'orchestre et des trois premières rangées du balcon. Prix: 50 et 35 sous.

Les dépôts sont les suivants : Granger frères, 43 Notre-Dame ouest, tél. Main 8200; Ed. Archambault, 312, Ste-Catherine est, tél. Est 1842 ; pharmacie D. Chouinard, 213, Bourbonnière, Maisonneuve, tél. Lasalle 532; J.-A. Payette, 1882, Notre-Dame ouest, tél. Westmount 1008; Le "Devoir", 43, rue Saint-Vincent, tél. Main 7460.

LE PROGRAMME DES SOCIALISTES

ON EST DISPOSE A PRENDRE DES PORTEFEUILLES DANS LE MINISTERE RIBOT SOUS CERTAINES RESERVES — PLACE AUX JEUNES!

Paris, 8. — Le groupe socialiste parlementaire, dans lequel le premier ministre, M. Ribot, a l'intention de choisir plus d'un membre de son cabinet en reconstruction, s'est réuni aujourd'hui pour discuter le rôle que doit jouer le parti dans le nouveau ministère. Après quatre heures et demie, on a adopté une résolution, proposée par Pierre Renaudel, chef de la majorité socialiste à la Chambre, portant que le groupe socialiste est disposé à collaborer avec le gouvernement à l'oeuvre de la défense nationale, mais à condition de recevoir l'assurance que le gouvernement, où l'un ou plusieurs de ses membres pourront entrer, s'emploiera à la poursuite vigoureuse de la guerre, militairement et économiquement, sauvegarderait les libertés du public et des ouvriers, et ne menacerait pas ces libertés par la fausse interprétation des nécessités de la défense nationale.

La résolution condamne ensuite la diplomatie secrète, déclare expressément que les buts de guerre des Alliés devraient se limiter à des réclamations manifestement justifiables et termine en déclarant que l'aide qui doit être donnée par le parti et que les garanties qu'il a l'intention d'obtenir doivent être discutées par des délégués ayant mandat officiel. La résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle a recueilli 29 voix.

Une motion contre l'entrée dans le ministère des membres du parti a reçu quatre voix. Une autre résolution dans le même sens présentée par les socialistes minoritaires a recueilli 16 voix.

M. Albert Thomas, membre du conseil de guerre, et MM. Renaudel, Moutet, Veber, Hubert et Rougier ont été désignés pour conférer avec le gouvernement.

Le *Figaro* trouve que la résolution est difficile à comprendre mais qu'on doit en retirer la conclusion que les socialistes tiennent à avoir le plus grand nombre de portefeuilles possibles.

Gustave Hervé, discutant dans la victoire le ministère qui doit être formé, dit: "Qu'on ne nous donne pas un cabinet de vieillards."

Le ministère de l'Intérieur, ajoute-t-il, est le plus difficile à remplir et il suggère de choisir parmi les socialistes le sous-secrétaire de ce département.

QUÉBEC COMPTE 103,246 ÂMES

Québec, 8. — Le recensement de la population de Québec fait par les évaluateurs de la ville, vient d'être terminé.

La population de Québec est de 103,246 âmes dont 90,650 Canadiens-français et 12,596 Anglais. Répartie par dénominations religieuses, la population comprend 96,976 catholiques et 6,270 protestants. Il y a à Québec, 100 constructions, comprenant 21,93[illegible] logements, 601 lots en culture et 8,558 lots vacants.

MÊME RÉPONSE À LA NOTE PAPAL

L'ANGLETERRE S'ACCORDE ENTIEREMENT AVEC M. WILSON.

Washington, 8. — La Grande-Bretagne a fait savoir aux Etats-Unis que la réponse du président Wilson au pape Benoit XV relativement aux propositions de paix est en fait la même que celle de la Grande-Bretagne, comme il a été indiqué récemment dans une déclaration de lord Cecil.

MORT DE M. LE Dr J. N. PINAULT

Québec, 8. — Un message reçu ce matin annonce la mort du Dr N. J. Pinault, chevalier commandeur de l'ordre de St-Grégoire, survenue à Pass Christian, Nouveau-Mexique, où il avait passé l'hiver malade. La dépouille mortelle sera transportée à Québec où les funérailles auront lieu jeudi, le 13, à la Basilique.

M. BORBEN SE PORTE MIEUX

Ottawa, 8. — Le premier ministre, M. Borden, a eu un évanouissement, la semaine dernière, mais il va mieux. Il a pu travailler chez lui avec son secrétaire et fera de nouveau son apparition en Chambre en cours de la semaine prochaine.

FAMINE PROCHAINE EN RUSSIE

PETROGRAD N'A DES VIVRES QUE POUR DIX JOURS, ET LA SITUATION EST PIRE A MOSCOU.

Stockholm, 8. — D'après les nouvelles reçues de Haparanda, on signale une crise de ravitaillement à Moscou et à Pétrograd. On dit que M. Junearu, ministre des communications en Russie, a demandé à M. Pieschehonoff, ministre des vivres, de prendre de nouvelles mesures extraordinaires pour sauver ces deux villes de la famine, disant que les provisions à Pétrograd dureraient dix jours au plus, et que la situation à Moscou est encore plus grave.

Tout le pain qui se trouvait à Moscou a été distribué et afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement, on a pris des dispositions pour entretenir des communications continuelles par voie de chemin de fer entre les centres d'approvisionnements et Pétrograd et Moscou.